

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES INVALIDES ET DES AFFAIRES SOCIALES (MOLISA)
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES, VIET-NAM

Rapport de l'enquête auprès des ménages
Deuxième passage, novembre-décembre 1997

Nolwen HENAFF
Jean-Yves MARTIN

ÉDITIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES INVALIDES ET DES AFFAIRES SOCIALES (MOLISA)
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)**

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES, VIET-NAM

**Rapport de l'enquête auprès des ménages
Deuxième passage, novembre-décembre 1997**

*Nolwen HENAFF
Jean-Yves MARTIN*

Hanoi, Octobre 1999

Comité d'édition

Nguyen Huu Dung

Directeur, Institut National des Sciences du Travail et des Affaires Sociales, Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales

Nguyen Van Dai

Chercheur, Institut National des Sciences du Travail et des Affaires Sociales, Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales

Nolwen Henaff

Chargée de recherche, IRD

Jean-Yves Martin

Directeur de recherche, IRD

Membres de l'équipe d'enquête :

*Nguyen Trung Hung, Nguyen Huyen Le,
Tran Van Luan, Tran Van Sinh, Le Hong Thao,
Nguyen Huu Tinh et Luu Quang Tuan*

PREFACE

Le Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires Sociales (MOLISA) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)¹ travaillent ensemble depuis le début des années 1990 sur des thèmes de recherche concernant l'emploi, le marché du travail et les ressources humaines au cours de la période de transition au Viet-Nam. Depuis 1996, la coopération a eu pour objectif la mise en place, à titre expérimental, d'un Observatoire de l'emploi et des ressources humaines, permettant l'observation continue et régulière de groupes de population localisés à travers des enquêtes annuelles légères. Ce système est basé sur les outils statistiques existants, qu'il complète par un suivi plus détaillé du changement économique et social, dont il cherche à identifier les sources.

Le projet d'observatoire se concentre sur les activités non-agricoles. Il cherche à produire des informations de base sur l'emploi, le chômage, et l'évolution des principaux indicateurs économiques et sociaux concernant le marché du travail. Il permet un suivi permanent des conséquences de la restructuration du système productif et des effets des politiques mises en oeuvre depuis 1986. Il accorde une attention particulière aux changements intervenus dans les domaines de l'emploi, de la mobilité de la main-d'œuvre, et de la structure des ressources humaines. Ses objectifs sont de trois ordres :

Recherche...

- Connaissance et analyse des conditions économiques et sociales réelles, et de la nature du changement, à un niveau permettant de lier les aspects individuels aux dynamiques globales.
- Confrontation des résultats aux données macro-économiques existantes, et définition d'enquêtes à portée ajustée.

Evaluation...

- Suivi du changement pour caractériser les besoins qui en découlent.
- Identification de l'impact et de l'adéquation des décisions de politique dans les domaines de l'emploi, de la mobilité de la main-d'œuvre, et des ressources humaines.

¹ Ex- ORSTOM

Préparation de la prise de décision...

Production de connaissances et d'évaluations permettant une adaptation régulière et rapide des politiques ou la mise en place de nouvelles politiques.

Ce document est le rapport du second passage de l'enquête conduite dans ce cadre. Le premier passage s'était concentré sur les ménages non-agricoles². Le second se concentre sur les activités non-agricoles, par la collecte d'informations sur l'ensemble des ménages, et a été conduite en Novembre-Décembre 1997 dans douze provinces et villes.

Hanoi, Octobre 1999

Nguyen Huu Dung

Directeur,
Institut National des Sciences
du Travail et des Affaires Sociales,
Ministère du Travail, des Invalides
et des Affaires sociales

² Bộ Lao Động - Thương Binh và Xã Hội (MOLISA)/Viện Nghiên Cứu vì Sự Phát Triển (IRD), *Hệ thống quan sát lao động, việc làm và nguồn nhân lực ở Việt Nam, Báo cáo điều tra hộ gia đình vòng 1, tháng 11-12/1996*, Nhà xuất bản Lao động-Xã hội, tháng 6/1999, 138 tr. [Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires Sociales (MOLISA)/Institut de Recherche pour le Développement (IRD), *Observatoire de l'emploi et des ressources humaines au Viet-Nam, Rapport du premier passage d'enquête auprès des ménages, 11-12/1996*, Editions Lao dong-Xa hoi, Hanoi, 6/1999, 138 p.]

SOMMAIRE

PRÉFACE.....	3
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	7
I. Représentativité de l'échantillon et typologie des ménages.....	8
II. Description de l'échantillon.....	9
Annexe : la représentativité de l'échantillon.....	11
PARTIE I. LES RESSOURCES HUMAINES.....	13
CHAPITRE I - L'ÉDUCATION.....	15
I. La couverture scolaire et la population des non-scolarisés.....	15
II. La production et la réussite scolaires.....	21
III. La scolarisation actuelle et le degré de maîtrise du processus.....	29
Conclusion.....	35
CHAPITRE II. LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	37
I. L'état de la formation professionnelle.....	37
II. Les modes de formation professionnelle.....	40
<i>A. Les formations du système scolaire.....</i>	<i>40</i>
1. L'enseignement secondaire technique et professionnel.....	40
2. L'enseignement supérieur.....	41
<i>B. Les formations hors système scolaire.....</i>	<i>45</i>
1. Les formations institutionnelles.....	45
2. Les formations non-institutionnelles.....	47
III. Les niveaux d'éducation-formation.....	49
<i>A. Niveaux scolaires et accès aux formations extra-scolaires.....</i>	<i>49</i>
<i>B. Les niveaux d'éducation-formation.....</i>	<i>50</i>
Conclusion.....	50
CONCLUSION.....	52
PARTIE II- TRAVAIL, EMPLOI, MOBILITÉ.....	53
CHAPITRE I - EMPLOI ET REMUNÉRATIONS.....	55
I. La structure de l'emploi.....	55
<i>A. La répartition de la main-d'oeuvre.....</i>	<i>55</i>
<i>B. Ménages, revenus du travail et emploi.....</i>	<i>59</i>
1. Ménages et revenus du travail.....	59
2. L'emploi dans les entreprises familiales.....	60

II. Les caractéristiques de l'emploi.....	61
<i>A. Relation à l'employeur et contrat de travail.....</i>	61
<i>B. Durée et stabilité du travail.....</i>	65
1. La durée hebdomadaire du travail.....	65
2. Répartition annuelle du travail et stabilité de l'emploi.....	67
<i>C. Les conditions de travail.....</i>	69
III. La rémunération du travail.....	71
Conclusion.....	74
CHAPITRE II - MOBILITÉ ET RECHERCHE D'EMPLOI	75
I. La mobilité de l'emploi.....	75
II. Changement d'emploi et mobilité sectorielle.....	78
III. Les changements de métier.....	85
IV. Recherche d'emploi et chômage.....	87
<i>A. Caractéristiques des demandeurs d'emploi.....</i>	87
<i>B. Les personnes qui ne cherchent pas d'emploi.....</i>	88
<i>C. Durée de la recherche d'emploi et difficultés rencontrées</i>	89
<i>D. Préférences en matière d'emploi.....</i>	91
<i>E. Les méthodes de recherche d'emploi.....</i>	92
Conclusion.....	93
CONCLUSION.....	94
CONCLUSION - LA RELATION FORMATION-EMPLOI.....	95
I. Formation et structure de l'emploi.....	95
II. Formation et entrée sur le marché du travail.....	97
1. Importance et nature de la formation initiale.....	99
2. La formation au cours du premier emploi.....	101
III. Mobilité, recyclage et reconversion.....	103

INTRODUCTION

Les principes qui ont présidé à la mise en oeuvre du deuxième passage du volet enquête auprès des ménages de l'observatoire de l'emploi et des ressources humaines au Viêt Nam, et dont les résultats sont présentés dans ce document, restent dans la ligne de ceux du premier passage. S'appuyant sur le suivi régulier des activités non-agricoles d'un échantillon stable de ménages dans les zones urbaines et rurales de l'ensemble du pays, l'objectif est d'identifier les changements qui interviennent dans la structure de l'emploi et des ressources humaines et d'en comprendre les raisons, les sources et les tendances. Cet objectif même justifie que l'unité de base de l'enquête soit le ménage. Le ménage en effet intègre les individus qui le composent dans une entité qui est tout à la fois démographique, éducative, sociale et économique. Associant tous ces éléments dans un même ensemble, l'unité ménage permet de ce fait de suivre les changements et les interactions de ces différents éléments dans leur dynamique micro- et macro-sociale et économique.

Quelques ajustements conceptuels et méthodologiques ont été introduits par rapport au premier passage. Tout d'abord l'enquête s'est focalisée non plus sur les seuls ménages non-agricoles, mais sur les activités non-agricoles qui, elles, concernent tous les ménages, agricoles comme non-agricoles. Cet ajustement a été opéré parce que la distinction entre ménages agricoles et non-agricoles est difficile à établir clairement et elle est souvent arbitraire du fait que les critères utilisés varient selon les lieux, d'une part, et d'autre part la sélection en définitive artificielle d'une seule catégorie de ménages ne permet pas de refléter la diversification des activités dans les zones rurales. Cet ajustement conceptuel s'est accompagné d'adaptations méthodologiques. Outre un allègement -sans altération de la sensibilité- de la taille de l'échantillon pour faciliter les passages annuels (réduction de 2000 à 1600 ménages), l'échantillonnage lui-même a été modifié pour les zones rurales. Ainsi les échantillons tirés dans les zones urbaines ont été conservés (moyennant leur réduction, le remplacement de 20% des ménages pour tenir compte des modifications éventuelles dans la structure de la population, et le remplacement des absents), l'extension des activités agricoles y étant très restreinte, mais les échantillons dans les zones rurales ont été tirés à partir des listes complètes de ménages (sans donc exclure a priori les ménages agricoles). Enfin le questionnaire lui-même a été recomposé pour répondre à ces ajustements.

Le deuxième passage d'enquête a ainsi porté sur un échantillon de 1601 ménages sur 12 provinces réparties sur l'ensemble du pays et structuré de manière à refléter les différents types d'activités non-agricoles et les variations géographiques (zones urbaines/zones rurales, grandes villes/villes moyennes/petites villes).

Tableau 1. Structure de l'échantillon 1997 (2ème passage)

Zones écologiques et économiques	Provinces	Nombre de points	Échantillon urbain	Échantillon rural	Total ménages
1	Bac Kan	5	69	62	131
2	Ha Noi	7	153	34	187
	Hai Phong	5	70		70
	Hai Duong	3		83	83
	Nam Dinh	3		54	54
3	Nghe An	5	75	91	166
4	Da Nang	6	125	61	186
5	Lam Dong	3	49	24	73
6	Binh Duong	3		50	50
	HCMC	10	289		289
7	Tien Giang	8	98	70	168
	Can Tho	4	73	71	144
<i>Total</i>		62	1001	600	1601

I. Représentativité de l'échantillon et typologie des ménages

Se basant sur l'hypothèse qu'en matière d'éducation-formation comme d'emploi, la situation est beaucoup plus diversifiée en milieu urbain qu'en milieu rural, l'enquête a privilégié le milieu urbain. Pour pouvoir mener une analyse sur l'ensemble du pays et l'ensemble des activités, il était donc nécessaire de pondérer les données collectées en milieu rural pour que les résultats globaux tiennent compte de leur poids réel, à la fois en termes démographiques et économiques. Cette pondération a été établie à partir des données fournies par l'enquête emploi 1997 du Centre d'information Scientifique sur le Travail et les Affaires Sociales du Ministère du travail, des Invalides et des Affaires Sociales, sur la base de la répartition sectorielle des actifs en milieu rural, pour chaque région.

À l'occasion du second passage l'échantillon a été renouvelé totalement en milieu rural. En milieu urbain, 20% des ménages de l'échantillon ont été renouvelés sans différenciation de critère d'activité, au contraire des 80% maintenus pour des raisons de comparabilité avec l'année précédente, qui avaient été sélectionnés la première année parmi les ménages comprenant des actifs, et dont l'activité principale, mesurée par les revenus, était non agricole. L'enquête observatoire présente donc, par rapport à l'enquête emploi, la particularité de renforcer le poids des activités non-agricoles et les taux d'activité en milieu urbain, particularité qui s'estompera au cours des passages d'enquête successifs, 20% de l'échantillon étant renouvelés chaque année.

Ces choix expliquent les légères différences observées en termes de répartition de la population entre l'Enquête observatoire et l'Enquête emploi (tableaux 1 à 4, annexe). La répartition de la population de l'échantillon pondéré est quant à elle comparable, en termes démographiques, à celle de la population de l'Enquête emploi (graphique 1, annexe), la différence pour chaque sexe étant de 1,5% au maximum dans chaque tranche d'âge. Les écarts entre les deux enquêtes sont faibles, et les ordres de grandeur respectés. L'enquête emploi étant

la référence la plus récente en la matière, cette proximité fait que les résultats présentés dans le rapport peuvent être considérés comme représentatifs.

Une typologie des ménages en fonction des niveaux de vie a été construite, pour établir des comparaisons entre les ménages pour permettre l'analyse de la situation des individus en fonction du niveau de vie des ménages dont ils sont membres. Cette typologie est basée sur quatre groupes de variables : le logement, les conditions de vie, l'équipement du ménage, et les revenus du ménage (tableau 6, annexe). Les trois premiers groupes de variables ont été mesurés sur 50, et le revenu sur 50 également, pour obtenir un indice sur 100 points. Les valeurs pour chaque ménage ont ensuite été regroupées en cinq groupes de fréquences équivalentes. Le groupe 20 est celui dont le niveau de vie est le plus bas. Le groupe 100 est celui dont le niveau de vie est le plus élevé.

II. Description de l'échantillon

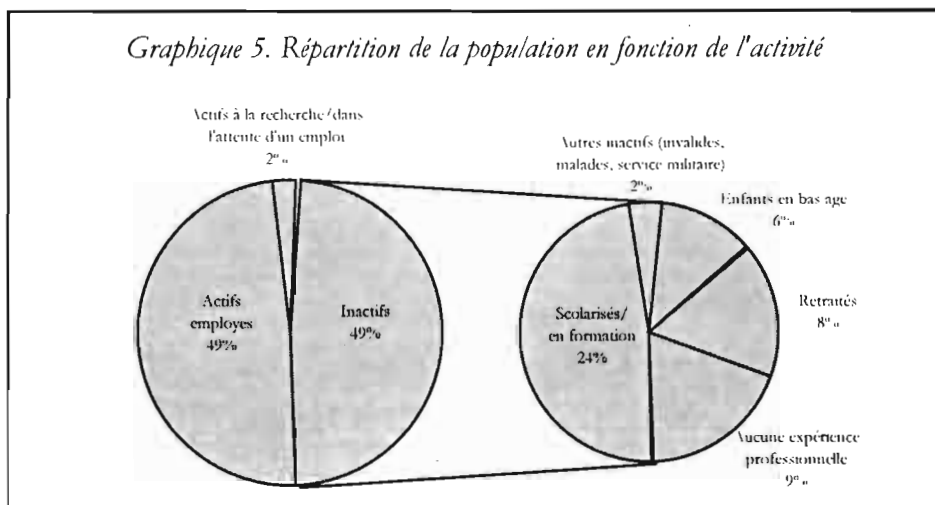
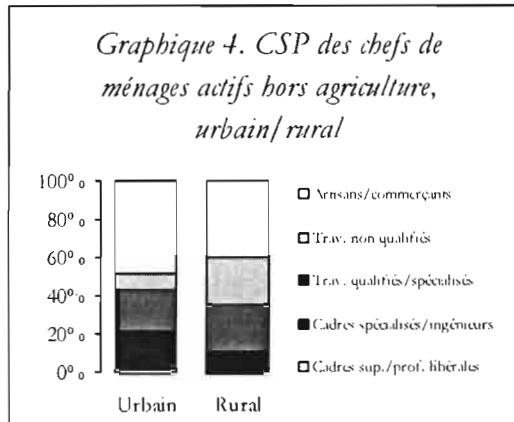
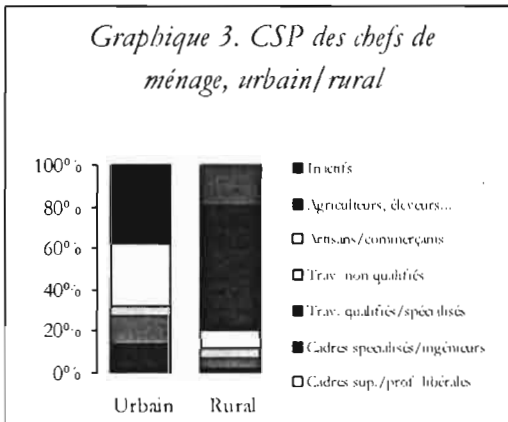
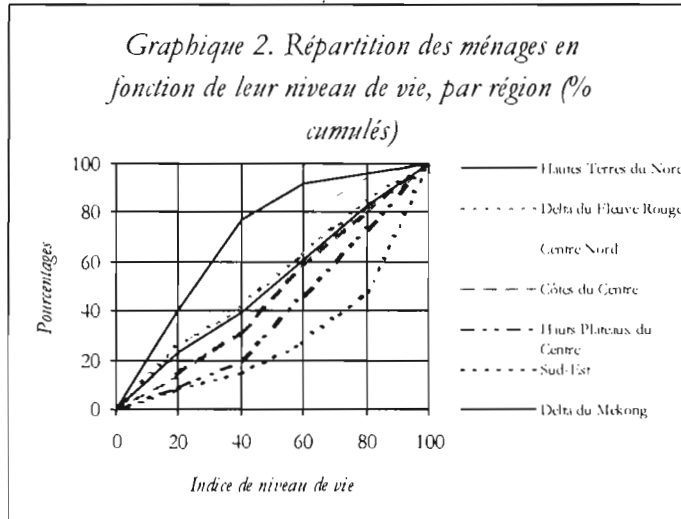
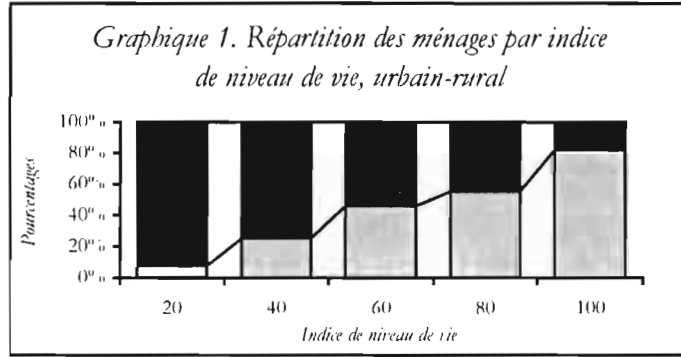
La distribution des ménages par indice de niveau de vie montre que l'essentiel des ménages dont le niveau de vie est le plus bas réside en milieu rural. C'est l'inverse en milieu urbain (graphique 1). La décroissance de la part des ménages ruraux au fur et à mesure de l'élévation des niveaux de vie est extrêmement régulière.

Le graphique 2 fait clairement apparaître les différences régionales en termes de niveau de vie. 80% des ménages des Hautes Terres du Nord, et 60% des ménages du Centre-Nord font partie des ménages dont les niveaux de vie sont les plus bas (groupes 20 et 40). A l'inverse, c'est dans le Sud-Est et les Hauts Plateaux du Centre que l'on trouve les plus fortes proportions de ménages aux niveaux de vie élevés. Les deux Deltas et les Côtes du Centre occupent une position intermédiaire.

En termes de catégories socio-professionnelles, le milieu urbain est plus différencié que le milieu rural (graphique 3). En milieu rural, 60,6% des chefs de ménage sont des agriculteurs. La distribution des chefs de famille actifs hors agriculture montre que la proportion de chefs de ménages artisans/ commerçants est la plus élevée en milieu urbain, comme en milieu rural (graphique 4). Les cadres sont proportionnellement plus nombreux en milieu urbain, et de même les travailleurs non qualifiés en milieu rural.

Enfin, le graphique 5 montre la répartition égalitaire de la population entre employés et inactifs, près des 2/3 des inactifs étant des enfants en bas-âge et des jeunes scolarisés ou en formation. Seuls 9% du total n'ont jamais travaillé.

Ce rapport se présente en trois parties. La première partie traitera de la dimension éducation-formation des ressources humaines. Travail, emploi et mobilité feront l'objet d'une seconde partie. En établissant le lien entre la formation et l'emploi, la troisième partie fera la synthèse de la situation et de l'évolution des ressources humaines et de l'emploi au Viêt-Nam, en mettant l'accent sur les questions contemporaines les plus importantes en matière de politiques d'éducation, de formation, et d'emploi.



Annexe : la représentativité de l'échantillon

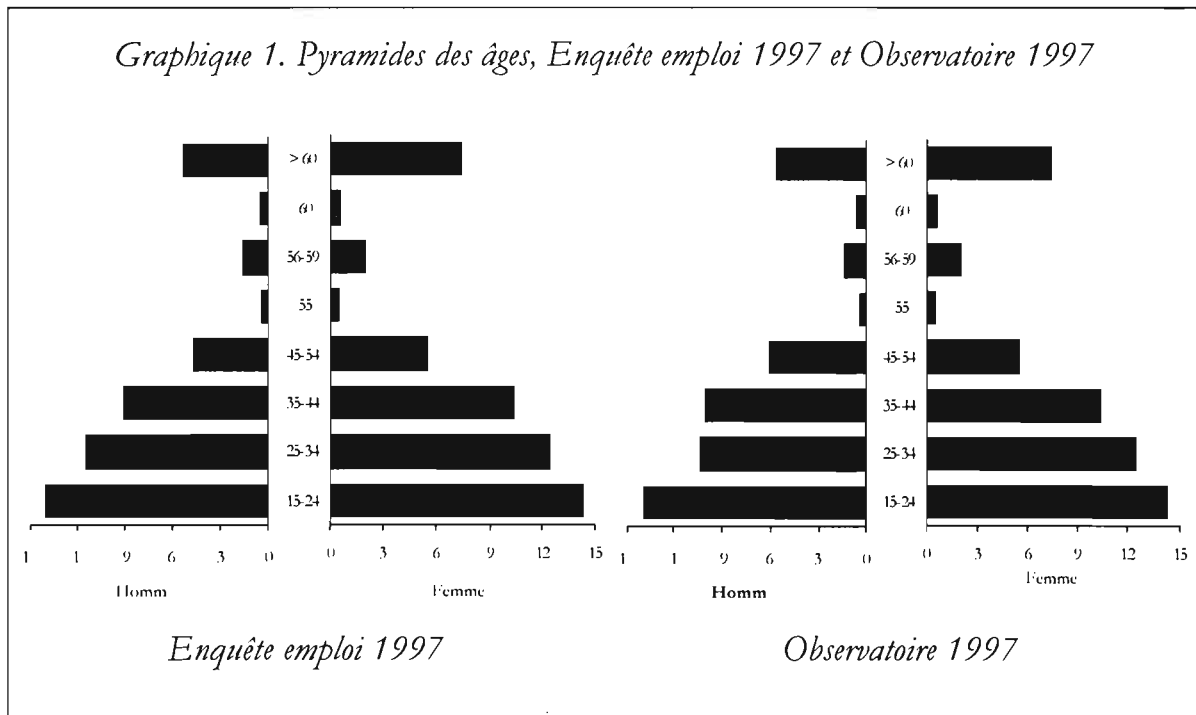


Tableau 1. Répartition de la population entre l'urbain et le rural en 1997, par région (%)

	Enquête emploi 1997			Observatoire 1997		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Hautes Terres du Nord	15,2	84,8	100,0	15,8	84,2	100,0
Delta du Fleuve Rouge	16,4	83,6	100,0	20,2	79,8	100,0
Centre-Nord	10,7	89,3	100,0	12,7	87,3	100,0
Côtes du Centre	22,7	77,3	100,0	26,8	73,2	100,0
Hauts Plateaux du Centre	23,2	76,8	100,0	26,2	73,8	100,0
Sud-Est	47,6	52,4	100,0	52,0	48,0	100,0
Delta du Mékong	15,4	84,6	100,0	15,3	84,7	100,0
<i>Ensemble du pays</i>	20,5	79,5	100,0	22,9	77,1	100,0

Tableau 2. Répartition régionale de la population urbaine et rurale en 1997 (%)

	Enquête emploi 1997			Observatoire 1997		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Hautes Terres du Nord	7,4	10,5	9,8	6,1	9,7	8,9
Delta du Fleuve Rouge	23,0	29,8	28,4	20,9	24,6	23,7
Centre-Nord	6,9	14,4	12,9	7,1	14,4	12,7
Côtes du Centre	11,7	10,1	10,4	12,9	10,5	11,1
Hauts Plateaux du Centre	4,6	3,9	4,0	4,9	4,1	4,2
Sud-Est	29,9	8,4	12,7	30,7	8,4	13,5
Delta du Mékong	16,5	23,0	21,7	17,3	28,5	25,9
<i>Ensemble du pays</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 3. Taux d'activité par région et répartition régionale des actifs

	Enquête emploi 1997		Observatoire 1997	
	% d'actifs	Répartition des actifs (%)	% d'actifs	Répartition des actifs (%)
Hautes Terres du Nord	48,9	9,8	55,6	10,0
Delta du Fleuve Rouge	50,8	28,4	50,7	24,5
Centre-Nord	46,0	12,9	43,4	11,2
Côtes du Centre	47,5	10,4	47,1	10,6
Hauts Plateaux du Centre	43,8	4,0	57,0	4,9
Sud-Est	46,8	12,7	47,7	13,2
Delta du Mékong	47,4	21,7	48,3	25,5
Ensemble du pays	48,0	100,0	49,1	100,0

Tableau 4. Répartition des actifs par secteur d'activité dans chaque région

Régions	Secteurs d'activité	Enquête emploi 1997	Enquête observatoire 1997
Hautes Terres du Nord	Agriculture	86,3	85,9
	Industrie	2,7	3,5
	Commerce et services	11,0	10,7
	Total	100,0	100,0
Delta du Fleuve Rouge	Agriculture	69,6	70,5
	Industrie	9,3	11,4
	Commerce et services	21,1	18,1
	Total	100,0	100,0
Centre-Nord	Agriculture	76,4	76,0
	Industrie	7,1	3,8
	Commerce et services	16,5	20,2
	Total	100,0	100,0
Côtes du Centre	Agriculture	63,1	59,6
	Industrie	10,3	14,1
	Commerce et services	26,6	26,3
	Total	100,0	100,0
Hauts plateaux du Centre	Agriculture	78,2	61,6
	Industrie	4,3	16,7
	Commerce et services	17,5	21,7
	Total	100,0	100,0
Sud-Est	Agriculture	32,1	38,7
	Industrie	23,6	21,4
	Commerce et services	44,2	40,0
	Total	100,0	100,0
Delta du Mékong	Agriculture	63,9	49,2
	Industrie	9,0	13,1
	Commerce et services	27,1	37,6
	Total	100,0	100,0

Tableau 5. Eléments pris en compte pour la construction de la typologie des ménages en fonction du niveau de vie

Logement	Propriété du logement
	Type de logement
	Logement neuf
	Réparations et améliorations apportées au logement en 1997
	Difficultés rencontrées en matière de logement
Conditions de vie	Accès à l'électricité
	Modalités d'accès à l'eau
	Type de salle de bains
	Type de cuisine
	Nombre de pièces par personne
Equipement du ménage	Possession et valeur de véhicules à moteur (voitures et motos)
	Bicyclette, karaoké-vidéo, télévision couleur, télévision noir et blanc, radio-cassettes, réfrigérateur, chauffe-eau, pompe à eau, téléphone, machine à laver le linge, air conditionné, cuisinière à gaz, cuisinière électrique, canot.
Revenus	Revenu par tête

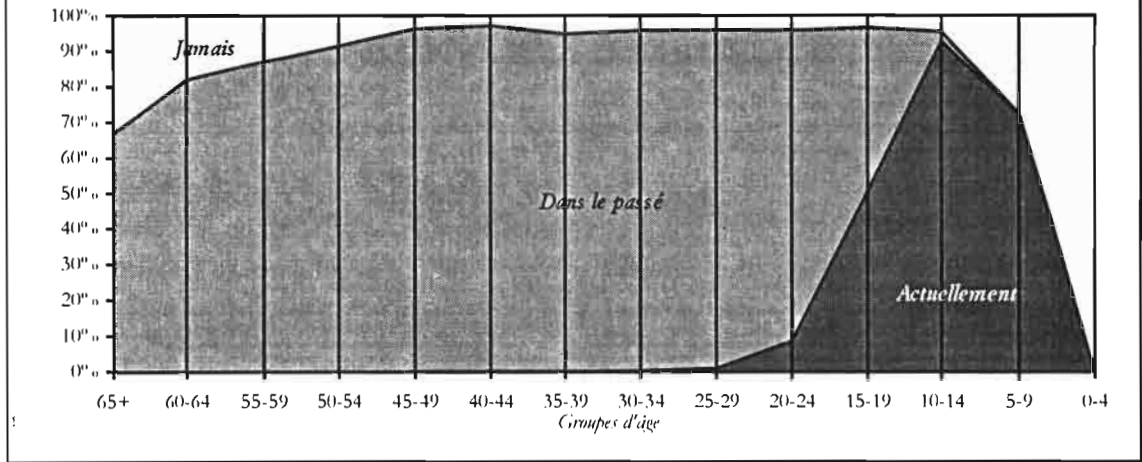
PARTIE I. LES RESSOURCES HUMAINES

Le système d'éducation et de formation professionnelle occupe une place centrale dans le processus de développement des ressources humaines. En effet, les savoirs transmis par l'institution scolaire constituent la dimension qualitative fondamentale de ces ressources dans la mesure où ils conditionnent l'évolution des autres composantes que sont la démographie, la santé et l'emploi. La qualité de la transmission de ces savoirs dépend largement de la politique éducative et des moyens dont elle dispose, mais elle est aussi dépendante de la situation économique des familles, de leur degré de proximité avec l'institution scolaire et de leurs attentes.

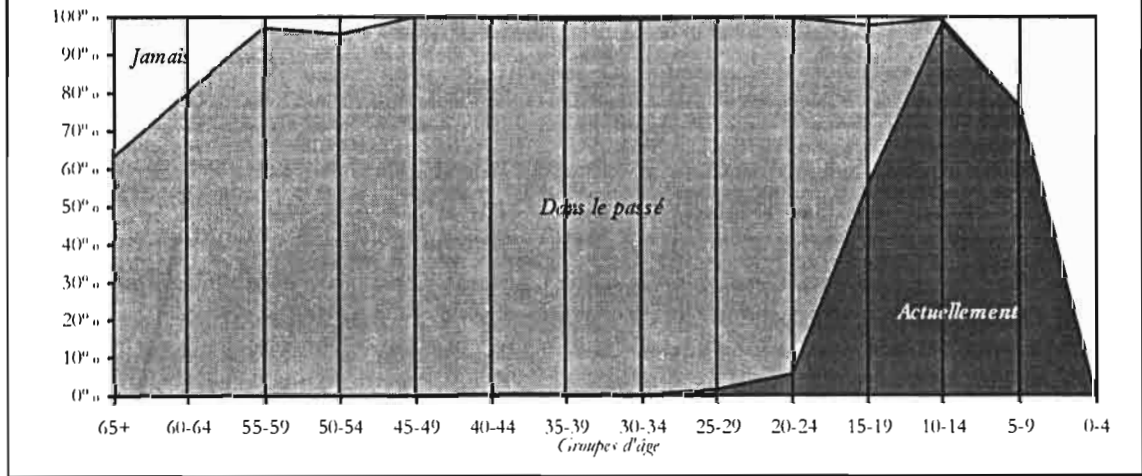
Dans cette partie consacrée à la composante éducation-formation des ressources humaines, l'accent sera mis sur les acquis et les points critiques de la transmission des savoirs et de leur évolution au regard des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la politique éducative. Les changements conceptuels et méthodologiques introduits lors du 2ème passage de l'enquête observatoire ont, de par les connaissances nouvelles qu'ils apportent, une incidence particulière sur l'analyse du champ de l'éducation et de la formation professionnelle. En effet, tout en conservant une approche ménages/familles dont les dynamiques sont au coeur de l'évolution des ressources humaines, l'investigation a visé une population à la fois plus large et plus différenciée. Tout d'abord elle s'est élargie aux activités non-agricoles de l'ensemble des ménages, sans donc écarter a priori les ménages agricoles dans le tirage de l'échantillon. De plus, un système de pondération équilibrant la représentation des zones rurales par rapport aux zones urbaines a été appliqué. Nous avons ainsi, à travers les résultats de ce 2ème passage, un ensemble qui ne privilégie plus la proximité géographique et sociologique au système d'éducation-formation et qui a l'ambition de restituer une image la plus proche possible de la réalité éducative du pays dans sa globalité et dans les différentes composantes de sa population.

Cette partie est divisée en deux chapitres. Le premier est consacré à l'éducation dans ses différents aspects et aux questions qui se posent quant aux structures et à l'évolution de la scolarisation : la couverture scolaire et la population des non-scolarisés, les niveaux scolaires atteints et les décalages et déperditions, la scolarisation actuelle et le degré de maîtrise du processus et de ses biais, enfin les comportements scolaires en relation avec les niveaux de vie. Le deuxième chapitre traitera de l'état de la formation professionnelle et de l'accès à ses différents modes, scolaires et extra-scolaires, ainsi que du lien que l'on peut établir entre les niveaux d'éducation-formation de la population active et les catégories socio-professionnelles.

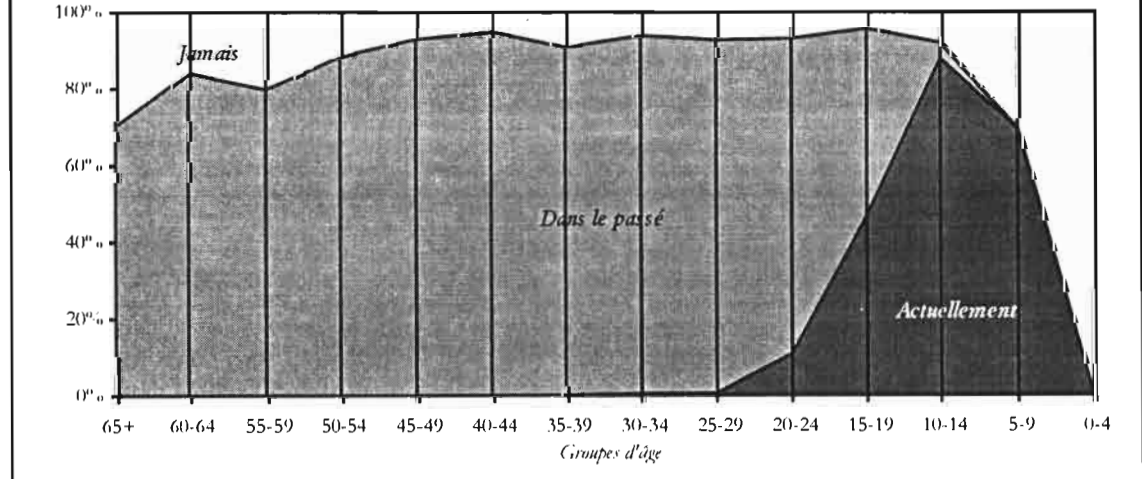
Graphique I.1. La fréquentation scolaire de l'ensemble de la population



Graphique I.2. La fréquentation scolaire de l'ensemble de la population - Nord



Graphique I.3. La fréquentation scolaire de l'ensemble de la population - Sud



CHAPITRE I - L'EDUCATION

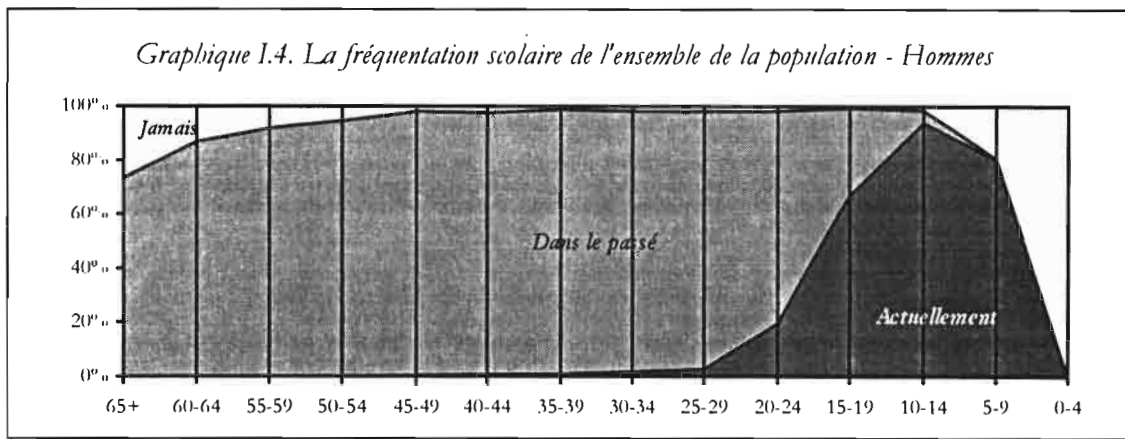
C'est une politique éducative volontariste, appliquée sans relâchement pendant plusieurs générations, qui a façonné l'image actuelle de la scolarisation au Viêt Nam. L'extension atteinte, bien connue, est signalée comme étant très élevée par rapport aux pays de même niveau économique. Les résultats de ce 2ème passage, tout comme ceux du premier, n'en apportent qu'une confirmation superflue. Cependant cette même politique éducative maintient son ambition d'éradication de l'analphabétisme, de généralisation de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire de base, d'accès égalitaire –même s'il reste contingenté- aux niveaux supérieurs, et d'élévation de la qualité à travers une plus grande efficacité du processus de scolarisation. C'est à travers le filtre de ces objectifs que ce chapitre analysera le chemin parcouru, les progrès réalisés et les obstacles qui restent à franchir.

I. La couverture scolaire et la population des non-scolarisés

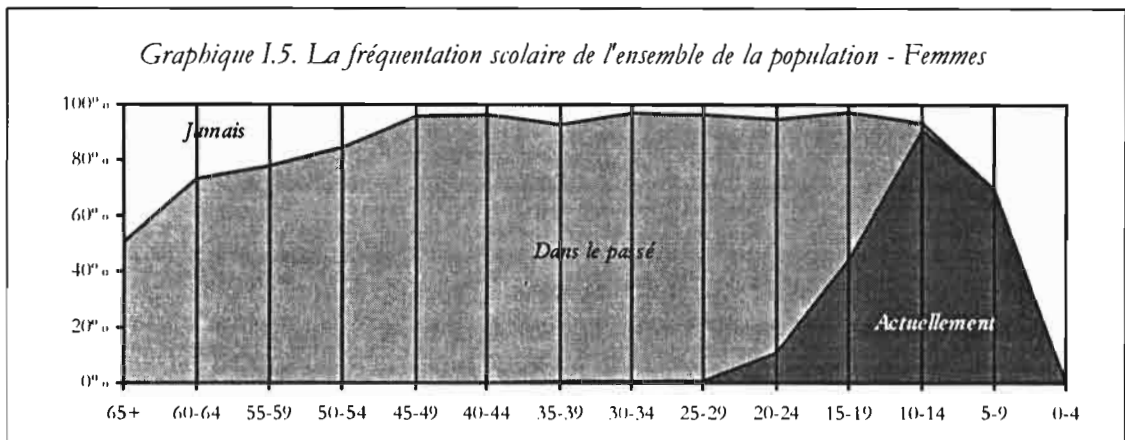
L'examen de la couverture scolaire donne la mesure de l'accès, actuel et passé, à l'école sur l'ensemble du pays. Sans distinguer les niveaux atteints, puisqu'il ne s'agit à ce stade que de raisonner sur l'existence d'un accueil physique minimum, à un moment ou à un autre, à l'école, il donne un aperçu global de l'extension du système scolaire et de son évolution dans le temps. En s'appuyant sur différents critères de lieu, de genre et d'urbanisation, il permet de commencer à identifier les variations qualitatives de la profondeur de la scolarisation. En y ajoutant le critère du niveau de vie, il ouvre à la définition des caractéristiques de ceux qui sont restés hors du champ scolaire.

Les trois graphiques ci-contre illustrent l'extension géographique de la scolarisation tout d'abord au plan national (graphique I.1) et ensuite dans les deux grandes parties, nord (graphique I.2) et sud (graphique I.3), qui ont fait l'objet de politiques éducatives différentes avant la réunification. Au plan national, partant d'un niveau relativement faible, la scolarisation progresse nettement jusqu'aux 40-44 ans où elle culmine à 97,2%, soit un gain de plus de 30% en une génération. Ensuite le groupe d'âge des 35-39 ans marque un recul qui est imputable aux perturbations provoquées par la guerre, puisque ce groupe était en âge scolaire (6-10 ans) entre 1964 et 1973. Ce recul ne sera ensuite que lentement compensé. Il faut en effet attendre le groupe des 15-19 ans pour qu'un niveau équivalent à celui des 40-44 ans soit atteint. S'agissant de taux nets de scolarisation, nous sommes donc ici à des niveaux extrêmement élevés par rapport auxquels les progrès ne peuvent plus être que marginaux. Cependant les graphiques I.2 et I.3, qui montrent les très nettes différences entre le Nord et le Sud, donnent aussi la mesure de ce qui peut être réalisé nationalement.

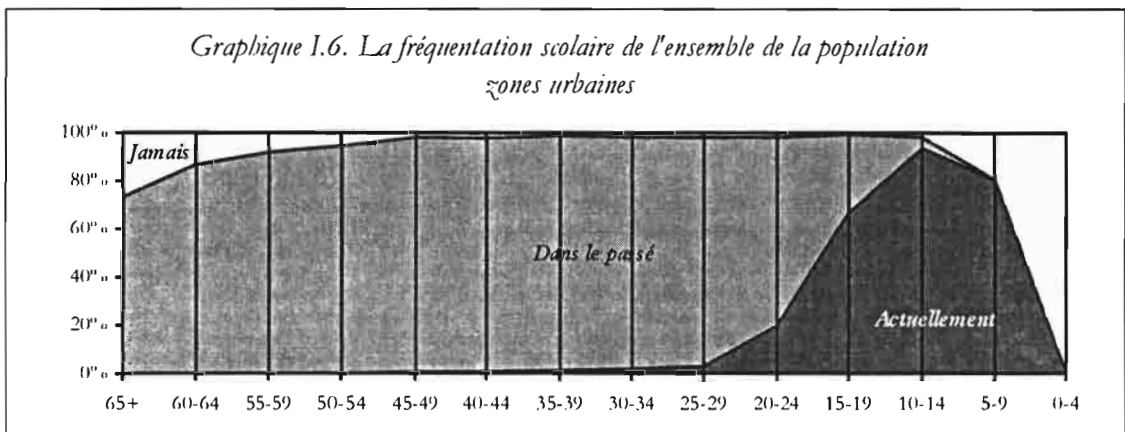
Graphique 1.4. La fréquentation scolaire de l'ensemble de la population - Hommes



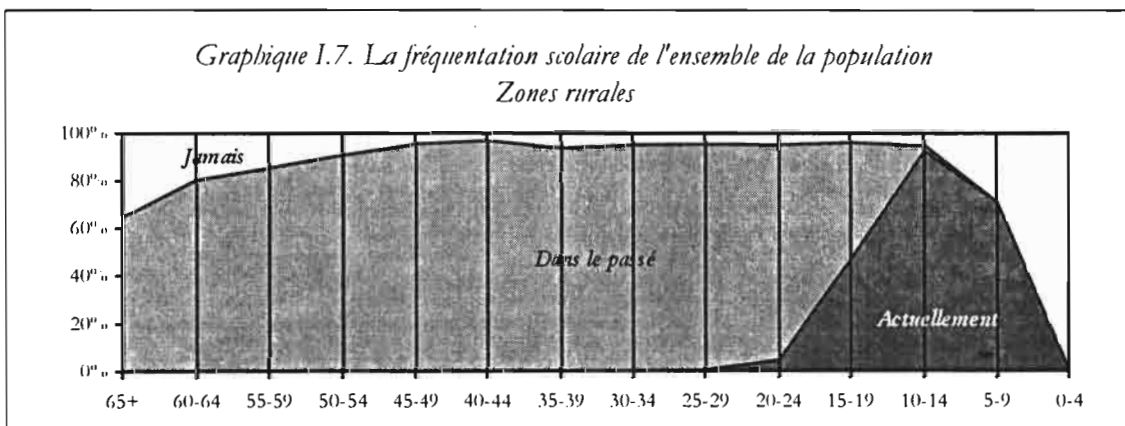
Graphique 1.5. La fréquentation scolaire de l'ensemble de la population - Femmes



Graphique 1.6. La fréquentation scolaire de l'ensemble de la population zones urbaines



Graphique 1.7. La fréquentation scolaire de l'ensemble de la population Zones rurales



On voit en effet que la partie Nord, partant pour les plus âgés d'un niveau plus bas (63,2%) que la partie Sud (70,2%), progresse en ligne droite pour atteindre un premier pic en 10 ans. Après une brève stagnation, la progression reprend pour atteindre les sommets (équivalent de 100% pour les 45-49 ans) sur lesquels la scolarisation se maintiendra (pas d'écart supérieur à 0,7%) jusqu'à la dépression des 15-19 ans (97,8%), pour repasser à nouveau la barre des 99% (99,5 pour les 10-14 ans). Parallèlement, l'évolution du Sud est plus lente, moins régulière et surtout moins importante. Un premier pic est également atteint pour les 45-49 ans (94,9%), suivi d'une évolution plus en retrait pour arriver au sommet des 15-19 ans (95,7%) auquel succède un nouveau recul. Il est à noter enfin, et nous y reviendrons, que le taux (net) de fréquentation scolaire des 5-9 ans est de 76,6% dans le Nord et de 69,7% dans le Sud.

Cette évolution nationale, remarquable dans ses progrès mais marquée aussi par des périodes de recul et par des inégalités géographiques, peut être mieux comprise en restituant la chronologie des années de scolarisation, c'est-à-dire les années correspondant aux périodes d'âge scolaire (6-10 ans), des différents groupes d'âge de la population. Le rapprochement des années théoriques de scolarisation avec les dates de certains événements politiques (l'Indépendance ou la Réunification), militaires (la guerre) et économiques (la crise de la fin des années 1980) permet de situer les périodes porteuses et aussi les périodes difficiles qu'a traversées la politique éducative, périodes illustrées par les variations des taux de fréquentation scolaire.

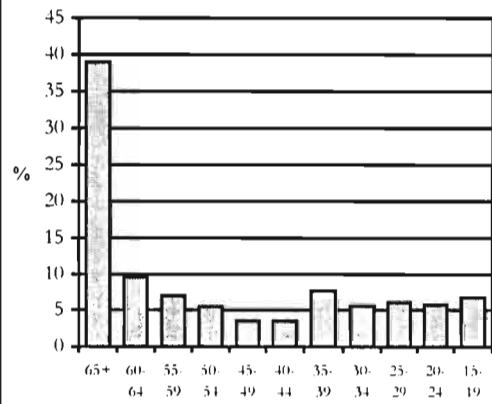
Tableau 1. Années théoriques de scolarisation des différents groupes d'âge

Âge 97	65+	60-64	55-59	50-54	45-49	40-44	35-39	30-34	25-29	20-24	15-19	10-14	05-09
Naissance	1932 -	33-37	38-42	43-47	48-52	53-57	58-62	63-67	68-72	73-77	78-82	83-87	88-92
6 ans	1938 -	39-43	44-48	49-53	54-58	59-63	64-68	69-73	74-78	79-83	84-88	89-93	94-98
10 ans	1942 -	43-47	48-52	53-57	58-62	63-67	68-72	73-77	78-82	83-87	88-92	93-97	

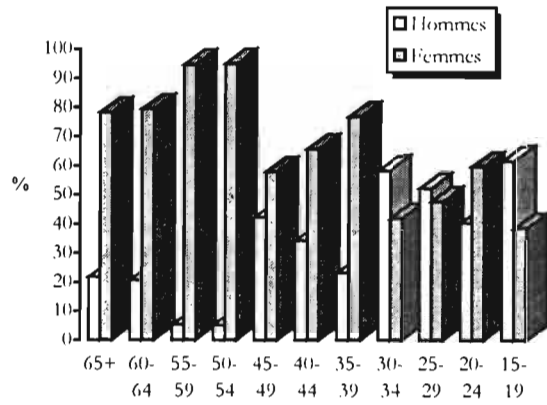
Ainsi l'évolution globale et le niveau de la fréquentation scolaire peuvent être analysés à partir de la volonté politique qui a généré la politique éducative mais aussi à partir d'événements ou de contextes extra-scolaires qui soutiennent ou entravent sa mise en oeuvre. D'autres variables qualitatives, non événementielles et possédant une prégnance peu susceptible d'inflexions rapides parce que s'inscrivant dans les structures et les grandes tendances de la société, influent sur la profondeur de la scolarisation. Il s'agit du sexe et de la situation par rapport à la ville.

Ainsi la scolarisation des hommes (graphique I.4) et celle des femmes (graphique I.5) ont suivi des itinéraires contrastés. La réduction de l'écart initial dans le groupe des 65 ans (84,9% et 50,5%) s'est effectuée en une vingtaine d'années, ce qui veut dire que pendant cette période les progrès de la scolarisation chez les femmes ont été beaucoup plus rapides que chez les hommes puisque ceux-ci continuaient à progresser. Le groupe des 45-49 ans

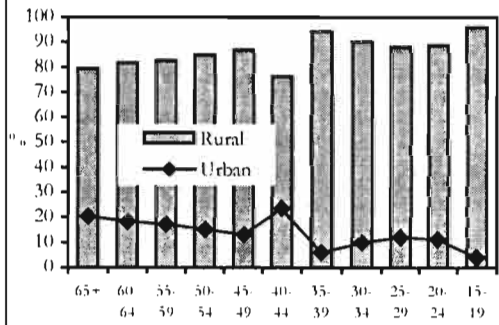
Graphique I.8. Les non-scolarisés par groupes d'âge



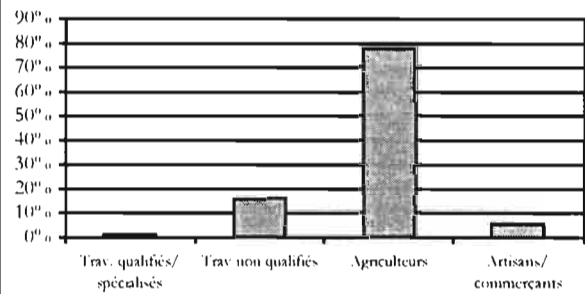
Graphique I.9. Les non-scolarisés : Hommes/Femmes



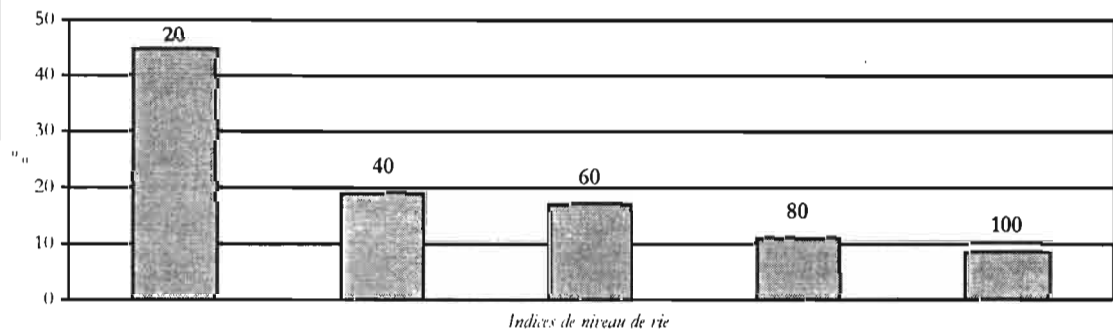
Graphique I.10. Les non-scolarisés Rural/urbain



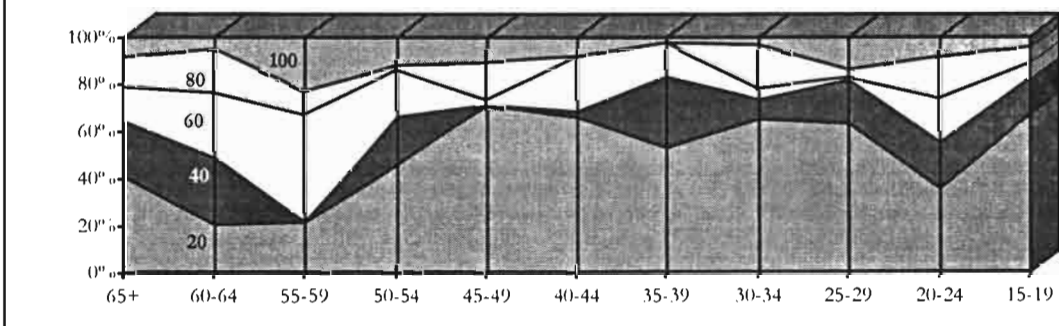
Graphique I.11. Les non-scolarisés : catégories socio-professionnelles



Graphique I.12. Les non scolarisés : niveaux de vie



Graphique I.13. Les non scolarisés : niveaux de vie par tranches d'âge



enregistre ainsi un taux de 96,8% pour les hommes et 95,7% pour les femmes. La consolidation de la scolarisation féminine s'est poursuivie – signe des efforts maintenus de la politique éducative- au point que dans le groupe des 15-19 ans les femmes (97,4%) surclassent les hommes (95,9%). C'est un véritable décalage structurel qui a ainsi été réduit. Il n'en est pas de même pour les différences de scolarisation entre les zones urbaines et les zones rurales. En dépit des progrès généralisés, plus rapides également dans les zones rurales, et une réduction nette des écarts, une différence structurelle demeure. La plus grande proximité a été atteinte dans le groupe des 40-44 ans, mais elle ne s'est pas maintenue.

Ceci nous introduit à la question des limites de l'extension de la scolarisation et à l'identification de la population qui n'entre pas dans le champ scolaire. Globalement cette population représente 8,5% de la population d'âge actif (15 ans et plus). Sa distribution par groupes d'âge (graphique I.8) souligne les questions que pose son évolution dans le temps en relation avec celle de la démographie. En effet, nous avons vu dans le graphique I.1 l'évolution de l'état de la non-scolarisation proportionnellement à celui de la scolarisation. Dans ce graphique I.8 nous suivons l'évolution de la non-scolarisation par rapport à elle-même, c'est-à-dire les proportions des différents groupes d'âge entre eux. Nous voyons ainsi les proportions diminuer drastiquement en passant du groupe des 65 ans et plus à celui des 60-64, et cela en partie par un effet mécanique puisque le groupe des 65 ans est un regroupement de groupes d'âge. Ensuite nous assistons à la diminution régulière du volume de chaque groupe depuis les 60-64 ans jusqu'aux 40-44 ans, suivie d'une remontée pour les 35-39 ans. Même si pour les groupes suivants on peut noter une nouvelle diminution, ils n'attestent pas d'une régression stable de la non-scolarisation. De plus le groupe des 15-19 ans enregistre une proportion de 6,8%, ce qui veut dire que pour ce groupe l'effectif de la population des non-scolarisés a augmenté alors que sa proportion par rapport aux scolarisés anciens et actuels (3,3%) a diminué.

La répartition des non-scolarisés selon le sexe (graphique I.9) évolue quant à elle selon des trajectoires inverses. Si globalement les non-scolarisés sont pour 71,5% des femmes et 28,5% des hommes, les proportions respectives s'inversent en passant des plus vieux aux plus jeunes. Les femmes non-scolarisées représentent 78,3% des 65 ans et plus. Elles n'en représentent que 38,4% dans le groupe des 15-19 ans. L'inversion s'amorce véritablement avec la génération des 30-34 ans, ce qui fait que pour l'ensemble des non-scolarisés de moins de 35 ans, il y a davantage d'hommes (53,5%) que de femmes (46,5%).

Si des changements qualitatifs importants sont observés dans la distribution hommes-femmes, c'est plutôt un renforcement de la tendance dominante que l'on peut signaler dans la distribution urbain-rural. Le graphique I.10 nous montre l'évolution presque régulière des zones rurales

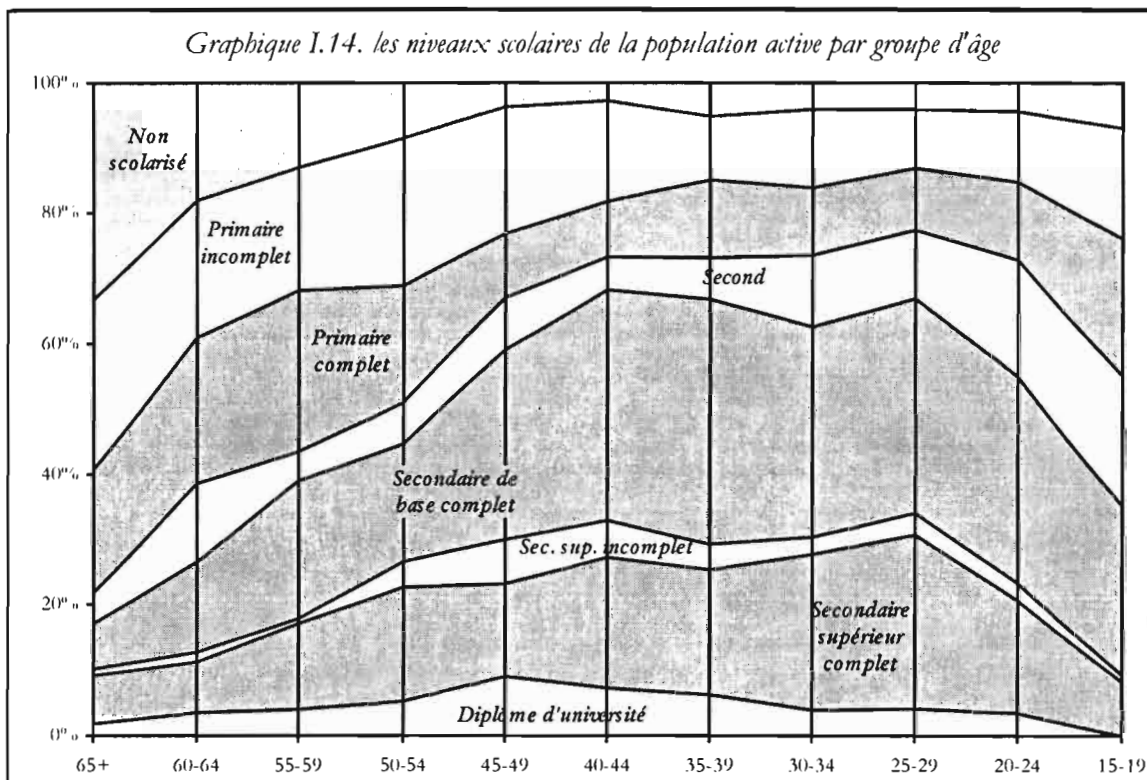


Tableau 2. Les niveaux scolaires de la population active par groupe d'âge

	Diplôme Universit é	Sec. sup. comple t	Sec. sup. incomple t	Sec. base comple t	Sec. base incomple t	Primaire comple t	Primaire incomple t	Non scolarisés
65+	1,8	7,3	1,0	7,0	4,7	18,9	26,0	33,1
60-64	3,5	7,7	1,4	13,9	12,1	22,3	20,9	18,1
55-59	4,0	13,1	0,7	21,2	4,5	24,7	18,8	13,0
50-54	5,2	17,4	3,9	18,2	6,3	17,9	22,6	8,5
45-49	9,0	14,2	6,8	29,1	8,0	9,7	19,5	3,7
40-44	7,3	20,0	5,6	35,4	5,0	8,5	15,5	2,9
35-39	6,2	19,1	3,9	37,6	6,2	12,0	9,8	5,1
30-34	3,9	23,8	2,6	32,3	10,9	10,3	12,1	4,1
25-29	4,1	26,6	3,3	33,0	10,4	9,6	9,0	4,1
20-24	3,4	17,2	2,6	31,7	17,8	12,0	10,9	4,5
15-19	-	8,2	1,0	26,0	20,0	21,0	17,1	6,8
	Diplôme Universit é	Sec. sup. comple t		Sec. base comple t		Primaire comple t		Non scolarisés
55-59 (a)	4,0	17,1		39,0		68,2		13,0
40-44 (b)	7,3	27,1		68,1		81,6		2,9
25-29 (c)	4,1	30,6		66,9		86,9		4,1
(b-a)	+ 3,3	+ 10		+ 29,1		+ 13,4		- 10,1
(c-b)	- 3,2	+ 3,5		- 1,2		+ 5,3		+ 1,2

vers l'équivalent d'un quasi-monopole des non-scolarisés (95,9% des 15-19 ans). Ceci nous conduit à l'examen des caractéristiques sociales et économiques de cette population. Pour ce qui est des catégories socio-professionnelles actuelles (graphique I.11), on peut noter pour les non-scolarisés actifs (qui représentent 52% du total) une très forte majorité (77,9%) d'agriculteurs et assimilés, les autres catégories représentées étant, par ordre décroissant, les ouvriers non qualifiés et manoeuvres, les artisans/petits commerçants, et enfin quelques très rares ouvriers qualifiés.

Pour ce qui est des niveaux de vie des ménages (graphique I.12), leur répartition est saisissante. C'est près de la moitié des non-scolarisés (44,7%) qui se situent dans la strate la plus basse des niveaux de vie (indice 20), la strate la plus élevée (indice 100) n'en accueillant que 8,5%. Si l'on relie maintenant les niveaux de vie aux différentes tranches d'âge, on se rend compte que les jeunes générations ne sont pas les plus favorisées, et surtout pas le groupe des 15-19 ans dont 67,1% appartiennent à des ménages qui se situent dans la strate la plus basse.

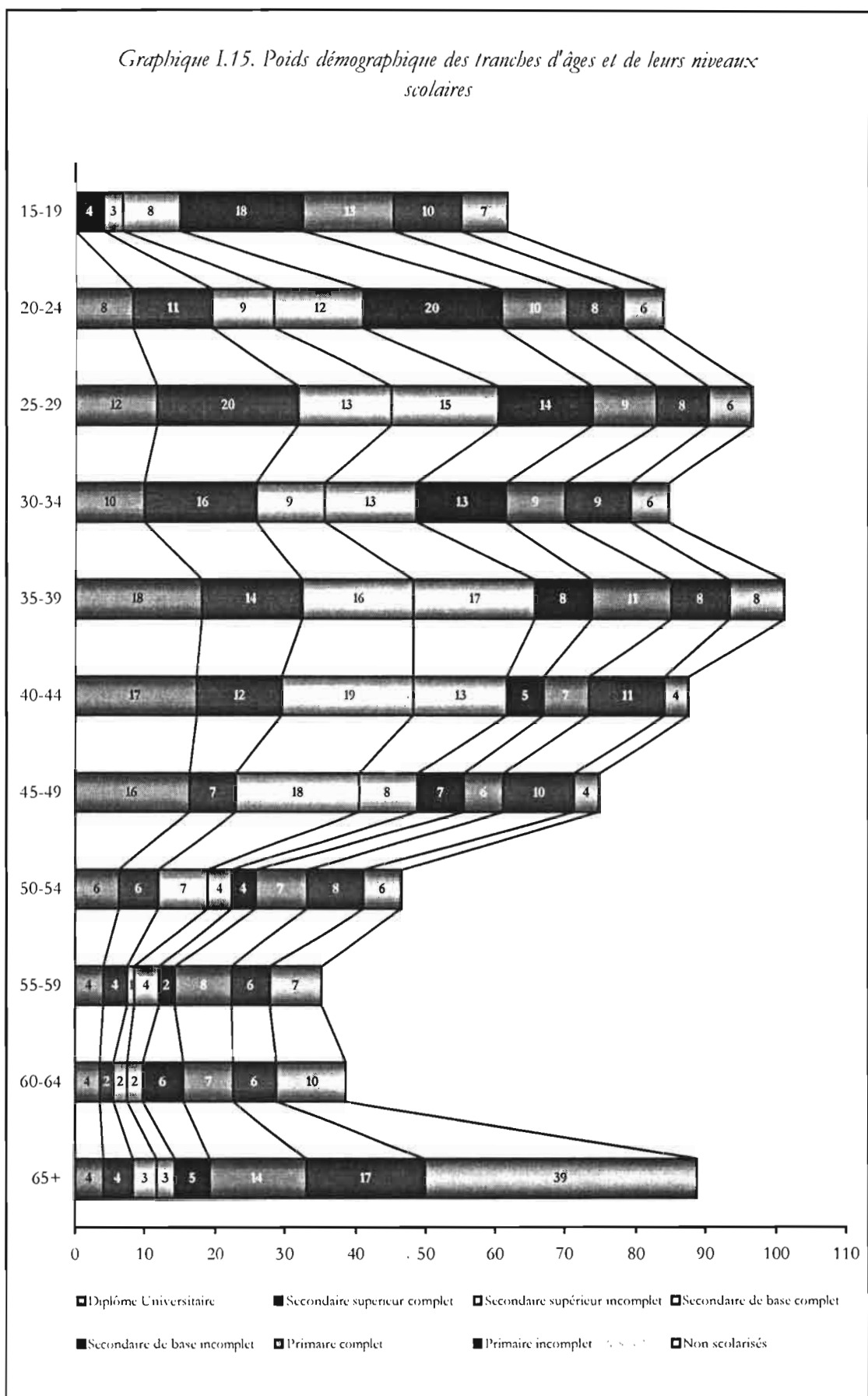
Nous venons ainsi de passer en revue différents aspects touchant à l'extension, à l'évolution et aux variations qualitatives de la scolarisation, avec une analyse particulière de la population qui n'a pas été scolarisée. Nous allons maintenant examiner ce que l'on peut appeler la production de l'école.

II. La production et la réussite scolaires

Les efforts déployés par la politique éducative font que l'extension du champ de la scolarisation côtoie dorénavant ses limites et que des progrès ne pourront plus être réalisés qu'à la marge, même si ces limites doivent être toujours préservées, sinon repoussées, et même si sur cette marge des questions qualitatives fondamentales restent ouvertes, en particulier concernant l'accès à l'école des milieux ruraux défavorisés. Pour approfondir cette première approche, il convient d'examiner maintenant l'efficacité de cette scolarisation à travers ses résultats, traduits par la maîtrise du parcours dans les différents cycles, et les niveaux atteints par tous ceux qui sont en âge actif et qui ont eu accès à l'école.

Les acquis scolaires de la population active ont été répartis en huit niveaux correspondant aux cycles du système scolaire et en distinguant les degrés de parcours de ces cycles (cycle complet avec ou sans diplôme et cycle incomplet sans différencier le nombre d'années parcourues) et les filières techniques ont été transposées dans les filières générales. Les différents niveaux de diplômes de l'enseignement supérieur ont été assimilés à un seul qui constitue le niveau le plus élevé de cette hiérarchie, le niveau le plus bas étant représenté par les non-scolarisés. Les deux graphiques ci-dessus présentent la répartition des niveaux selon deux entrées. Le premier répartit proportionnellement les niveaux à l'intérieur de chaque groupe d'âge, le

Graphique I.15. Poids démographique des tranches d'âges et de leurs niveaux scolaires



second présente le poids démographique respectif des différents niveaux et tranches d'âge (graphiques I.14 et I.15).

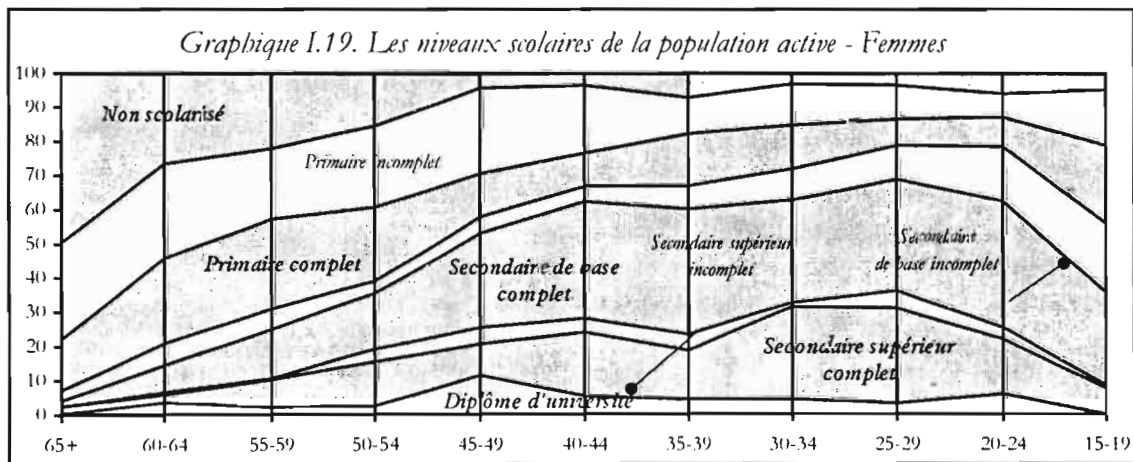
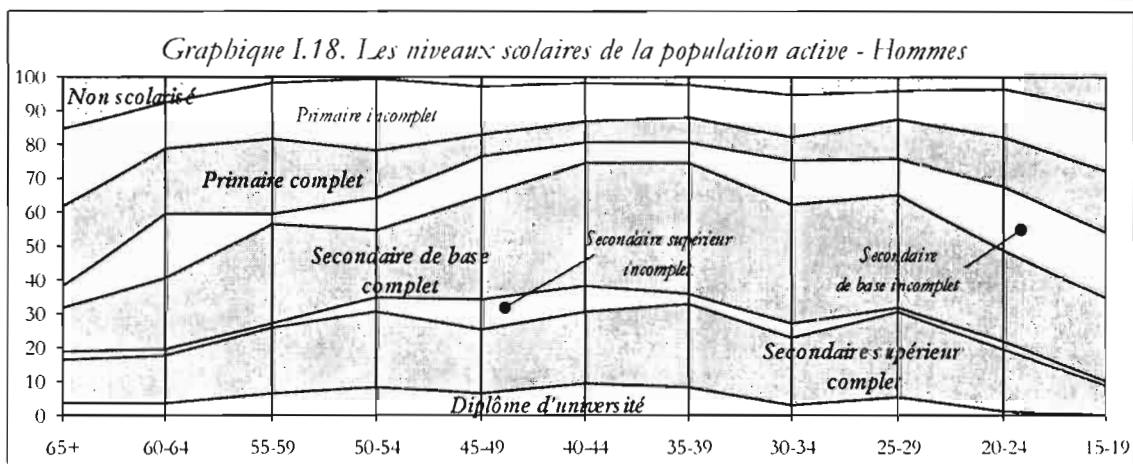
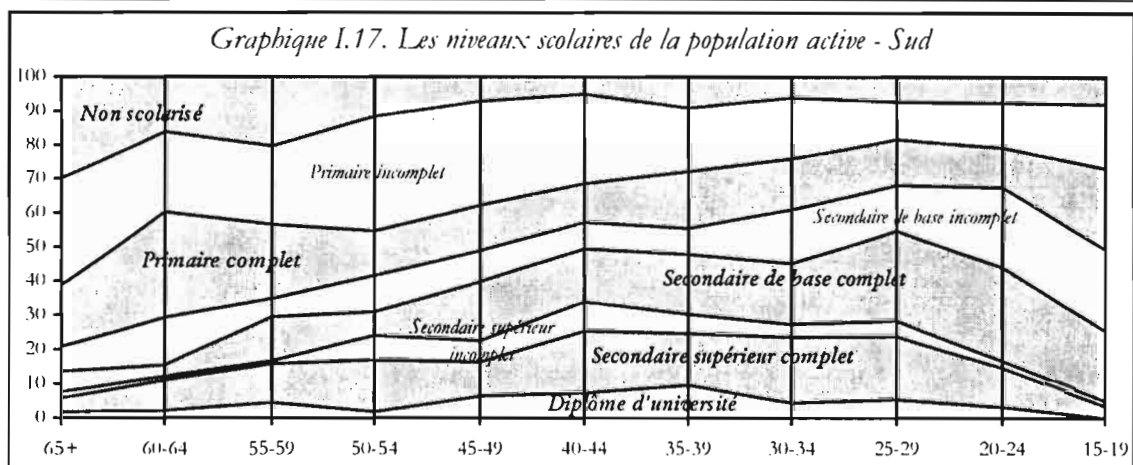
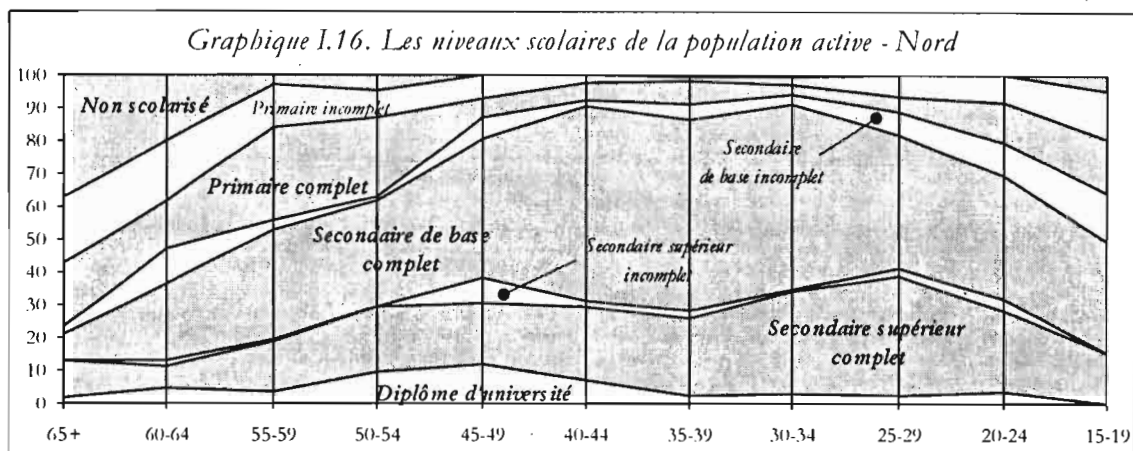
En suivant la répartition des niveaux à l'intérieur de chaque groupe (graphique I.14) on peut noter une progression régulière du niveau général de scolarisation jusqu'aux 40-44 ans : réduction forte de la part des non-scolarisés et de celle du primaire incomplet au profit des niveaux les plus élevés, diplômés de l'enseignement supérieur, secondaire supérieur complet et surtout secondaire de base complet. En pourcentages cumulés (tableau I.2) on note que 81,6% des 40-44 ans ont au moins le primaire complet, 68,1% le secondaire de base complet, 27,1% le secondaire supérieur complet et 7,3% sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ensuite l'évolution jusqu'aux 25-29 ans est moins claire : le primaire incomplet continue à se réduire, le secondaire de base garde une part équivalente et le secondaire supérieur complet progresse encore, mais la part des non scolarisés ne se réduit pas, le secondaire de base incomplet s'élargit et le niveau enseignement supérieur s'amenuise.

Le graphique de la distribution démographique nous dévoile d'autres aspects. Plusieurs points sont ainsi à souligner. Le premier est l'inégalité du poids démographique des différentes tranches d'âge, mise à part celle des 65 et plus qui est elle-même un regroupement de tranches. La question la plus importante pour l'analyse est la décroissance observée en dessous des 25-29 ans, explicable par le fait que les élèves et étudiants de ces âges ne sont pas encore dans la vie active. Le second point, déjà évoqué, est celui de l'accroissement objectif du poids des non scolarisés, mais aussi du primaire et du secondaire de base incomplets à travers les 15-19 ans qui sont déjà sortis du système scolaire. Il en va sensiblement de même, hormis le niveau des non-scolarisés, pour les 20-24 ans. Le troisième point, sans préjuger bien sûr de l'apport à venir des contingents actuellement scolarisés, est la baisse objective du poids des diplômés de l'université en-dessous des 35-39 ans, après une croissance continue depuis les 60-64 ans.

Deux questions de fond se posent quant à cette évolution. Assiste-t-on à une stabilisation des niveaux scolaires de la population active depuis les 40-44 ans, voire à une régression depuis les 20-24 ans, ou est-ce une caractéristique du système scolaire de ne pouvoir acheminer vers la vie active que des cohortes tardives d'élèves hors d'âge ?

Les deux premiers graphiques présentés nous restituaient une image synthétique du pays. L'examen d'éléments pouvant faire varier de manière plus différenciée la répartition et la distribution des niveaux scolaires pourra apporter des éclairages complémentaires. Nous allons ainsi examiner les variations Nord-Sud, hommes-femmes et zones urbaines-zones rurales.

Les graphiques I.16 et I.17 montrent que les deux grandes zones géographiques ont développé chacune un schéma original -voire paradoxal-

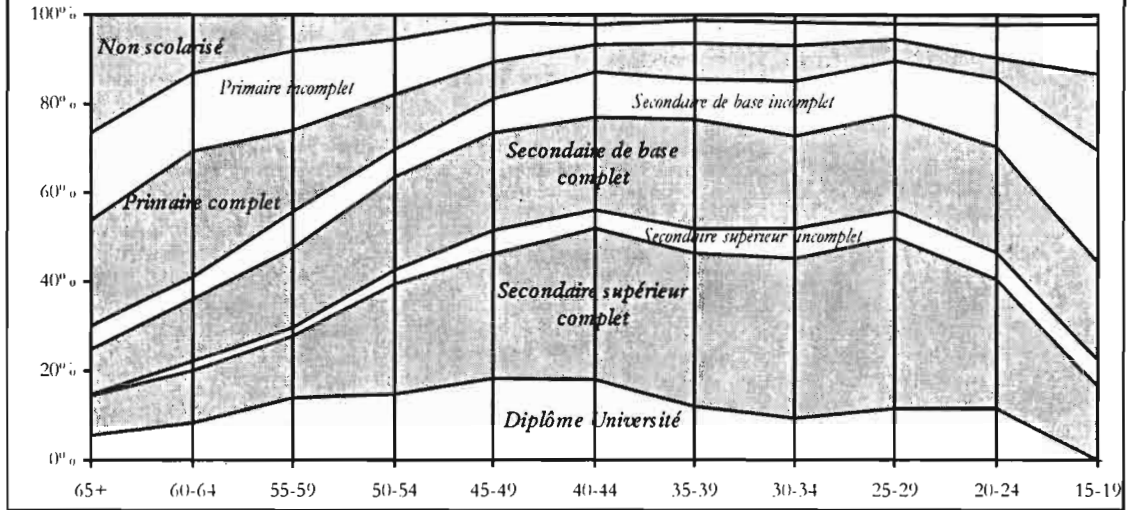


des niveaux de leur scolarisation. Le premier paradoxe est repérable dans le groupe des 65 ans et plus : la couverture scolaire est sensiblement moins étendue au Nord (36,8% de non-scolarisés) qu'au Sud (29,8%), mais les différents niveaux de cycles complets sont systématiquement plus élevés au Nord, y compris dans l'enseignement supérieur, à la différence des cycles incomplets qui sont systématiquement plus importants dans le Sud. Ensuite les niveaux du Nord progressent en flèche. Pour les 55-59 ans on trouve ainsi 84,2% de primaire complet et 52,7% de secondaire de base complet (56,5% et 29,5% au Sud). Autant sous cette tranche d'âge et jusqu'aux 40-44 ans on assiste au Nord à la quasi-généralisation du secondaire de base (97,3% de primaire complet et 90,7% de secondaire de base complet), autant la progression du Sud semble entravée par l'importance du primaire incomplet (et donc des abandons à ce niveau) et n'atteint respectivement pour les mêmes niveaux que 68,6% et 49,5%. Jusqu'aux 25-29 ans ensuite le Nord connaît un fort développement du secondaire supérieur (39,1%), le Sud n'accédant qu'à 23,9% de ce même niveau. C'est aussi dans l'évolution entre ces deux groupes des 40-44 et 25-29 ans que l'on repère un autre paradoxe : le Nord régresse de 97,3% à 93,4% pour le primaire complet pendant que le Sud continue à progresser et passe de 68,6% à 81,8% du même niveau. Le dernier paradoxe que l'on peut évoquer concerne l'évolution du niveau diplôme universitaire. Le Nord enregistre son pic chez les 45-49 ans (11,9%), le Sud chez les 35-39 ans (9,7%). Ce niveau régresse par la suite dans les deux zones, mais de manière irrégulière, le Sud enregistrant une petite reprise chez les 25-29 ans, et le Nord chez les 20-24.

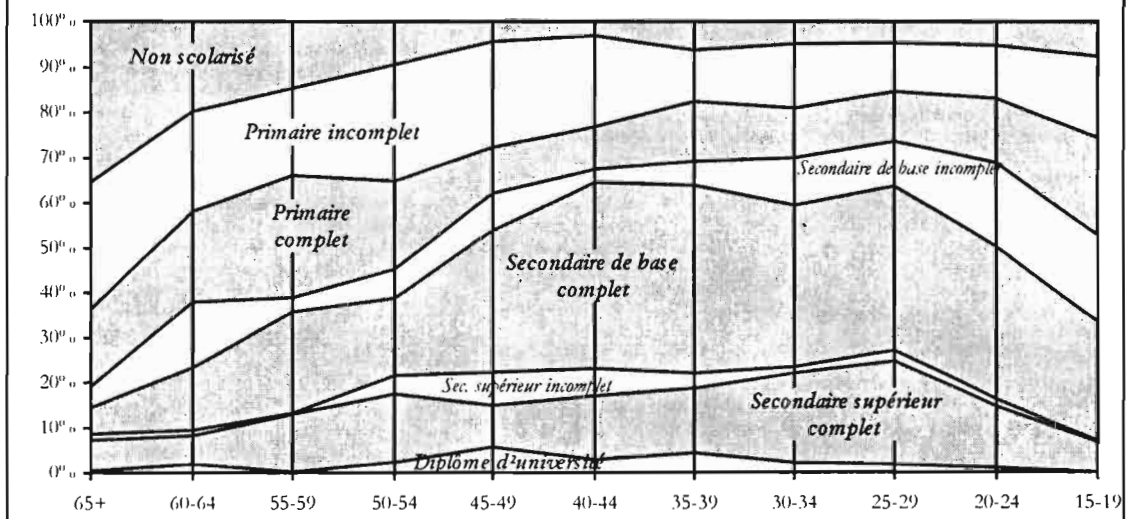
L'évolution comparée des niveaux de scolarisation des hommes (graphique I.18) et des femmes (graphique I.19) est beaucoup moins paradoxale tant les tendances sont claires et régulières. Le décalage extrêmement important qui caractérise le groupe des 65 ans et plus (pour le niveau primaire complet 61,6% chez les hommes et 22,1% chez les femmes) se réduit sans à coup jusqu'aux 25-29 ans chez lesquels les hommes atteignent leur taux le plus élevé (87,6%) pour régresser ensuite chez les 20-24 ans (82,6%), les femmes atteignant de leur côté 86,5% chez les 25-29 ans et dépassant les hommes chez les 20-24 ans (87,2%). Par ailleurs, les hommes stagnent ou régressent légèrement sur tous les autres niveaux après les 35-39 ans, et les femmes dépassent les hommes chez les 25-29 ans pour le secondaire de base complet et le secondaire supérieur complet, et pour les diplômés de l'université chez les 20-24 ans. Il en va de même pour le groupe qui vient de quitter le système scolaire. Les femmes de 15-19 ans comptent moins de non-scolarisés que les hommes et leur niveau est plus élevé pour le primaire et le secondaire de base.

La comparaison de l'évolution des niveaux en fonction d'une dernière variable, la situation en zones urbaines (graphique I.20) et en zones rurales (graphique I.21) met en évidence un véritable décalage structurel entre les

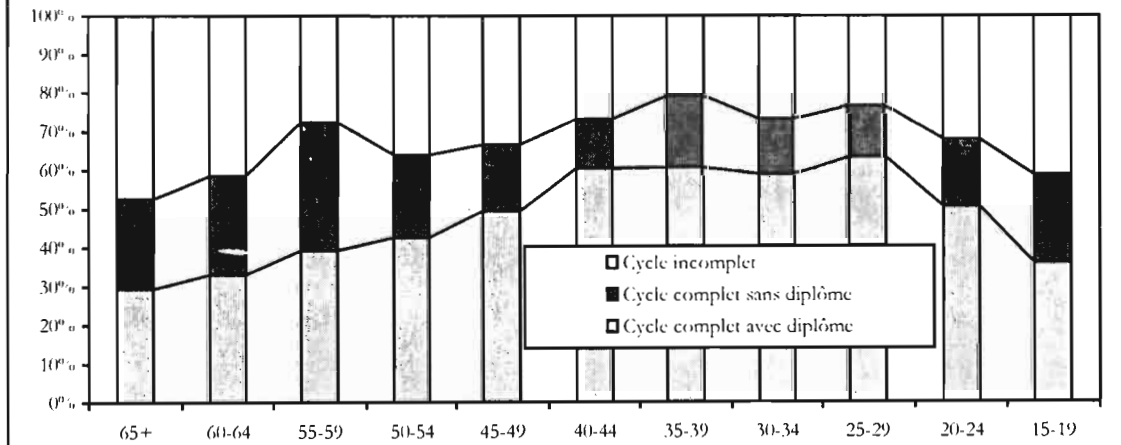
Graphique I.20. Les niveaux scolaires de la population active. Zones urbaines



Graphique I.21. Les niveaux scolaires de la population active. Zones rurales

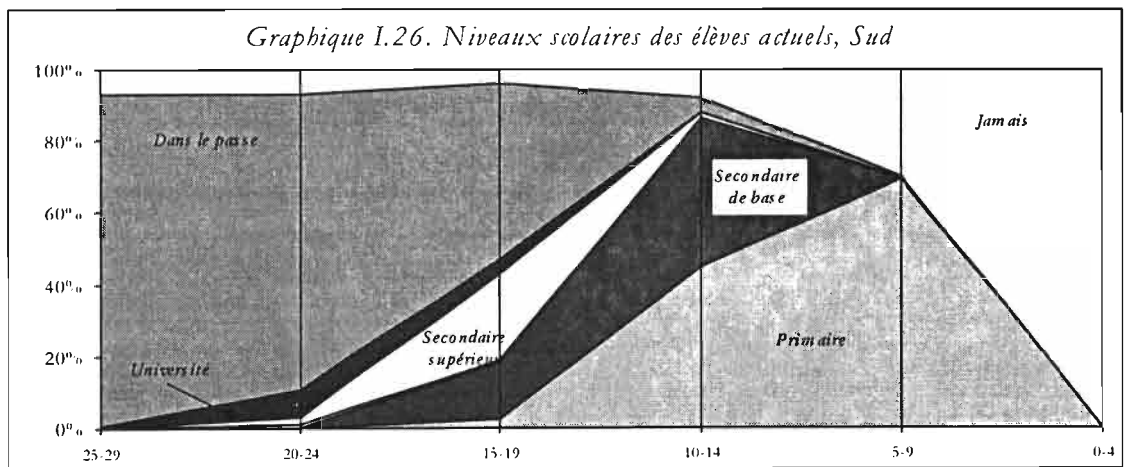
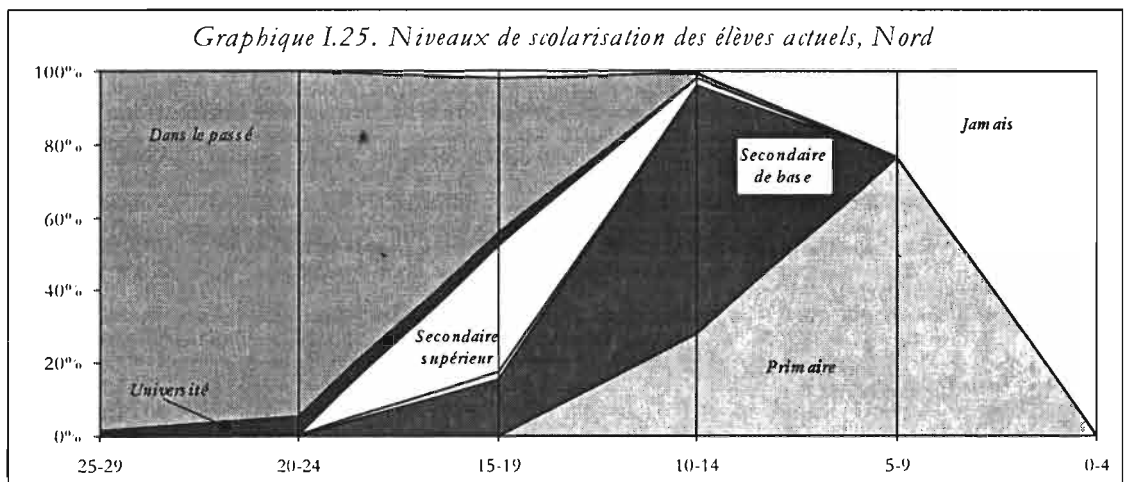
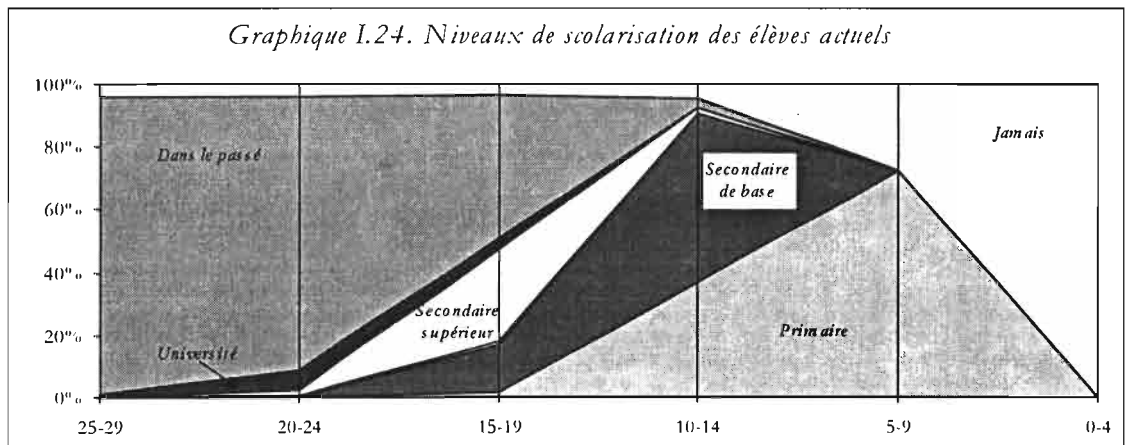
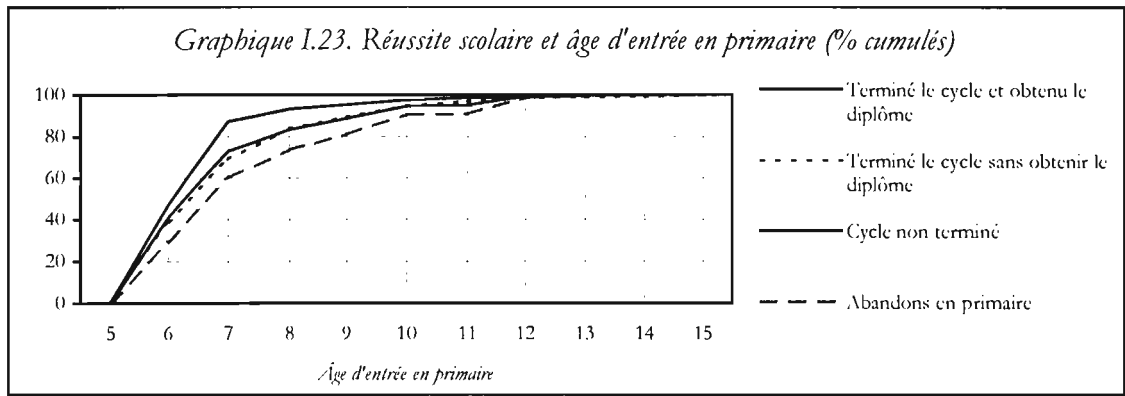


Graphique I.22. La réussite scolaire de la population active



deux. En effet, autant l'on peut observer que les courbes des différents niveaux ont globalement la même allure, que ce soit pour la partie montante (jusqu'aux 40-44 ans), la partie de stabilisation (jusqu'aux 25-29 ans) et la partie descendante, autant l'on peut remarquer que les zones rurales sont toujours décalées de l'équivalent d'un cycle. Ainsi quand pour les 40-44 ans les zones urbaines se situent à 77% dans le secondaire de base complet, les zones rurales se situent à 76,8% dans le primaire complet. De même le niveau de l'enseignement supérieur dans les zones urbaines occupe une surface presque équivalente à celui du secondaire supérieur des zones rurales, alors que dans cette dernière le niveau universitaire n'occupe qu'une mince couche diffuse. Sans insister pour le moment sur le fait que la structure de l'emploi en zones rurales n'appelle sans doute pas des niveaux de scolarisation aussi élevés que dans les zones urbaines, un autre différence mérite encore d'être soulignée, celle qui concerne la part beaucoup plus importante des non-scolarisés et du primaire incomplet dans les zones rurales. Il y aurait donc, à la base, un problème encore non réglé d'enclenchement de la scolarisation et de maîtrise des abandons dès le premier cycle dans les zones rurales. Ces évolutions paradoxales peuvent être en partie expliquées par le fonctionnement, entre 1954 et 1981, de systèmes scolaires de durées différentes au Nord (10 ans) et au Sud (12 ans), l'harmonisation complète de tous les cycles n'ayant été réalisée qu'en 1989. Le rattrapage du Sud par le Nord s'explique aussi par la politique plus volontariste qui a été men

Ceci nous conduit au dernier point que nous souhaitons aborder dans cette partie sur le production de l'école, celui de la réussite et donc de l'efficacité du système scolaire. Si l'on peut dire que l'obtention d'un diplôme traduit la réussite de l'élève qui l'obtient, ce qui traduit la non-réussite pour le système éducatif c'est l'abandon en cours de cycle. On peut ainsi répartir les anciens scolarisés en trois catégories : ceux qui ont fini leur cycle avec diplôme, ceux qui ont fini leur cycle sans diplôme et enfin ceux qui ont abandonné en cours de cycle. Cette distribution pour l'ensemble des anciens scolarisés est respectivement de 51,2%, 18,2% et 30,6%. C'est donc un peu plus de la moitié des scolarisés qui ont obtenu le diplôme de leur cycle terminal, ce qui est peu, et presque le tiers qui ont abandonné en cours de cycle, ce qui est beaucoup. La distribution par tranches d'âge (graphique I.22) montre que les degrés de réussite scolaire ne sont pas uniformes, mais que les variations du profil de la courbe épousent celles de l'évolution des niveaux scolaires analysée plus haut (montée, stagnation, régression quasiment pour les mêmes tranches d'âge). Les groupes des 35-39 ans et des 25-29 ans détiennent les proportions les moins élevées d'abandons en cours de cycle. Ils détiennent aussi les niveaux scolaires les plus élevés. C'est le schéma inverse pour les 15-19 ans. La relation est mathématique par effet cumulé positif ou négatif, mais c'est aussi une référence d'action pour la politique éducative : plus les abandons scolaires se restreignent, plus le niveau scolaire



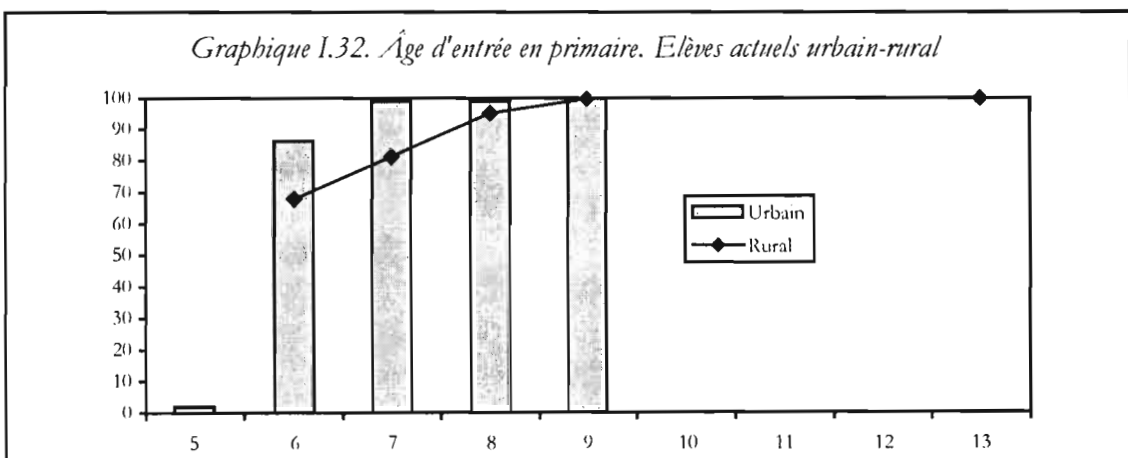
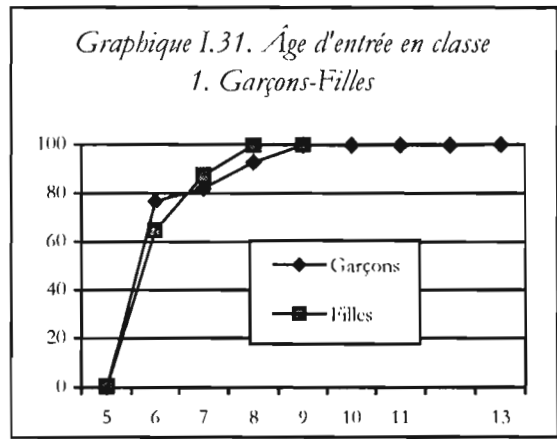
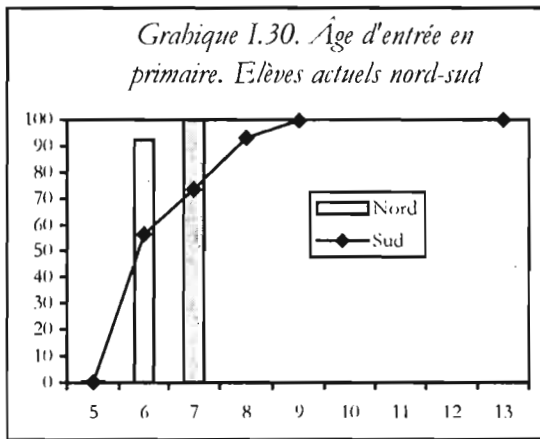
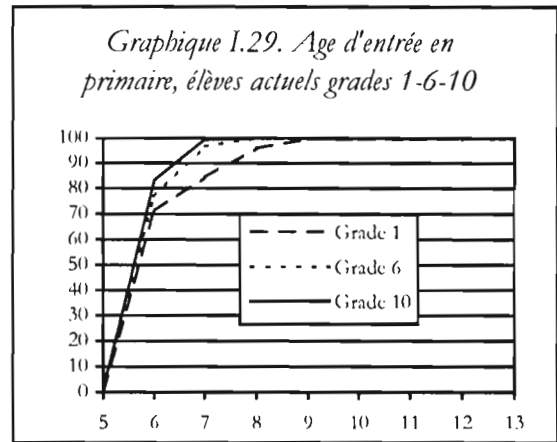
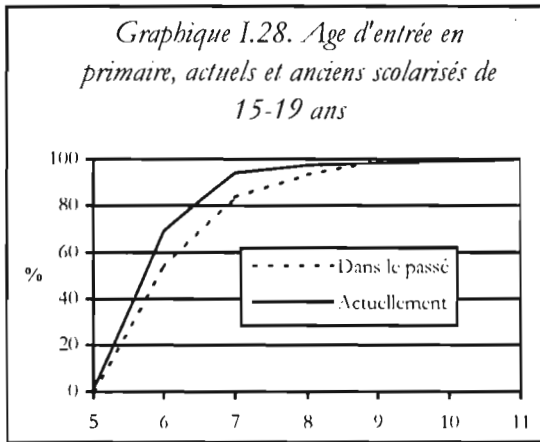
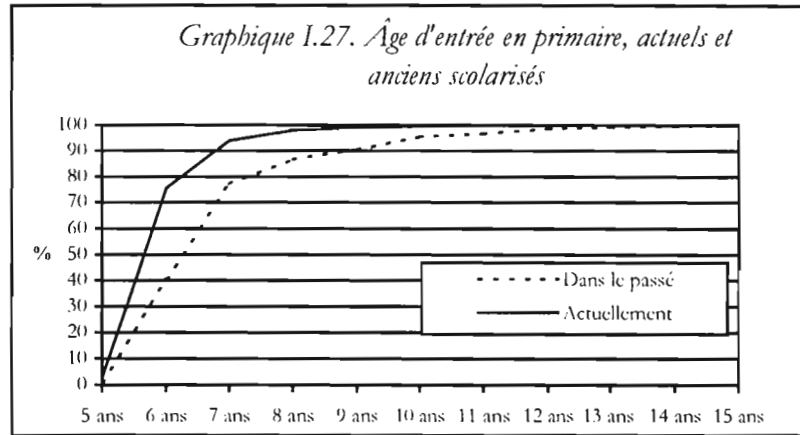
de la population s'élève. La clé du progrès est une meilleure maîtrise des parcours scolaires des différentes cohortes, maîtrise qui commence par celle de l'âge d'entrée en primaire.

Le profil des quatre courbes (graphique I.23) illustre bien le statut de l'âge d'entrée en primaire comme déterminant global de la réussite scolaire. Plus l'on est proche de l'âge normal de l'entrée en primaire, plus l'on a de chances de faire un parcours normal avec diplôme. La courbe des diplômés se caractérise ainsi par le minimum d'écart par rapport à l'axe de 6 ans : 87,3% de l'effectif n'avaient pas plus de 7 ans et 95,3% pas plus de 9 ans. Celle des primaire incomplet n'en est qu'à 60% et 80,9% pour les mêmes âges.

L'examen de la production et de la réussite scolaires nous a conduit à un certain nombre de conclusions partielles. Tout d'abord l'évolution de la scolarisation de masse dans le pays s'est traduite par des avancées très significatives en termes d'élévation des niveaux scolaires en passant des plus anciennes aux plus jeunes générations. Ces avancées semblent relativement stabilisées à un niveau élevé pour les 25-39 ans, mais les plus jeunes sortants du système scolaire ont un niveau nettement plus faible que leurs aînés. D'autres évolutions ont été discernées. Ainsi les différences structurelles entre le Nord et le Sud semblent en voie d'amenuisement, le Nord ayant stabilisé l'élévation de ses niveaux et le Sud continuant à progresser. Deux facteurs semblent y présider, d'une part les effets d'une politique scolaire unique depuis 1975 (soit à partir du groupe d'âge des 30-34 ans), et d'autre part l'harmonisation depuis 1989 de la durée des cycles dans les deux parties du pays. Par ailleurs le décalage entre les hommes et les femmes semble être non seulement en voie de réduction, mais même d'inversion pour ce qui est des 15-19 ans. Quant au rapport urbain-rural, on doit en parler en termes d'inégalités durables, non seulement pour les niveaux décalés, mais aussi et surtout parce que les grands problèmes de la non-scolarisation, de l'âge tardif d'entrée dans le primaire et des abandons précoces se posent avant tout en zones rurales. Voyons maintenant ce que l'analyse de la scolarisation actuelle nous permet d'observer quant à l'évolution du degré de maîtrise du processus de scolarisation.

III. La scolarisation actuelle et le degré de maîtrise du processus

De l'examen de l'évolution de la couverture scolaire et des niveaux de scolarisation, des tendances générales ont commencé à être identifiées qui débouchaient sur un certain nombre de questions. L'analyse des différentes dimensions de la scolarisation actuelle devrait nous permettre de mesurer la profondeur de ces tendances et les progrès dans la maîtrise du processus de scolarisation. Les taux et niveaux de scolarisation nous donneront une estimation du potentiel de renouvellement que représentent les scolarisés actuels, tandis que l'évolution de l'âge d'entrée en primaire ainsi que celle des

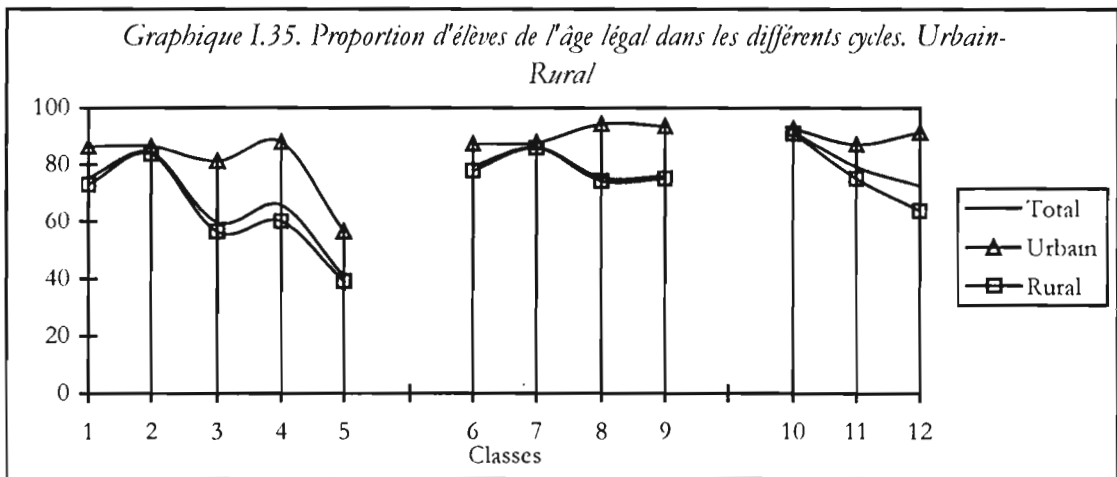
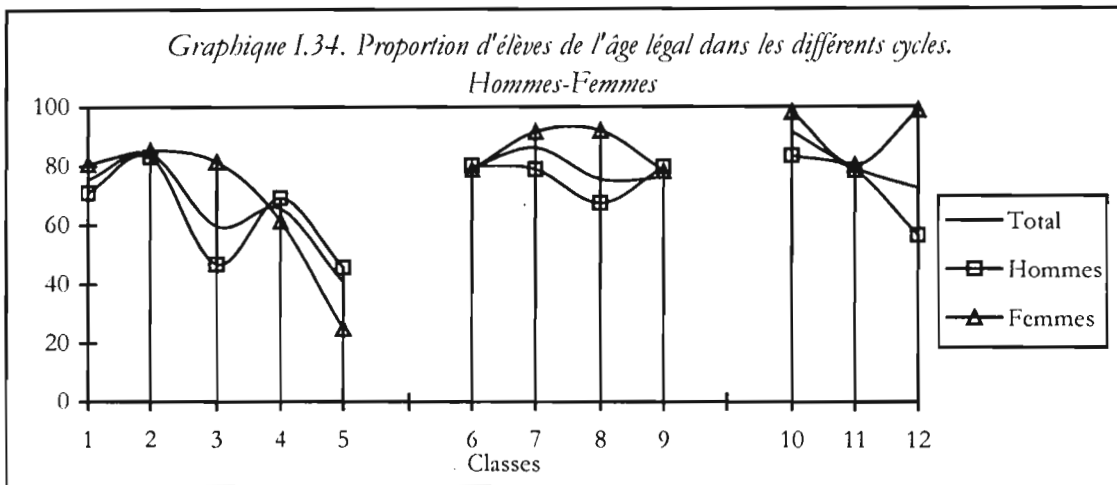
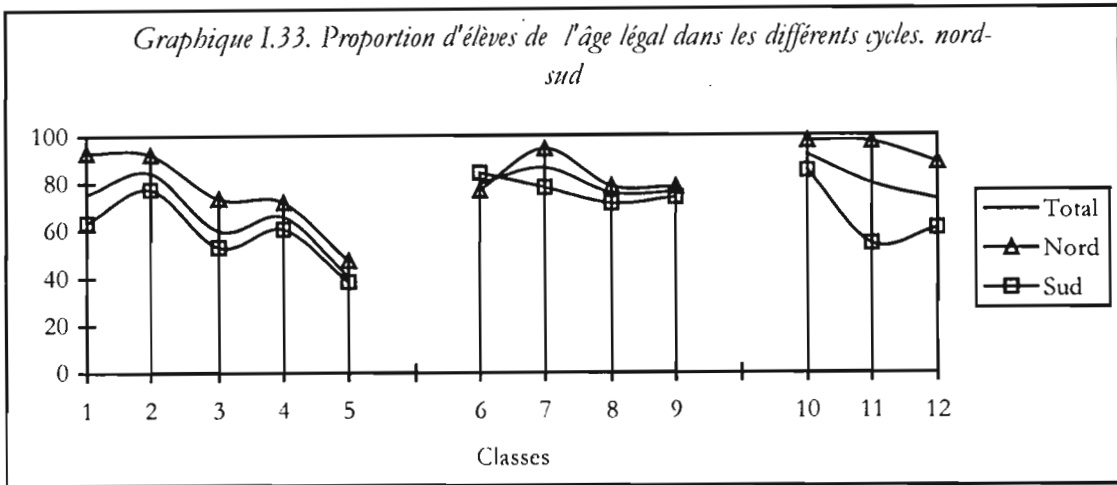


âges légaux dans les différents cycles pourront fournir des indications plus précises sur la maîtrise des flux.

Le groupe des 5-9 ans (graphique I.24) est scolarisé à 72,5%, la totalité se trouvant dans le primaire. Le groupe des 10-14 ans est scolarisé quant à lui à 95,5%, et se répartit pour 36,8% dans le primaire, 53,7% dans le secondaire de base et 2% dans le secondaire supérieur. 2,8% sont déjà déscolarisés. Il faut signaler en outre que 4,5% ne sont pas scolarisés. Le seront-ils, au moins pour partie ? On peut le supposer étant donné l'étalement de l'âge d'entrée en primaire, ce qui pourrait amener le taux de scolarisation des 10-14 ans à un niveau équivalent à celui des 15-19 ans (96,7%). Ce dernier groupe comporte encore 1,5% d'élèves dans le primaire, 15,6% dans le secondaire de base, 1,1% dans le secondaire technique, 28,9% dans le secondaire supérieur et déjà 3,5% dans l'enseignement supérieur. 46% ont terminé leur parcours scolaire. Les 20-24 ans sont scolarisés à 95,9% qui se répartissent en 0,6% dans le secondaire technique, 1,5% dans le secondaire supérieur, 6,6% à l'université et 87,2% de post-scolaires. Les taux et les niveaux de scolarisation des deux derniers groupes (20-24 et 15-19 ans) laissent penser qu'il n'y aura pas de régression dans les niveaux scolaires des futurs actifs, et qu'il y aura même une progression proportionnelle. Ainsi les 28,9% des 20-24 ans dans le secondaire supérieur sont à rapprocher des 19,8% du même niveau pour les 20-24 ans qui ont déjà quitté le système scolaire. On pourrait raisonner de la même manière pour les promesses du groupe des 10-14 ans. La grande question ne serait donc pas celle d'une régression des niveaux scolaires, mais bien celle de la proportion importante d'élèves hors d'âge. Ainsi les élèves actuels du primaire sont sur trois groupes d'âge (des 5-9 aux 15-19 ans), et ceux du secondaire supérieur aussi (des 10-14 aux 20-24 ans). Pour des raisons en partie différentes (dont la reprise des études), cet étalement est encore plus important pour l'enseignement supérieur (des 15-19 aux 45-49 ans).

Pour ce qui est de la comparaison entre les élèves actuels du Nord (graphique I.25) et du Sud (graphique I.26), il faut signaler les différences très nettes dans les taux de scolarisation. Pour les 5 groupes des 20-24 aux 5-9 ans les taux sont respectivement de 99,8%, 97,8%, 99,5% et 76,6% au Nord et de 93,1%, 95,7%, 92% et 69,7% au sud. Les taux pour les plus jeunes mettent en évidence les difficultés dans le Sud à recruter précocement dans le primaire et à éviter l'étalement des âges dans les cycles (3 tranches d'âges dans le primaire contre 2 au Nord). On remarque cependant une proportion plus importante dans l'enseignement supérieur pour les 20-24 ans et les 15-19 ans au Sud qu'au Nord.

Les tendances identifiées dans l'évolution comparée des niveaux de scolarisation de la population active masculine et féminine se confirment chez les élèves actuels. Si au demeurant les taux de scolarisation des 5-9 ans et des 10-14 ans restent chez les filles en deçà de ceux des garçons (69,6% et



93,3% contre 75,5% et 97,2%), ils sont en revanche plus élevés pour les 15-19 ans (97,4% contre 95,9%). Cela serait attribuable à une entrée à l'école généralement plus tardive pour les filles. Cependant elles se retrouvent mieux représentées dans le secondaire de base et plus précoces dans le secondaire supérieur pour les 10-14 ans (59% et 2,8% contre 49,3% et 1,3%). Leur taux à l'université est également plus fort pour les 20-24 ans (8,4% contre 5,1%).

Les décalages observés dans la section II entre les zones rurales et les zones urbaines ne paraissent pas être appelés à se relativiser à travers les élèves actuels. L'équivalent d'un cycle de retard pour les mêmes âges est encore visible, en commençant par le taux de scolarisation des 5-9 ans (70,9% en zones rurales et 80,5% en zones urbaines) et en allant jusqu'au niveau universitaire des 15-19 ans (1,6% contre 10,7%). Par ailleurs l'étalement excessif des âges est manifeste en zones rurales.

De ce qui vient d'être analysé jusqu'à présent dans cette partie nous avons pu déduire que l'apparence d'une régression d'ensemble des niveaux n'était justement qu'une apparence et qu'en revanche les tendances de l'évolution selon les différentes variables utilisées pouvaient se maintenir. Il est apparu aussi que la gestion des âges scolaires était un élément important de différenciation du processus de scolarisation. Nous allons maintenant l'examiner à travers deux critères, l'âge d'entrée en première année du primaire et la proportion d'âge "légal" dans les différentes années des cycles.

La comparaison de l'âge d'entrée en primaire des anciens et des actuels scolarisés (graphique I.27) montre une très grande différence de qualité dans la maîtrise du processus d'enclenchement de la scolarisation au profit des élèves actuels. En effet ces derniers sont entrés dans le primaire pour 75,4% d'entre eux à 6 ans et moins, 94% à 7 ans et moins et les âges ne s'étalent pas au-delà de 11 ans. Pour l'ensemble des anciens scolarisés, les taux sont respectivement de 40,4% et 77,1%, et la dispersion des âges va jusqu'à 15 ans et plus. La comparaison que l'on peut faire à l'intérieur d'une même tranche d'âge qui chevauche des années normales de scolarisation, les 15-19 ans (graphique I.28), et qui se divise en deux parties équivalentes de scolarisés anciens et actuels apporte d'autres éclairages. Les âges d'entrée en primaire des anciens scolarisés sont d'une part plus élevés que ceux des scolarisés actuels et d'autre part ceux-ci marquent un progrès dans le rajeunissement par rapport à l'ensemble des anciens scolarisés. La courbe des élèves actuels de 15-19 ans est quant à elle assez proche de celle de l'ensemble de leur homologues sortis du système scolaire.

Si l'on prend maintenant (graphique I.29) les âges de recrutement des élèves des classes 1 (1ère année du primaire), 6 (1ère année du secondaire de base) et 10 (1ère année du secondaire supérieur), on commencera à se faire une idée plus précise du rôle de l'âge de recrutement dans le cheminement des cohortes à travers les différents cycles de l'enseignement général. On

note tout d'abord que la concentration de ceux qui sont entrés à 7 ans et moins dans la classe 1 est la plus faible des trois (84,4% contre 96,7% en classe 6 et 99,4% en classe 10), et que par ailleurs la dispersion des âges y est beaucoup plus grande (de 5 à 13 ans contre de 5 à 8 dans les deux autres). En présumant que les cohortes d'origine des classes 6 et 10 avaient la même configuration que celle de la classe 1 actuelle, on pourrait donc conclure que la précocité du recrutement dans le primaire est le meilleur pronostic de l'espérance de vie scolaire. Ce sont les abandons en cours de cycle et les arrêts en fin de cycle qui font que d'une part les classes 6 et 10 n'ont plus d'élèves initialement recrutés à plus de 8 ans (et il y en a certainement eu sur l'ensemble du pays), et d'autre part la concentration des 7 ans et moins au recrutement initial est plus forte en classe 10 qu'en classe 6.

Si l'on accepte donc le raisonnement que les âges tardifs et dispersés au recrutement dans le primaire décalent les cohortes et les érodent, on pourrait y voir la source des divers décalages et inégalités déjà identifiés entre le Nord et le Sud et entre les zones urbaines et les zones rurales. On pourrait y voir aussi la clé du rattrapage des hommes par les femmes dans les parcours scolaires. Les élèves actuels de la classe 1 du Nord (graphique I.30) ont ainsi été recrutés à près de 100% à 7 ans et moins, et ceux du Sud n'atteignent cette proportion (99,7%) que pour les 9 ans et moins. Les élèves actuels des zones urbaines (graphique I.32) ont dans l'ensemble aussi été recrutés plus précocement en classe 1 (99% de 7 ans et moins) que ceux des zones rurales (81,4% des mêmes âges). Enfin le schéma de recrutement en classe 1 des garçons et des filles (graphique I.31) montre que si les garçons se situent à 76,6% pour les 6 ans et moins et les filles à 64,8%, ces dernières ont une meilleure concentration pour les 7 ans et moins (87,4% contre 81,9%) et font encore mieux pour les moins de 8 ans (99,7% contre 92,7%).

Au-delà de la classe 1, le processus de la progression dans les classes et les cycles conjugue promotions, redoublements et abandons. Les redoublements vieillissent les cohortes mais les abandons, le plus souvent opérés par les plus âgés, les rajeunissent. En calculant pour chaque classe du cycle la proportion des élèves dans l'âge normal plus ou moins un an (soit par exemple, pour la classe 1 les élèves de 5, 6 et 7 ans), on peut mieux suivre comment se comportent les différentes cohortes d'élèves.

Les variations Nord-Sud dans la maîtrise de l'âge légal (graphique I.33) suivent une évolution parallèle et régulièrement descendante en passant de la classe 1 à la classe 5, le Nord assurant la meilleure maîtrise. L'écart important de la classe 1 (92,9% et 63,2%) s'amenuise à mesure que baisse le taux général de maîtrise. En classe 5 on note respectivement 47,3% et 38,3%. Le passage dans le secondaire de base amoindrit la taille des cohortes et ce sont les plus jeunes qui poursuivent leur scolarité. On note donc une nette remontée des taux de maîtrise dans la classe 6 et une inversion momentanée de la logique précédente (76,7% pour le Nord et 84,1% pour le Sud). La

classe 7 enregistre un retour du Nord au sommet (94,3%) pendant que le Sud décroît (76,7%). La classe 9 marque un retour au niveau de la classe 6 pour les deux zones (78,2% pour le Nord et 73,7% pour le Sud). La classe 10, première du secondaire supérieur, affiche des taux très élevés (97,6% et 84,9%) qui ne se maintiennent qu'au Nord, le Sud affichant une décroissance spectaculaire.

Les trajectoires garçons-filles (graphique I.34) suivent globalement les mêmes profils que ceux du graphique précédent, à savoir une décroissance régulière dans les classes du primaire, une remontée des niveaux au démarrage du secondaire de base et des niveaux encore plus élevés mais divergents pour le secondaire supérieur. Ce qu'il y a de plus remarquable est que le niveau des filles est le plus élevé dans les classes 1 à 3, 7 et 8 puis 10 à 12. Pour les classes 10 et 12 il atteint 98,2% et 98,8%, contre 83,6% et 56,7% pour les garçons. Pour ce qui est des zones urbaines et rurales les mêmes décalages observés par ailleurs se retrouvent, les écarts les moins importants se situant dans les premières ou deuxièmes années de chaque cycle.

Conclusion

En partant, dans ce chapitre sur l'éducation, de l'analyse de la couverture scolaire et de celle des niveaux atteints par la population, nous avons commencé à identifier des tendances. Nous en avons recherché la confirmation et l'origine à travers l'analyse de la production et de la réussite scolaires et aussi de celle de la scolarisation actuelle et du degré de maîtrise du processus. Il est ainsi apparu que parmi les tendances apparentes la première d'entre elles, une régression des niveaux dans la jeune génération des actifs, n'était pas confirmée, mais qu'en revanche les autres -un rapprochement encore hétérogène des niveaux du Nord et du Sud, la reproduction du décalage structurel entre les zones urbaines et les zones rurales, enfin le rattrapage et même le dépassement des hommes par les femmes- l'étaient. La confirmation de ces dernières tendances tout comme l'infirmité de la première se réalisent sous l'effet du même enchaînement de logiques dont la clé se trouve dans le degré de maîtrise de l'âge de recrutement dans le primaire. Cette maîtrise variable conditionne en retour celle des âges légaux dans les différents cycles et donc l'entrée prématurée, normale ou retardée sur le marché du travail. Les décalages et inégalités repérables dans le développement éducatif sont donc alimentés à la source, c'est-à-dire à l'articulation entre l'école et les familles dont le niveau de vie semble jouer un rôle important sur les conditions de scolarisation de leurs enfants.

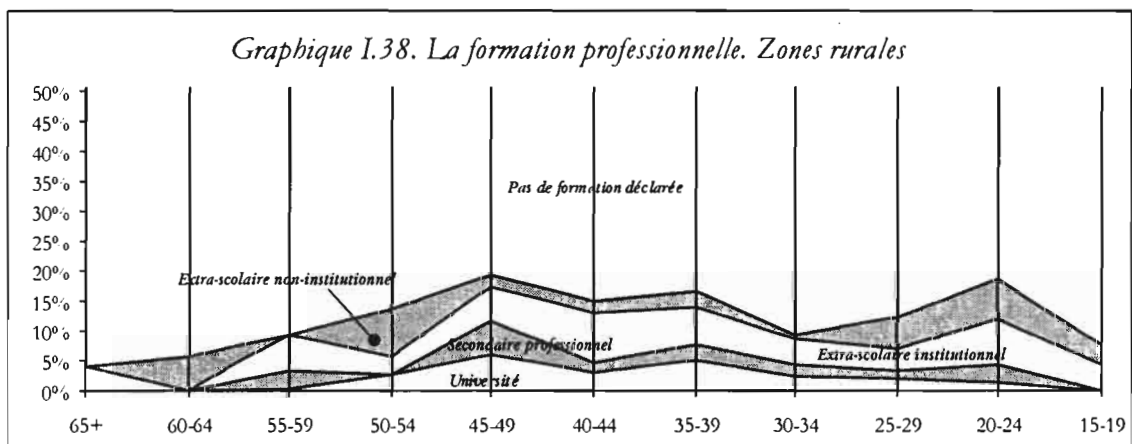
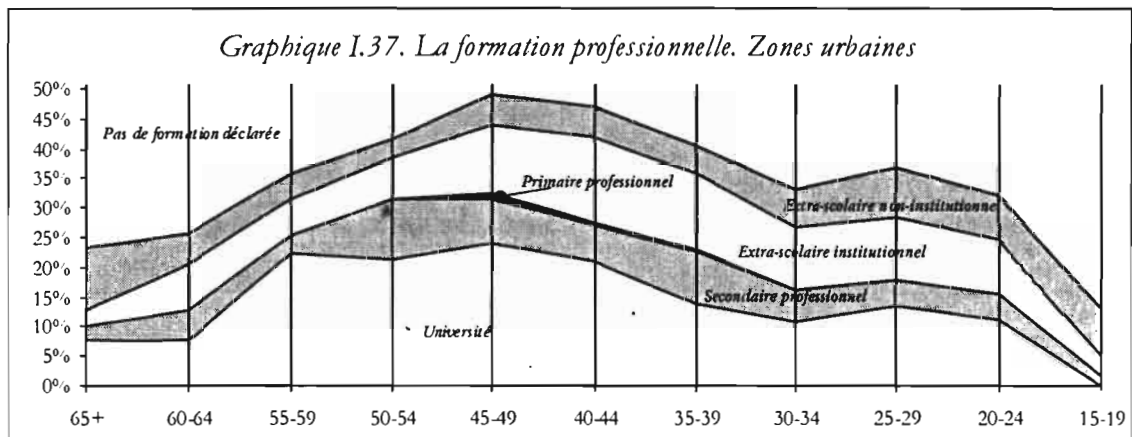
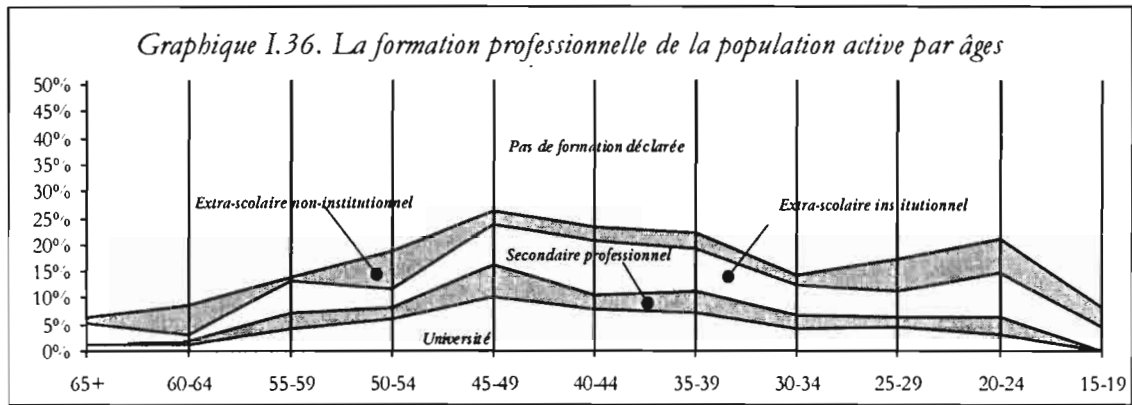


Tableau I.2. Répartition globale des modes de formation professionnelle par variables (%)

	Université	Secondaire professionnel	Primaire professionnel	Extra-scolaire institutionnel	Extra-scolaire non-institutionnel	Pas de formation déclarée
Ensemble	5,0	2,9	0,0	6,4	4,0	81,6
Urbain	15,3	5,9	0,2	10,7	6,1	61,8
Rural	2,5	2,0	-	5,4	3,3	86,8
Hommes	5,5	3,2	0,0	7,8	4,8	78,6
Femmes	4,5	2,4	0,1	5,1	2,9	84,9
Nord	4,6	4,6	0,1	5,7	1,4	83,6
sud	5,4	1,3	0,0	7,1	5,9	80,3

CHAPITRE II. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous venons d'examiner les différentes dimensions de l'éducation dans le cadre de la problématique de l'entretien et du développement du potentiel de ressources humaines en tentant d'apporter un éclairage sur les liaisons qui opèrent dans les structures et la dynamique du système éducatif entre la politique éducative et le comportement des familles. La formation professionnelle ne relève pas d'une analyse identique. En effet, elle s'inscrit tout autant dans le champ extra-scolaire que dans le champ scolaire, même si ce dernier en constitue toujours l'amont. D'autre part elle est plus directement liée aux modalités d'insertion dans la production, et donc à l'aval que constitue la sphère de l'économie. La formation professionnelle sera abordée dans ce chapitre selon trois entrées, tout d'abord l'état de la formation professionnelle et son évolution dans le temps, ensuite les différents modes, acteurs et institutions, et enfin l'évolution des niveaux d'éducation-formation dans la population employée.

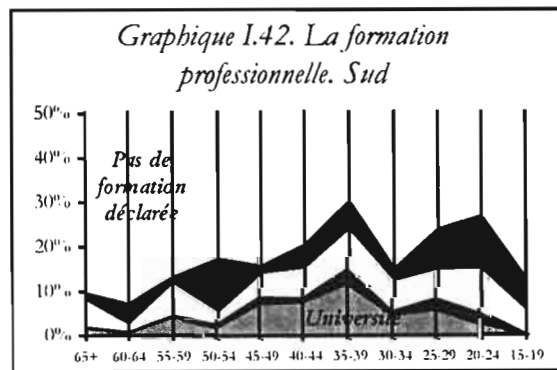
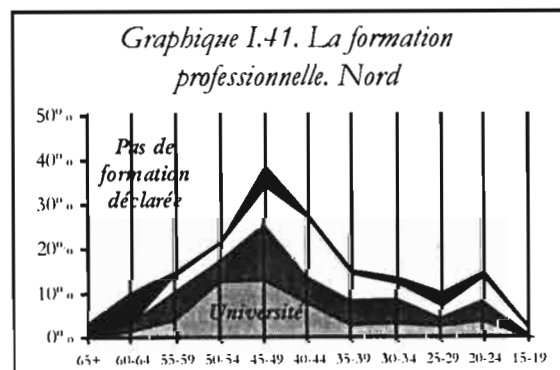
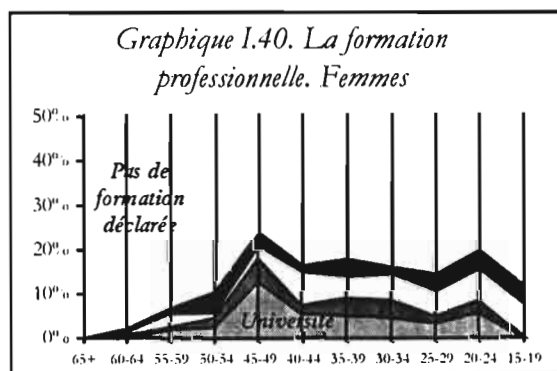
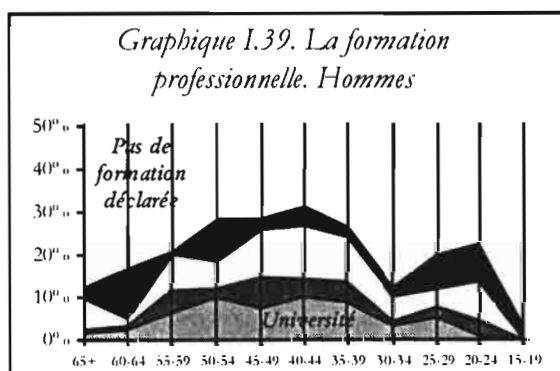
I. L'état de la formation professionnelle

Nous désignons ici par formation professionnelle l'ensemble des moyens de communication de savoirs théoriques et pratiques liés à une activité quelconque de production. Il s'agit d'une part des filières techniques et professionnelles du système éducatif lui-même, et d'autre part de tous les apprentissages ou formations professionnelles reçus en dehors du système scolaire. N'apparaissent donc pas à ce stade les savoirs acquis par la seule pratique d'un métier quand les personnes intéressées ne les ont pas signalés comme apprentissage, ce qui est le cas de 96% des agriculteurs et assimilés de l'échantillon. L'examen de l'état de la formation professionnelle utilisera ainsi deux grandes catégories, les formations scolaires et les formations extra-scolaires, chacune d'elles se subdivisant en cycles pour les scolaires, et en institutionnelles et non-institutionnelles pour les extra-scolaires.

Le premier élément (tableau I.2) qui frappe est le poids extrêmement important des actifs qui n'ont pas de formation professionnelle déclarée (81,6% pour l'ensemble des actifs). Certes, la proportion des non-formés varie selon les différents critères de situation urbaine ou rurale, de sexe et de zone géographique, mais la plus basse ne descend pas en-dessous des 61,8% (zones urbaines) tandis que les zones rurales culminent à 86,8%. Par ailleurs les hommes ont dans l'ensemble un taux moins élevé que les femmes (78,6% contre 84,9%), ainsi que le Sud par rapport au Nord (80,3% contre 83,6%). Le second élément tient au poids variable des formations scolaires par rapport aux formations extra-scolaires. Pour l'ensemble il est de 7,9% pour les premières et de 10,4% pour les secondes, mais ces proportions sont inversées pour les actifs des zones urbaines et le Nord. Ainsi pour les zones

rurales, les femmes et le Sud, le recours aux formations extra-scolaires est plus fréquent que pour les zones urbaines, les hommes et le Nord. Là où les formations scolaires sont dominantes, ce sont essentiellement les formations acquises à l'université qui font la différence. En effet, en dehors du Nord où il y a égalité, la part des formations du secondaire professionnel est partout inférieure à celle de l'université, et l'on remarque par ailleurs que le primaire professionnel est très peu représenté. Quant aux formations extra-scolaires, ce sont les formations institutionnelles qui dominent dans tous les cas de figure. Pour terminer l'examen rapide du tableau général, on doit noter non seulement que les zones urbaines détiennent la proportion la plus élevée de travailleurs formés, mais aussi qu'elles sont dominantes pour tous les modes de formation.

En suivant maintenant l'évolution de l'accès à la formation professionnelle à travers les groupes d'âge (graphique I.36), on voit se distinguer trois grandes périodes. La première, qui va des plus âgés aux 45-49 ans, se caractérise par une progression régulière de la proportion de travailleurs formés (de 6,5% à 26,3%). Cette progression est essentiellement attribuable à l'élargissement des formations scolaires de tous niveaux qui atteignent pour cette tranche d'âge des valeurs qui resteront inégalées (10% pour l'université, 6,1% pour le secondaire professionnel et même un 0,2% pour le post-primaire). La seconde période va des 45-49 ans aux 30-34 ans et manifeste une décroissance certaine de la formation (de 26,3% à 14,3%). Ici encore, c'est la régression accusée par tous les types de formations scolaires qui en est la



cause principale (4,1% pour l'université et 2,5% pour le secondaire professionnel). La dernière période marque une remontée claire jusqu'aux 20-24 ans (de 14,3% à 21,1%), mais la responsabilité en revient aux formations extra-scolaires dont la part passe de 7,7% à 14,7% alors que les formations scolaires continuent à se réduire malgré le petit sursaut du secondaire professionnel.

Distribuée maintenant entre l'urbain et le rural (graphiques I.37 et I.38), la répartition des formations fait apparaître un fort contraste non pas dans les profils d'ensemble qui gardent peu ou prou la forme d'origine (graphique I.36) avec les trois périodes qui restent bien visibles, mais l'ampleur des différences qui séparent les tranches d'âges d'une zone à l'autre. Ainsi le niveau le plus bas de formation (hormis celui des 15-19 ans qui doit être considéré à part) dans les zones urbaines, celui des 65 ans et plus (23,1%), est un niveau que la plus formée des tranches d'âge en zones rurales, les 45-49 ans (19,5%), n'atteint pas. Par ailleurs la progression de la formation en zones urbaines jusqu'aux 45-49 ans (49,2%) est à mettre au compte de l'ensemble des formations à caractère institutionnel, qu'elles soient scolaires ou extra-scolaires. Sa décroissance ensuite jusqu'aux 30-34 ans ne fait que traduire celle du secteur scolaire. La remontée qui suit chez les 25-29 ans est due à l'apport de tous les secteurs, sauf le secondaire professionnel. La baisse relative des 20-24 ans sera enfin certainement compensée par la proportion significative de ceux de cette tranche d'âge qui sont encore étudiants. Ce que l'on peut signaler concernant les zones rurales, en dehors des écarts structurels avec les zones urbaines, c'est la remontée spectaculaire des 20-24 ans, du fait de celle des formations extra-scolaires et aussi, mais à un moindre degré, du secondaire professionnel.

L'accès respectif des hommes (graphique I.39) et des femmes (graphique I.40) à la formation professionnelle est marqué, on l'a vu, par de claires différences au détriment des femmes qui, il est vrai, partent de plus loin (100% de non-formées chez les 65 ans et plus, contre 13,3% chez les hommes). Elles se rapprochent néanmoins des hommes au niveau du groupe des 45-49 ans (28,5% pour les hommes, 23,7% chez les femmes), mais chutent dès le groupe suivant alors que les hommes continuent leur progression jusqu'aux 40-44 ans (31,3% pour les hommes et 16,4% pour les femmes). Pour les groupes plus jeunes, on peut voir le taux de formation régresser sévèrement pour les hommes jusqu'aux 30-34 ans (12,4%) pour remonter aussitôt tout aussi drastiquement jusqu'aux 20-24 ans (22,5%). Parallèlement les femmes suivent une descente moins brutale (pour les 30-34 ans elles en sont à 16%, soit mieux que les hommes) et remontent aussi pour les 20-24 ans (19,7%). On remarque également que le plus haut niveau de formation chez les hommes, celui des 40-44 ans, correspond chez eux au plus fort développement des formations universitaires (10,2%) et des formations de l'extra-scolaire institutionnel (12,6%). Leur remontée pour les

20-24 ans est due à un nouveau regain de l'extra-scolaire dans ses deux formes (9,2% pour l'institutionnel et 8,7% pour le non-institutionnel) et à un élargissement du secondaire professionnel (3,6%). Chez les femmes on doit souligner chez les 45-49 ans le taux extraordinaire de 12,9% de formations universitaires et le regain de ces dernières chez les 20-24 ans (5,8% contre 0,9% pour les hommes du même groupe d'âge), ainsi qu'une progression de l'extra-scolaire institutionnel (7%).

Les distributions respectives des formations professionnelles dans le Nord (graphique I.41) et dans le Sud (graphique I.42) manifestent de très grands contrastes entre les différentes tranches d'âge. L'image du Nord est manifestement déséquilibrée avec une progression et une descente très raides autour du pic très élevé des 45-49 ans (38,6%, dont les formations universitaires à 13,1%). Le creux des 25-29 ans (10%) n'est suivi que d'une montée comparativement modeste des 20-24 ans (14,6%). Dans le Sud le pic se situe au niveau des 35-39 ans (30,1%, dont 11,8% de formations universitaires), suivi d'un grand creux chez les 30-34 ans (14,9%) et d'un second pic chez les 20-24 ans (26,6%, dont 21,7% pour les seules formations extra-scolaires).

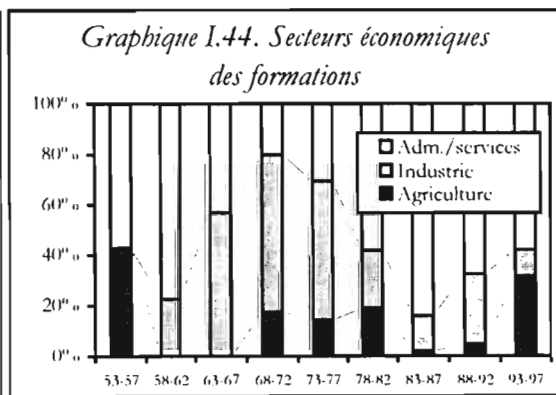
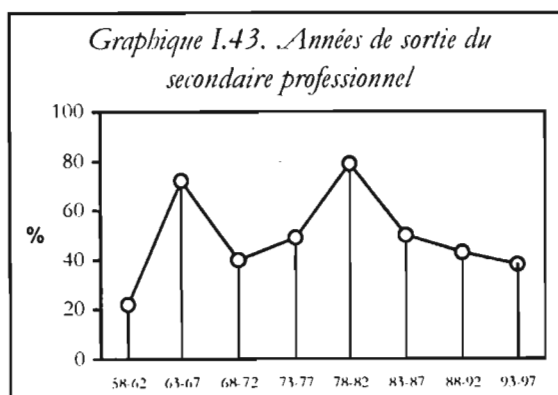
II. Les modes de formation professionnelle

L'examen de l'état de la formation professionnelle nous a permis de commencer à prendre la mesure de son développement vraiment restreint dans son ensemble et de plus inégalement distribué à travers les différentes tranches d'âge selon les zones, le sexe et les deux grandes régions, mais aussi selon les modes. Ces derniers sont mis en oeuvre par des institutions et des acteurs que nous allons maintenant aborder et dont nous allons examiner les différents types de formations qu'ils assurent.

A. Les formations du système scolaire

1. L'enseignement secondaire technique et professionnel

L'enseignement post-primaire professionnel, de faible extension, n'apparaît dans l'échantillon que sous forme de traces et nous ne parlerons donc ici que du secondaire professionnel. Ce cycle, à partir d'un niveau de



formation générale correspondant à celui du secondaire de base, soit 9 ans de formation générale (7 ans dans le Nord jusqu'en 1989), a vocation à former différents types d'ouvriers qualifiés, des agents techniques au niveau secondaire et divers professionnels tels que des enseignants ou des infirmières.

Les actifs formés dans ce cycle, dont 97% ont obtenu le diplôme, sont autant des femmes que des hommes. La durée des formations va de un à cinq ans mais les formations de deux ans représentent 33% et celles de 3 ans 54%. Les formations sont orientées vers tous les secteurs de l'économie, mais les effectifs formés ont varié selon les périodes (graphique I.43) de même que les priorités de formation selon les trois secteurs (graphique I.44). Globalement les formations ont concerné le secteur de l'agriculture pour 13%, l'industrie 33,5% et l'administration et les services 53,5%. En ce qui concerne les spécialités, on peut distinguer entre les spécialités régulières pour lesquels des promotions sont formées en continu (pour l'industrie, des ouvriers qualifiés dans la manufacture des produits métalliques et dans la réparation et la maintenance électrique ; pour les services, des enseignants, infirmières, et diverses spécialités telles que achat-vente, finances et crédit, comptabilité), et les spécialités correspondant à des priorités particulières de la planification. Ces dernières sont repérables à travers les augmentations d'effectifs de certaines périodes (graphique I.43). Ainsi la période 1963-1967 a correspondu à la sortie en nombre de spécialistes dans la réparation et la maintenance d'équipements et machines, l'ingénierie électrique, la manufacture de produits métalliques et l'ingénierie dans la construction pour ce qui concerne l'industrie. Pour les services ont dominé l'administration générale et l'achat-vente. Pour la période 1978-1982 il s'est agi de spécialistes en ingénierie et techniques agricoles, traitement du bois, comptabilité et enseignement.

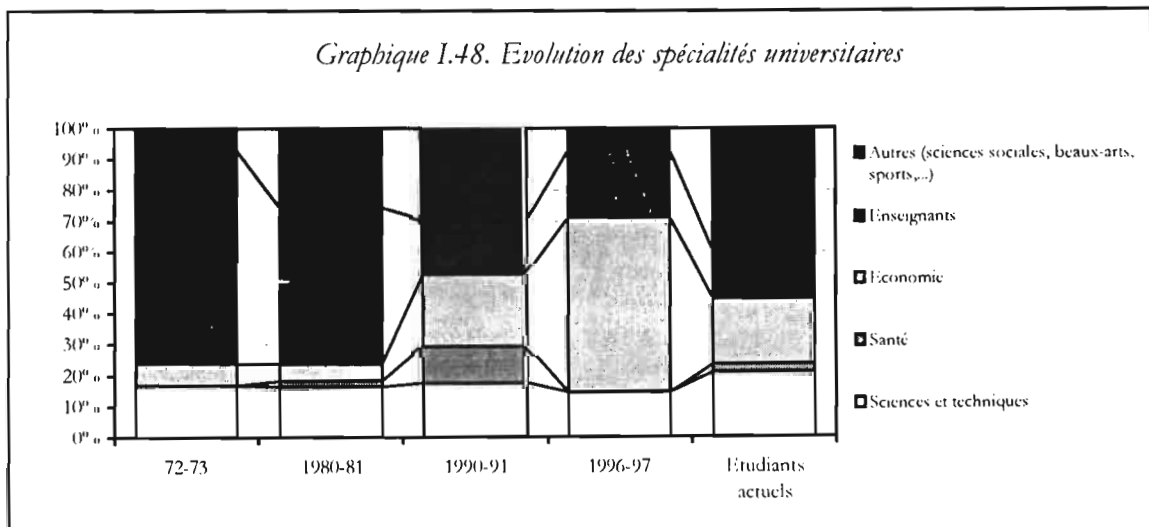
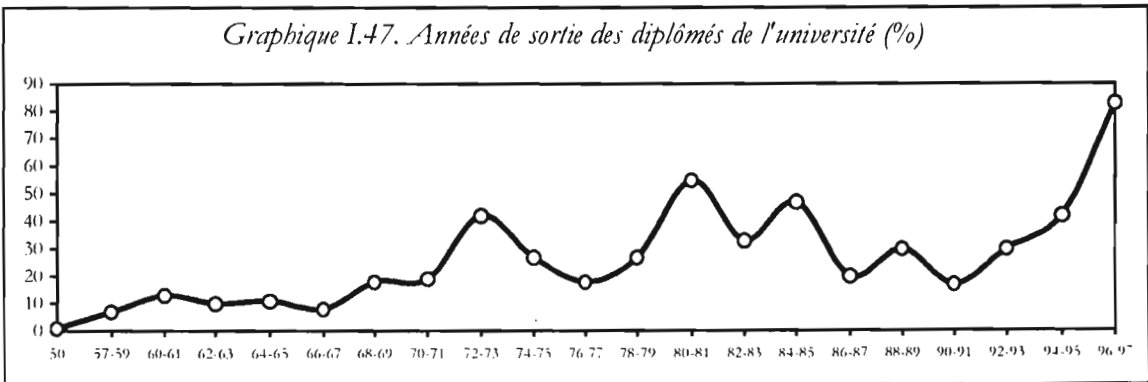
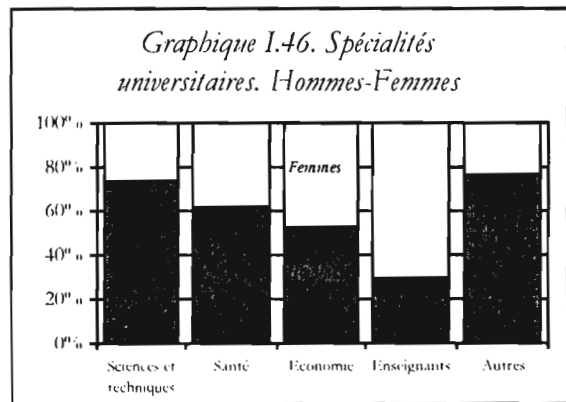
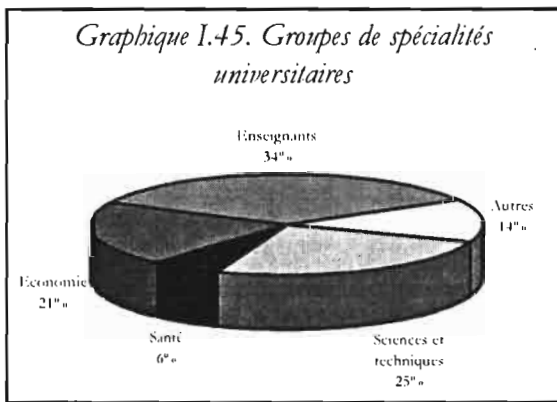
2. L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur regroupe les Universités et les Ecoles supérieures professionnelles ("*College*"). A l'issue du secondaire supérieur et donc 12 ans de formation générale (10 ans dans le nord jusqu'en 1989), il forme aux qualifications supérieures les personnels de l'Etat et les agents de tous les secteurs de l'économie.

Les actifs diplômés de l'enseignement supérieur, qui représentent 95,3% des anciens étudiants, sont des hommes pour 53,5%. Les diplômés des écoles supérieures professionnelles représentent 31,6% de l'ensemble, et les titulaires de la licence 60,2%. Les diplômés des niveaux supérieurs à la licence (maîtrise, sous-doctorat et doctorat) ne regroupent que 1,2% de ceux qui sont passés par l'enseignement supérieur. Les femmes représentent les deux tiers des diplômés des écoles supérieures et un peu plus du tiers des licenciés. Le sexe a ainsi une incidence sur la durée des études supérieures.

Tableau I.3. Spécialités des diplômés de l'enseignement supérieur

	Écoles supérieures	GUC	Licence	Maîtrise	Sous-doctorat	PhD
Sciences Naturelles	3,4	6,7	8,7	-	33,3	100,0
Sciences humaines	5,1	20,0	6,0	-	-	-
Science et technique	3,4	13,3	16,4	-	33,3	-
Economie/finances	6,2	-	30,7	-	-	-
Architecture	0,6	-	3,3	-	-	-
Agriculture, foresterie, pêche	-	-	5,7	33,3	-	-
Médecine, pharmacie	2,8	-	7,8	33,3	33,3	-
Sports	1,1	-	0,3	-	-	-
Formations à l'enseignement	69,5	60,0	17,6	33,3	-	-
Art et culture	6,8	-	1,8	-	-	-

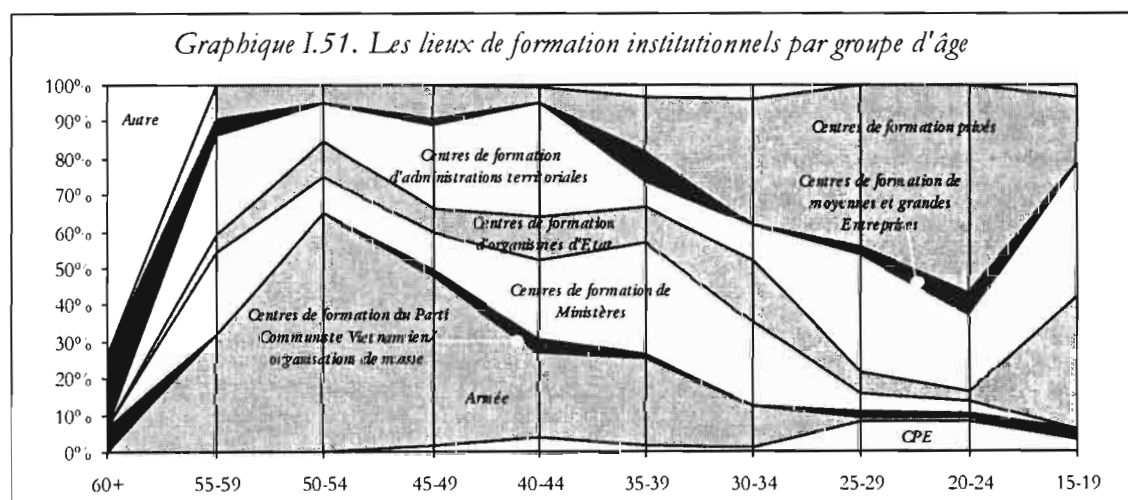
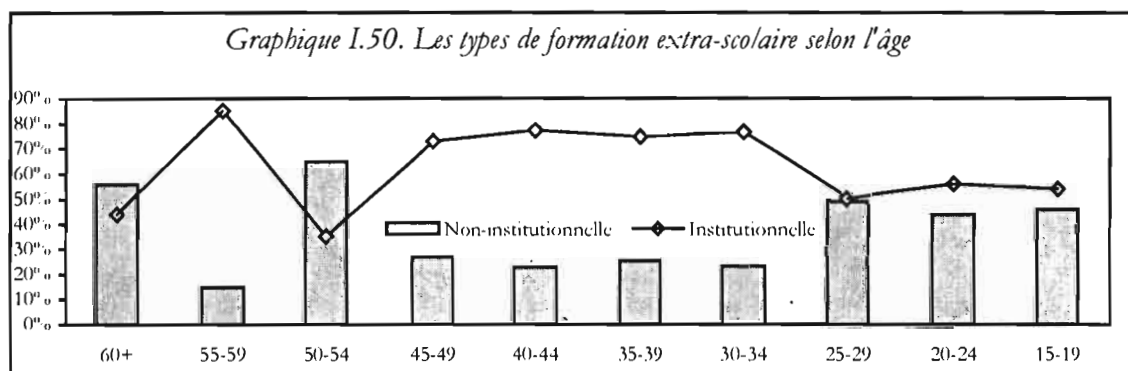
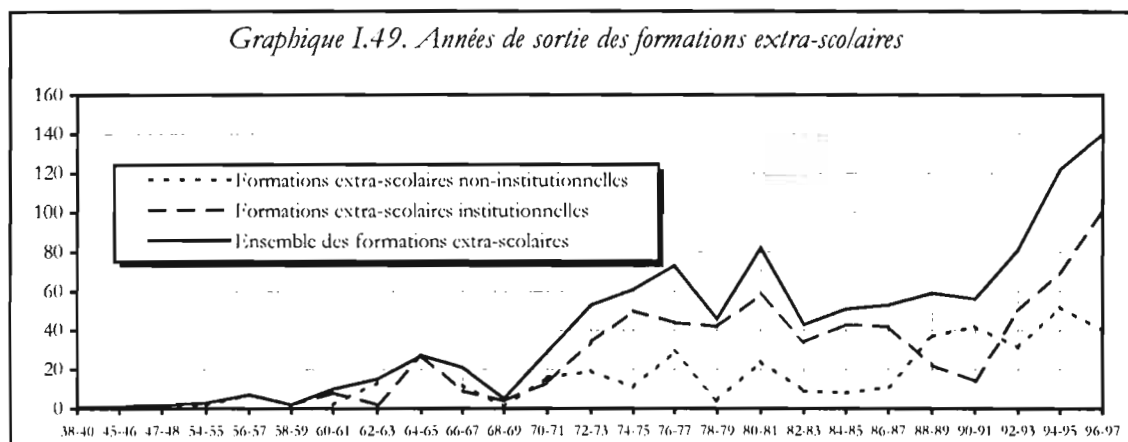


Pour une moyenne générale de 4,1 années, les femmes ont effectué une moyenne de 3,7 années et les hommes 4,4. On peut signaler aussi que les anciens étudiants des écoles supérieures sont 35% à avoir obtenu leur diplôme en deux ans et 58% en trois ans. Pour le premier niveau de diplôme des universités, le *General Undergraduate Certificate* (GUC), 60% des titulaires l'ont obtenu en deux ans. Pour la licence la durée a été de 4 ans pour 40% des diplômés et 5 ans pour 51%. La maîtrise a été obtenue en 6 ans par 66,7% des titulaires.

Voyons maintenant les spécialités qui ont fait l'objet de ces grades de l'enseignement supérieur (tabl. I.3). Parmi une dizaine de spécialités les écoles supérieures ont formé principalement des enseignants (69,5%). Il en va de même pour le GUC (60%). La Licence a concerné toutes les disciplines, mais d'abord l'économie/finances (30,7%), ensuite l'enseignement (17,6%) et aussi les sciences et techniques de l'ingénieur (16,4%). On peut noter également que quelques spécialités ont eu des formations dispensées au-delà de la Licence. C'est le cas des sciences naturelles, des sciences de l'ingénieur et de la médecine/pharmacie.

Pour simplifier l'analyse, nous avons regroupé ces spécialités en cinq catégories plus générales : sciences et techniques, santé, économie, enseignement, et autres (sciences sociales, Beaux-Arts, sports,...). Leur répartition sur l'ensemble des actifs (graphique I.45) montre la part importante des formations pédagogiques (34,7%), suivies par les sciences et techniques (24,9%) et l'économie (20,7%). La catégorie "autres" est à 13,6% et la santé à 6,1%. Ces spécialités montrent une distribution dans l'ensemble très différente selon le sexe (graphique I.46), comme s'il existait des spécialités de genre. Ainsi les spécialités regroupées dans "autres" et les sciences et techniques sont à 76,3% et 73,4% masculines, tout comme l'enseignement serait une spécialité féminine (70,5%). La santé marque des différences moins grandes (61,8% d'hommes) et c'est la quasi-égalité en économie. Il est intéressant de remarquer que chez les étudiants actuels, les femmes sont majoritaires en économie (60,5%) et en santé (60%), mais la pédagogie accentue sa féminisation (87,5%) pendant que la domination masculine s'allège dans les autres disciplines.

Un autre aspect mérite d'être analysé, celui de l'évolution globale des spécialités de formation dans le temps. Examinons tout d'abord les années de sortie de l'enseignement supérieur des actifs diplômés (graphique I.47). Après une période montante jusqu'en 1972-1973, l'irrégularité de la courbe montre la sensibilité de l'université aux événements extérieurs, que ce soit la guerre (le creux de 1976-1977) ou les difficultés économiques (les décrues de 1986-1987 et de 1990-1991). On assiste ensuite à une remontée spectaculaire jusqu'aux années les plus récentes. Pour analyser l'évolution des spécialités nous avons ainsi sélectionné quatre repères temporels qui correspondent à des mouvements de sorties importants en positif (72-73, 80-81 et 96-97) ou



en négatif (90-91). Nous y avons ajouté les spécialités suivies par les étudiants actuels. Les années 72-73 et 80-81 sont marquées par la sortie d'effectifs importants d'enseignants (69% et 51%). Les années 90-91 manifestent un certain équilibre pour l'ensemble des disciplines qui sont toutes représentées. Elles enregistrent cependant une croissance dans les disciplines "autres" et en économie. C'est ensuite un très fort contingent (56,6%) de spécialistes de l'économie qui se manifeste en 96-97, proportion que l'on ne retrouve pas chez les étudiants actuels (21,2%), lesquels se font remarquer par le fort développement des "autres", en particulier les sciences sociales et humaines.

B. Les formations hors système scolaire

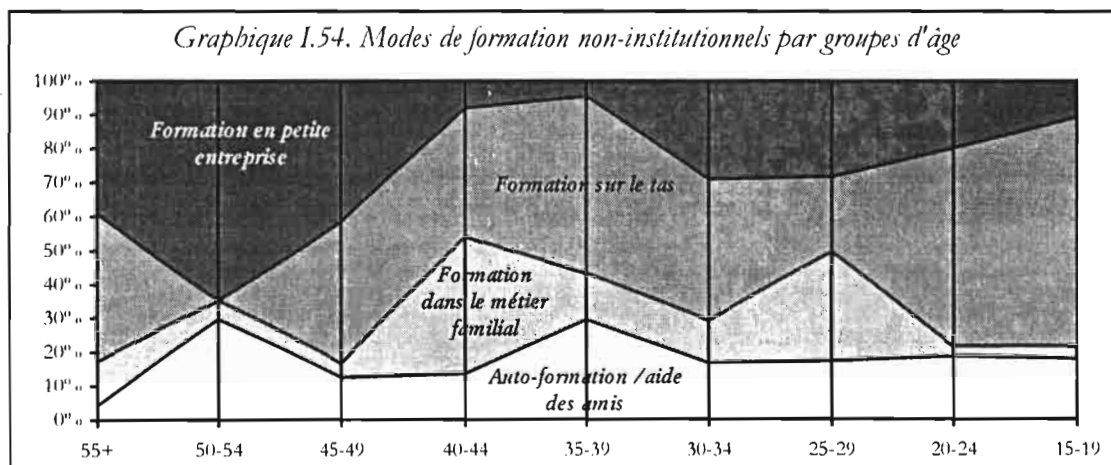
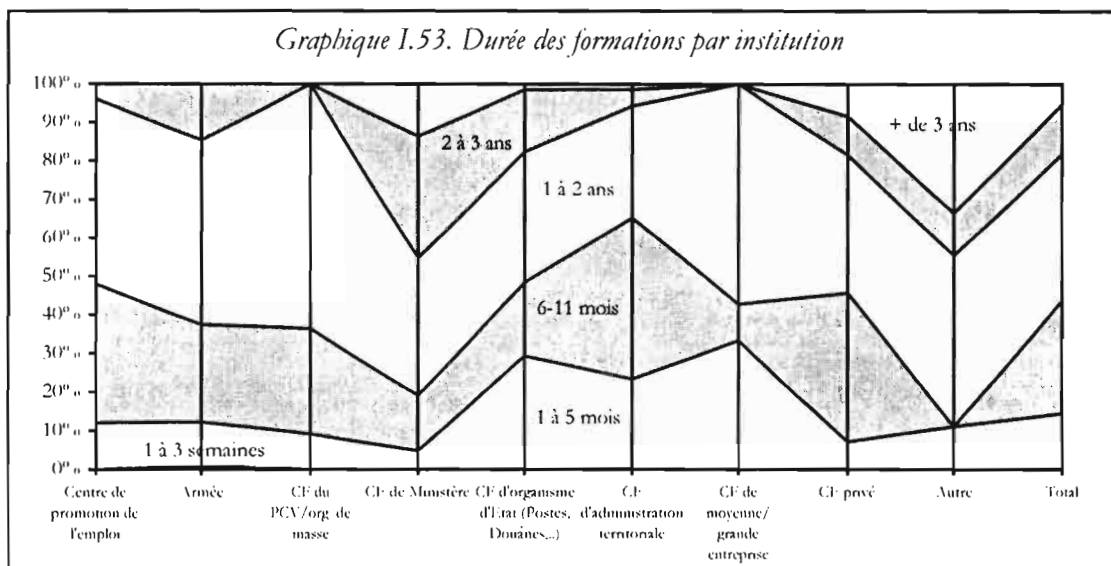
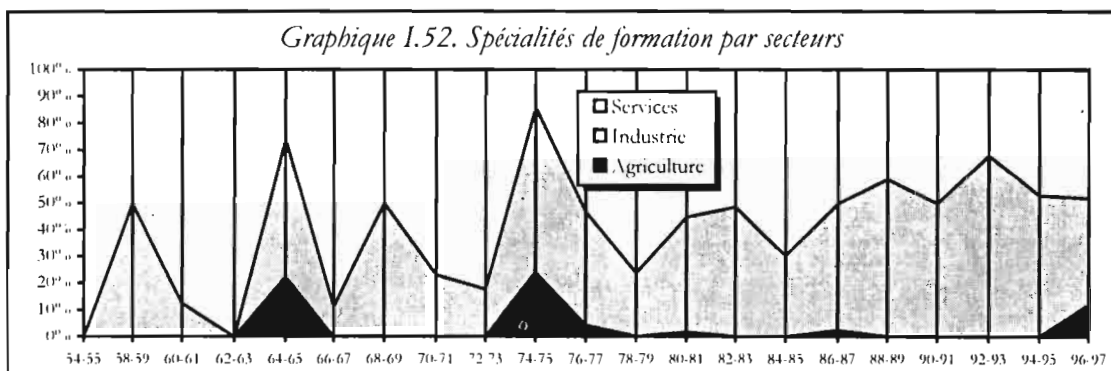
Les formations hors système scolaire sont les formations dispensées en dehors des filières de l'enseignement secondaire et supérieur que nous venons d'examiner. La séparation qui est faite à l'intérieur des formations extra-scolaires repose sur la distinction entre celles qui ont été faites dans des lieux que l'on peut qualifier d'institutions et d'autres qui ne peuvent relever de ce terme. Les lieux institutionnels sont ceux qui délivrent des formations organisées et peuvent être aussi bien des centres de formation publics ou privés que des entreprises. Les lieux non-institutionnels désignent la famille, les amis ou l'auto-formation qui ne délivrent pas de formations organisées en tant que telles. L'ensemble de ces formations extra-scolaires a concerné 10,4% des personnes actuellement employées (tableau I.2 p.24) qui se répartissent elles-mêmes en 64% de formations institutionnelles et 36% de non-institutionnelles. Ce sont des hommes pour 62% qui se situent, tout comme les femmes, pour environ les deux tiers dans les formations institutionnelles.

En suivant l'évolution de ces formations dans le temps à travers les années de sortie de ceux qui les ont effectuées (graphique I.49), on est frappé tout d'abord par son irrégularité. Le véritable décollage se fait à partir des années 68-69 pour sinuer jusqu'en 82-83, remonter ensuite lentement et reprendre une progression très rapide à partir de 90-91 jusqu'en 96-97. Le deuxième trait marquant est la différence d'évolution entre les formations institutionnelles et les autres. De 72-73 à 86-87, puis après 92-93 les deux courbes sont nettement séparées, les formations institutionnelles étant toujours plus nombreuses. Les années 88 à 91 montrent en revanche une inversion des profils de par une chute sévère des formations institutionnelles et aussi une forte progression des formations non-institutionnelles qui gardent ensuite un effectif élevé qui participe à la progression d'ensemble. Si l'on examine par ailleurs la répartition des types de formation selon l'âge (graphique I.50), on peut constater des régularités dans la répartition mais aussi ce que l'on pourrait appeler des accidents dans la courbe. Des 45-49 ans jusqu'aux plus jeunes les formations institutionnelles sont régulièrement dominantes, mais l'évolution montre qu'après des écarts importants maintenus jusqu'aux 30-34ans, les deux types de formation marquent un rapprochement très net à partir des 25-29 ans. Les accidents concernent les tranches d'âge des 60 ans et plus et des 50-54 ans qui sont marquées par un recours très important aux formations non-institutionnelles, en particulier les 50-54 ans qui sont précédés par un groupe en situation inverse.

1. Les formations institutionnelles

Les formations institutionnelles sont d'une très grande variété de lieux, de spécialités et de durées. On peut distinguer deux grandes catégories en ce qui concerne les lieux (ou institutions). Il y a d'une part ceux qui, publics ou

privés, développent une offre de formations orientée vers les besoins d'une "clientèle" extérieure (Centres de Promotion de l'Emploi, centres d'administrations territoriales, centres privés). Il y a d'autre part ceux qui mettent en place des formations qui répondent d'abord à leurs besoins propres et qui peuvent être néanmoins transposables (centres de formation de ministères techniques, C.F. d'organisations d'Etat -Postes, Douanes, Chemins de fer-, C.F. du PCV et des organisations de masse, Armée, entreprises). L'évolution selon les groupes d'âge (graphique I.51) montre les variations temporelles de la place occupée par ces différentes institutions.



Ainsi pour les 50-54 ans le grand lieu de formation a été l'armée. Pour les 20-24 ans ce sont les centres privés et les centres d'administration territoriale. Les 35-39 ans, à la jonction entre deux grandes périodes, possèdent des formations essentiellement dispensées par des institutions répondant à leurs besoins propres, les groupes d'âge plus jeunes témoignant d'un rétrécissement de la place occupée par les précédentes, et en particulier celle de l'armée, au profit de celles qui sont plus orientées vers les besoins extérieurs. On voit ainsi, en plus des centres privés (25% de l'ensemble), les centres territoriaux (21% de l'ensemble) reprendre de l'importance et les centres de promotion de l'emploi (4% de l'ensemble) acquérir une importance plus significative. On peut signaler enfin que les grandes entreprises, représentées dans toutes les tranches d'âge, n'occupent jamais qu'une place restreinte (3,1% de l'ensemble).

Les spécialités suivies dans ces formations institutionnelles (graphique I.52) se répartissent pour l'ensemble entre 5% pour le secteur de l'agriculture, 44% pour l'industrie et 51% pour les services. Les spécialités agricoles n'apparaissent qu'épisodiquement, les autres étant quasiment toujours présentes. La spécialité la plus répandue est la conduite automobile (15% de l'ensemble), dispensée principalement par l'armée (37%) et les Centres de formation d'organisations d'Etat (28%). Viennent ensuite la manufacture de vêtement (9,1%) issue principalement de centres privés (50,8%), et la manufacture d'autres produits textiles (7,6%), venant également de centres privés (80,4%). On peut citer aussi la comptabilité (5,2%) apprise dans les CF de ministères techniques (42,9%), la réparation et la maintenance électrique (4,5%) enseignée dans les centres privés (40%) et les Centres de formation des administrations territoriales (33%).

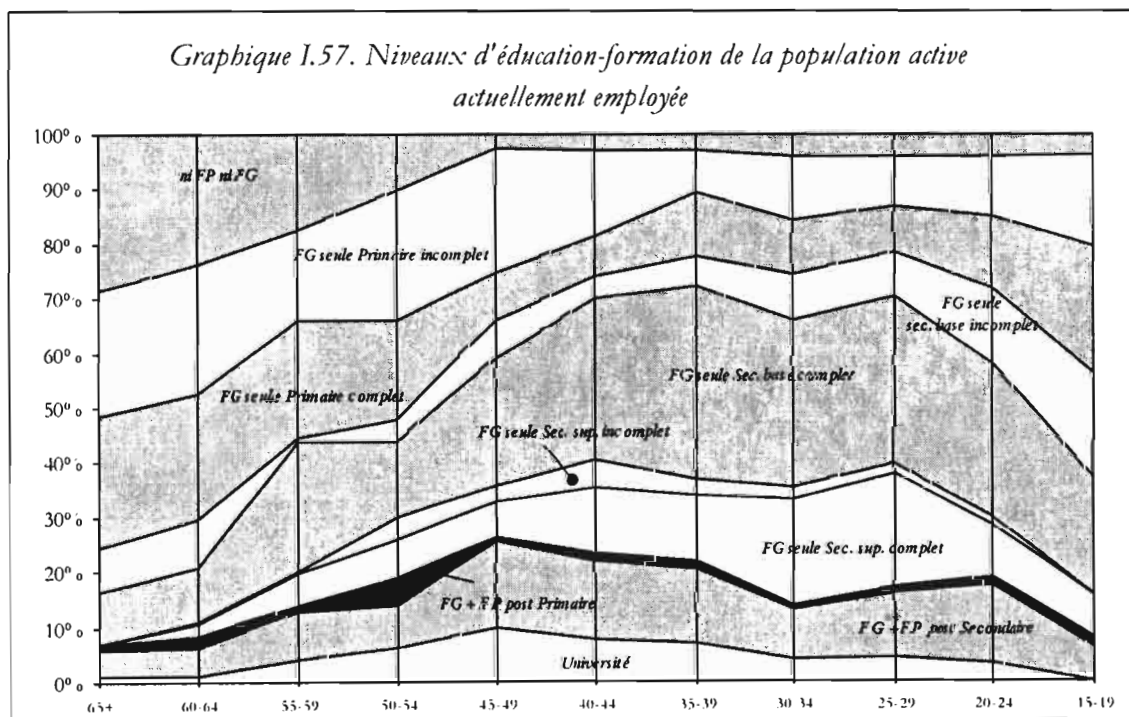
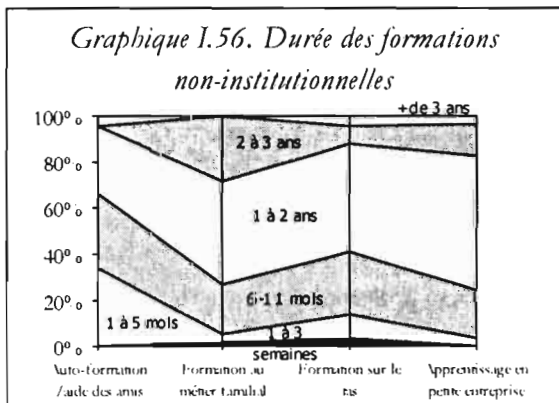
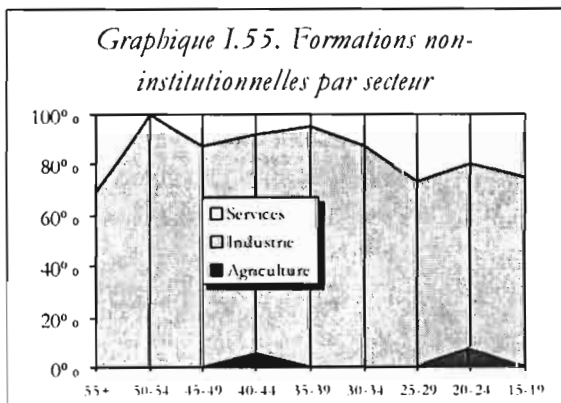
Les durées de ces formations (graphique I.53) s'échelonnent de quelques semaines à plus de 3 ans. Les formations d'un an et plus représentent 56% de l'ensemble, et mises à part les durées extrêmes, toutes les institutions sont présentes pour toutes les durées. Les formations les plus longues sont particulièrement représentées dans les Centres de formation de ministères techniques (80% de 1 an et plus, dont 32% de 2 à 3 ans), et les Centres de formation des entreprises assurent de préférence des formations de 1 à 2 ans (57%) et de 1 à 5 mois (33%). Les Centres de promotion de l'emploi se situent dans la moyenne.

2. Les formations non-institutionnelles

Les formations non-institutionnelles regroupent diverses formes plus ou moins apparentées du fait de l'absence de protocole organisé des apprentissages qui les caractérise. Il y a ainsi l'auto-formation, la formation à l'aide d'amis, la formation dans le métier familial, la formation sur le tas et l'apprentissage dans les petites entreprises. L'importance de ces diverses formes varie selon les tranches d'âge (graphique I.54). Ainsi l'apprentissage

en petite entreprise, qui représente 25,7% de l'ensemble, passe de 65% chez les 50-54 ans à 11% chez les 15-19 ans. En revanche la formation sur le tas, qui représente 39,7% de l'ensemble, est inexistante chez les 50-54 ans mais connaît une grande fortune chez les plus jeunes (59% pour les 20-24 ans et 68% chez les 15-19 ans). La formation dans le métier familial (15,8% de l'ensemble) suit une évolution particulière. Ses périodes fastes se retrouvent chez les 40-44 ans (40,5%) et chez les 25-29 ans (32%). L'auto-formation garde quant à elle un profil qui s'écarte rarement de sa moyenne d'ensemble (19%).

Les spécialités couvertes par ces formations (graphique I.55) sont largement dominées par le secteur de l'industrie (81,5%). Les services sont à 16,6% et l'agriculture est donc quasiment inexistante (1,9%). Elle n'apparaît d'ailleurs que chez les 40-44 ans et les 20-24 ans. On peut remarquer de plus que d'une position de monopole chez les 50-54 ans, le secteur industriel tend à se réduire en descendant vers les plus jeunes, mais en gardant toujours sa position largement dominante (75% chez les 15-19 ans).



La spécialité qui apparaît le plus fréquemment est la manufacture de produits textiles autres que les vêtements (21,7%) et dont l'apprentissage s'est fait pour 60% en petite entreprise. Il y a également la manufacture de produits en bois (8,3%), apprise à parts égales en petite entreprise, sur le tas et dans le métier familial ; le traitement du métal (7,5%), à l'apprentissage familial pour 44,4% et sur le tas pour 41% ; la maçonnerie (5,8%), en auto-formation (57%) et sur le tas (43%), et enfin la manufacture de produits métalliques (5,3%), apprise pour 78,9% en petite entreprise.

La durée des formations non-institutionnelles (graphique I.56) montre que les formations très courtes comme les plus longues sont très peu représentées comme c'était le cas pour les formations institutionnelles. On remarque aussi la présence régulière des formations allant de 6 mois à deux ans.

III. Les niveaux d'éducation-formation

Après avoir abordé l'état de développement de la formation professionnelle et les différents modes, scolaires et extra-scolaires, qui assurent la communication des apprentissages, nous allons maintenant mettre en relation l'accès aux formations extra-scolaires et les niveaux de scolarisation des travailleurs concernés. Nous reconstituerons ensuite le panorama général des niveaux d'éducation-formation de l'ensemble de la population active actuellement employée.

A. Niveaux scolaires et accès aux formations extra-scolaires

Les itinéraires de scolarisation des travailleurs qui ont suivi des formations extra-scolaires (tableau I.4) montrent deux régularités. La première est que le niveau de scolarisation détermine fortement l'accès aux formations extra-scolaires, même si au demeurant cet accès reste, on l'a vu, très réservé. En effet, les travailleurs disposant d'un niveau inférieur au secondaire de base ne sont que 12,6% de ceux qui ont accédé à une formation. La seconde est que plus le niveau scolaire est élevé, et a fortiori si l'on a effectué un cycle complet, plus l'on accède aux formations de type institutionnel. Seuls 6,1% de ceux qui ont un niveau inférieur au secondaire de base sont dans ce cas.

Tableau I.4. Niveaux scolaires et accès aux formations extra-scolaires

Niveaux scolaires	Formation non-institutionnelle	Formation institutionnelle	Ensemble
Primaire incomplet	11,4	2,8	5,9
Primaire complet	13,3	3,3	6,9
Secondaire de base incomplet	22,8	14,7	17,6
Secondaire de base complet	31,3	38,9	36,2
Secondaire supérieur incomplet	5,8	2,5	3,7
Secondaire supérieur complet	14,6	32,8	26,2
Diplôme universitaire	0,8	4,9	3,4
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

B. Les niveaux d'éducation-formation

En rapprochant les acquis de la production scolaire en matière d'enseignement général et professionnel et ceux des formations extra-scolaires pour la population active actuellement employée, on peut dresser le tableau complet des ressources humaines à l'oeuvre (graphique I.57). Dix catégories plus ou moins hiérarchiques ont ainsi été distinguées depuis la catégorie "ni formation générale – ni formation professionnelle déclarée" (ni FG ni FP) jusqu'à celle de l'université (qui associe FG et FP), en passant par "FG seule primaire incomplet", FG seule primaire complet, FG seule secondaire de base incomplet, FG seule secondaire de base complet, FG seule secondaire supérieur incomplet, FG seule secondaire supérieur complet, FG+FP post-primaire et FG+FP post-secondaire.

Trois grands groupes peuvent être distingués pour faire la lecture de ce tableau général : ceux qui possèdent FG et FP (17,9%), ceux qui ont FG seule (76,3%) et ceux qui n'ont ni FG ni FP (5,8%). Ce dernier groupe voit son envergure se réduire très régulièrement des 65 ans et plus (28,6%) jusqu'aux 45-49 ans (2,7%) pour garder ensuite une faible amplitude jusqu'aux 15-19 ans (3,7%). Le second groupe (FG seule), varie beaucoup plus. Il passe de 64,6% chez les 65 ans et plus à 71,1% (45-49 ans), 82,2% (30-34 ans) et 77% (20-24 ans), mais ces irrégularités ne doivent pas cacher l'élargissement constant du secondaire de base et du secondaire supérieur. Avec le groupe de ceux qui possèdent FG et FP on assiste à une évolution qui donne l'apparence d'avoir été entravée. Sa part monte logiquement des 65 ans et plus (6,8%) jusqu'aux 45-49 ans (26,2%), et l'on aurait pu penser qu'elle continuerait sur sa lancée, en particulier du fait de la montée des enseignements secondaires, ou à tout le moins qu'elle se stabilise. On note au contraire une décre jusu'aux 30-34 ans (13,7%) suivie d'une reprise jusqu'aux 20-24% (18,9%). Cette dernière remontée associe des mouvements contraires : alors que le niveau université continue à régresser, ce sont les formations générales et professionnelles post-secondaire qui assurent la compensation.

Conclusion

Dans ce chapitre l'analyse a souligné le faible niveau de développement de la formation professionnelle, auquel s'ajoute ce que l'on pourrait appeler un partage inégal de la pénurie dans les différentes tranches d'âge entre les zones urbaines et les zones rurales, les hommes et les femmes, le nord et le sud. L'évolution d'ensemble est marquée par des progrès et des reculs alternés, la phase la plus récente étant celle de progrès qui sont bien visibles chez les 20-24 ans. L'analyse des lieux de formation a montré que si l'enseignement supérieur avait tenu une grande place dans l'émergence du plus haut niveau de formation, mesuré chez les 45-49 ans, ce sont les formations extra-scolaires qui jouent un rôle déterminant dans les remontées

identifiées chez les 20-24 ans, le phénomène étant particulièrement sensible dans les zones rurales. La montée de ces formations extra-scolaires est un fait important, d'autant qu'une partie très significative en est attribuable aux formations dispensées par des centres privés. La bonne tenue parallèle des centres de formation territoriaux et des Centres de promotion de l'emploi, auxquels il faut ajouter la place de plus en plus importante occupée par les formations sur le tas, tout cet ensemble s'adonnant à une très large palette de spécialités, est le signe de l'émergence actuelle d'une très forte demande en matière de formation professionnelle.

CONCLUSION

En dépit des difficultés liées à la reconstruction du pays après la guerre, à l'harmonisation des deux systèmes d'enseignement et à la crise économique du début des années 1990, la dynamique actuelle du système scolaire manifeste une capacité de renouvellement et même d'amélioration du potentiel éducatif de la population. La maîtrise inégale de l'âge d'entrée à l'école primaire selon les régions et le niveau de vie reste cependant un problème de fond. Elle contribue en effet à l'entretien des décalages des niveaux scolaires et elle a une forte incidence sur les conditions du passage à la vie active. Il existe de ce point de vue un double paradoxe : on quitte l'école trop tôt parce qu'on y est entré trop tard, on entre trop tard dans la vie active parce qu'on a passé trop peu d'années utiles à l'école. On a pu ainsi repérer des enfants de 10-14 ans qui avaient déjà quitté l'école sans avoir terminé le primaire, des 15-19 ans encore à l'école primaire et des 20-24 ans toujours dans l'enseignement secondaire. Ces scolarités insuffisantes ou tardives constituent un handicap pour l'accès à la formation professionnelle. Celle-ci fait l'objet d'une demande montante mais elle est très peu développée et de plus elle est n'est vraiment ouverte, dans ses formes scolaires, qu'aux sortants du secondaire de base et du secondaire supérieur. Les formations extra-scolaires institutionnelles, quant à elles, sont préférentiellement ouvertes à un niveau égal ou supérieur au secondaire de base. Comme par ailleurs les entreprises, quelle que soient leur taille, assurent très peu de formation, il n'y a pas lieu de s'étonner que près de la moitié (47,5%) de la clientèle des formations extra-scolaires non-institutionnelles, lesquelles sont pour les trois-quarts de l'auto-formation, des formations sur le tas ou des formations dans le métier familial, soit constituée de travailleurs dont le niveau scolaire ne dépasse pas le secondaire de base incomplet. Ainsi la structure des acquis proprement scolaires a une influence majeure sur les modalités d'accès à la formation professionnelle et aussi sur la forte demande dont elle est actuellement la cible. Il reste que le faible développement de la formation professionnelle tout comme les recours dont elle fait l'objet ne peuvent se comprendre plus avant qu'à travers l'analyse des structures de l'emploi.

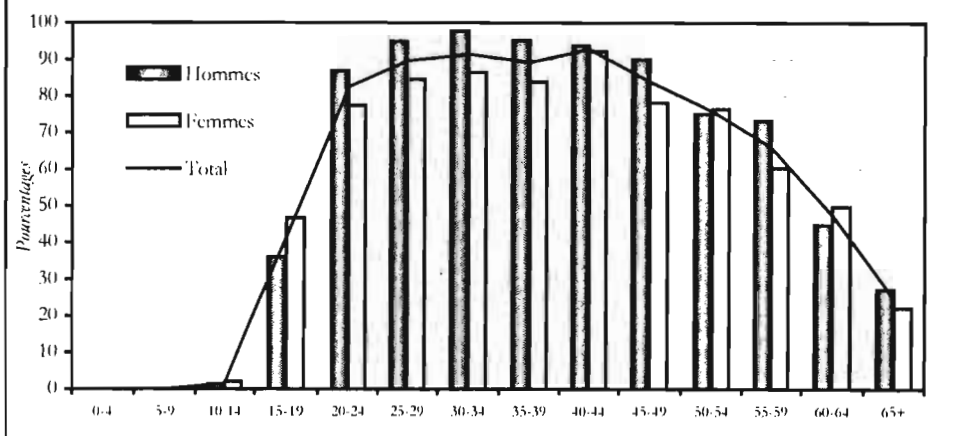
PARTIE II - TRAVAIL, EMPLOI, MOBILITE

L'emploi est au cœur de la transition que connaît depuis quelques années l'économie vietnamienne. Son évolution passée reflète les transformations qui ont marqué cette économie, indique, au travers des tendances actuelles, les problèmes qui seront à résoudre dans l'avenir, et suggère des éléments de gestion, sinon de solution, de la crise d'une transition qui s'essouffle, comme en témoigne la situation actuelle dans un contexte, il est vrai, de crise régionale généralisée. Après avoir mis l'accent sur les ressources humaines dans la première partie de ce rapport, cette seconde partie a pour objectif de présenter la structure de l'emploi en 1997, et les évolutions dont elle est l'aboutissement naturel, avant de conclure sur une synthèse de la relation formation-emploi.

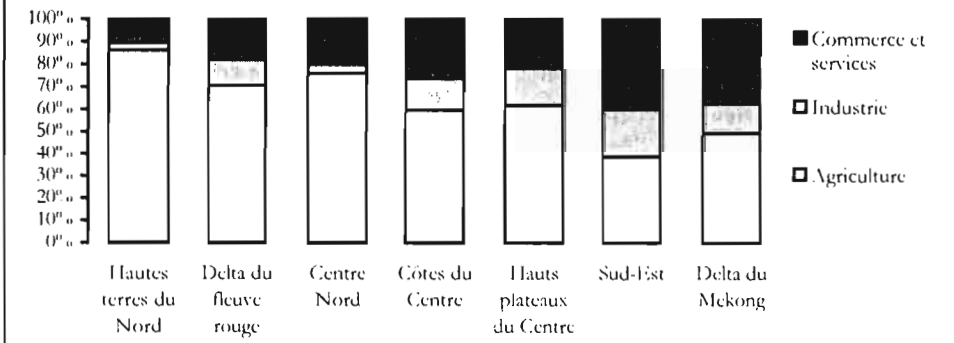
Dans cette partie, l'accent sera mis sur l'évolution de l'emploi au regard des objectifs affichés d'industrialisation et de modernisation, et de transition vers une économie de marché sous la gestion de l'Etat. Les changements introduits au cours du 2ème passage d'enquête ont permis d'étendre le champ d'investigation à l'ensemble des actifs, et ouvrent la possibilité, à l'aide d'un système de pondération adapté, de mieux mesurer les changements en cours, dont l'une des dimensions fondamentales est la transition qui accompagne, en milieu rural, la réduction des effectifs de l'agriculture.

Cette partie est divisée en deux chapitres. Le premier chapitre porte sur la structure et les caractéristiques de l'emploi. Au niveau des individus les différents aspects de la structure de l'emploi couvrent la répartition par secteur d'activité de la main-d'œuvre, mais aussi par secteur institutionnel. Il faut cependant passer des individus aux ménages pour analyser l'impact sur leur niveau de vie de leurs structures en termes d'emploi, et mener une analyse rapide de la nature de l'emploi dans les entreprises et exploitations familiales. Ce chapitre montrera également que la structure de l'emploi détermine, dans une large mesure, les conditions d'emploi, tant en termes de relation à l'employeur, quand il y en a un, que de durée du travail, de conditions de travail et de rémunération. Le second chapitre s'intéressera à la dynamique du système à travers la mobilité de la main-d'œuvre, analysée au travers des changements d'emploi, de secteur et de métier des actifs actuellement employés, en parallèle avec les tendances qui se manifestent en matière d'entrée sur le marché du travail. L'analyse de la recherche d'emploi permettra de mettre en évidence les tendances actuelles, pour les actifs employés, comme pour les chômeurs, avec ou sans expérience professionnelle.

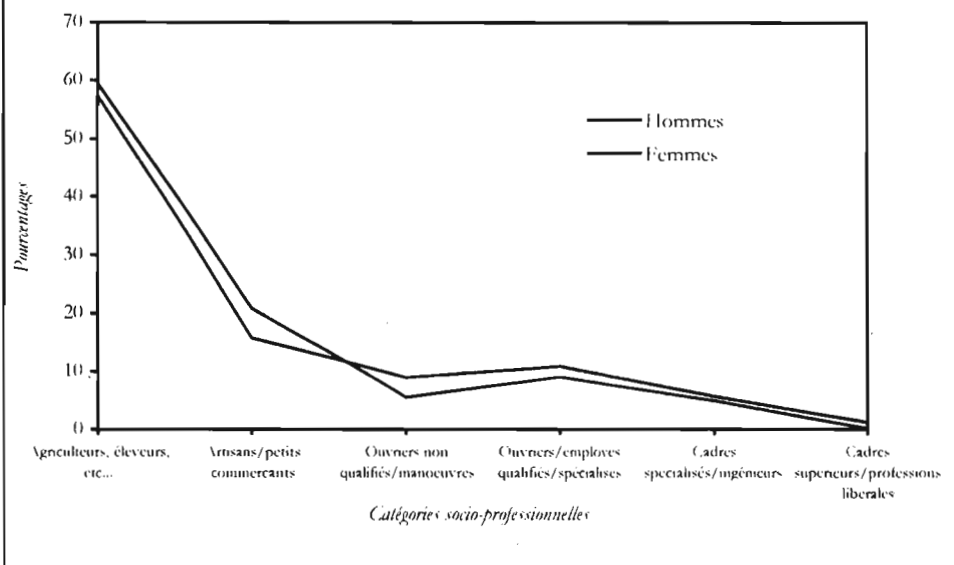
Graphique II.1. Taux d'activité de la population de l'échantillon par âge et par sexe



Graphique II.2. Répartition de la population employée par secteur d'activité dans les sept régions (pourcentages)



Graphique II.3. Répartition de la population employée par sexe et par catégories socio-professionnelles



CHAPITRE I - EMPLOI ET REMUNERATIONS

La période actuelle est une période de transition, de développement, et de relative ouverture sur l'extérieur pour l'économie vietnamienne dans son ensemble, et pour le marché du travail en particulier. Cela signifie, non seulement l'apparition de nouveaux opérateurs sur le marché du travail mais une recomposition d'ensemble de la structure de l'emploi et des relations de travail, dont il convient de déterminer l'extension et les caractéristiques.

I. La structure de l'emploi

Les actifs employés ou à la recherche d'un emploi représentent 51% de la population totale de l'échantillon en 1997. Un premier axe d'analyse de la structure de l'emploi est la répartition des actifs par âge et par sexe, par secteur d'activité, et par catégories socio-professionnelles. Un second axe consiste à envisager la structure de l'emploi, non plus à partir des individus, mais à partir des ménages pour pouvoir apprécier la structure de l'emploi à un niveau qui ne soit ni celui des individus ni celui de l'ensemble agrégé de ces individus, ce qui nous permettra d'aborder la question de l'emploi dans les entreprises familiales dans sa dimension la plus représentative.

A. La répartition de la main-d'œuvre

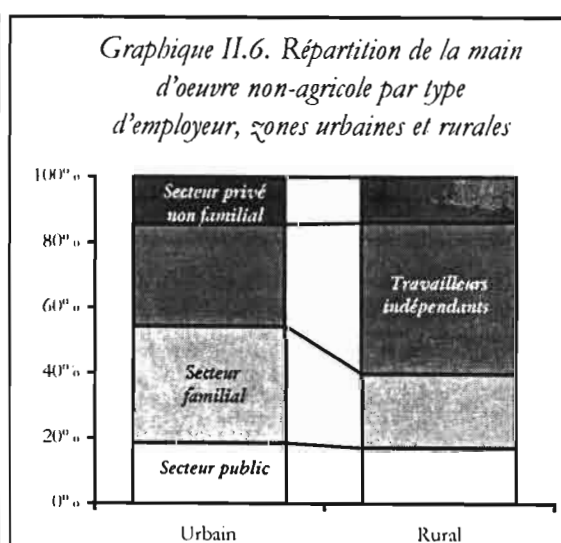
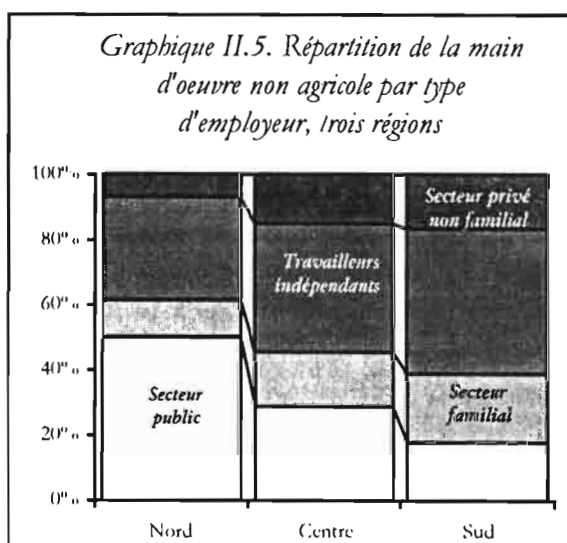
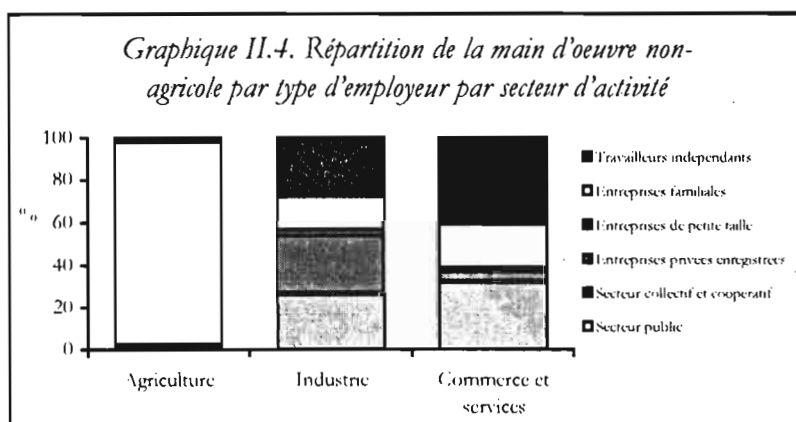
Les taux d'activité sont proches de 100% pour les hommes entre 25 et 34 ans et dépassent encore 90% pour les hommes entre 35 et 44 ans (graphique II.1). Le taux de participation des hommes à la vie active décline ensuite une première fois pour les hommes autour de la cinquantaine, et de façon plus marquée après 60 ans, qui marque l'âge légal de la retraite. En ce qui concerne les femmes, on note que les taux d'activité sont en moyenne plus faibles que pour les hommes, sauf dans les tranches d'âge 15-19 et 60-64 ans, et déclinent régulièrement à partir de l'âge de 45 ans. Les taux d'activité sont encore élevés chez les personnes interrogées qui ont dépassé l'âge légal de la retraite.

En termes de secteurs d'activité, l'emploi au Viêt-Nam reste principalement agricole, même si le commerce et les services emploient plus du quart de la main-d'œuvre. La structure sectorielle de l'emploi est cependant fortement différenciée d'une région à l'autre (graphique II.2). La part de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture est plus importante dans les Hautes Terres du Nord, le Delta du Fleuve Rouge et le Centre Nord que dans les autres régions. Ces régions sont également caractérisées par un emploi industriel peu développé, malgré la présence de Ha Nôi et de Hai Phong dans le Delta du Fleuve Rouge. Dans cette région, l'emploi industriel est compensé par la densité de population. A l'inverse, le Sud-Est, qui comprend Hô Chi Minh Ville, présente une structure d'emploi relativement diversifiée.

Tableau II.1. Répartition de la main-d'oeuvre employée par type d'emploi

Secteur d'emploi	Pourcentage
Secteur public	12,7
<i>dont : Fonction publique</i>	38,5
<i>Secteur d'Etat</i>	61,5
Secteur collectif et coopératif	0,6
Entreprises privées enregistrées et sociétés	4,3
<i>dont : Entreprises privées enregistrées et sociétés domestiques</i>	76,4
<i>Sociétés à capitaux étrangers</i>	23,6
Entreprises de petite taille*	1,0
Entreprises/exploitations familiales*	65,9
<i>dont : Propre entreprise familiale, sans employés extérieurs</i>	89,7
<i>Propre entreprise familiale, avec employés extérieurs</i>	9,9
<i>Autre entreprise familiale</i>	0,4
Particuliers	0,1
Travailleurs indépendants	15,4
<i>dont : A compte propre</i>	86,8
<i>Sur gages</i>	13,2
<i>Total</i>	<i>100,0</i>

* Les entreprises de petite taille sont exemptées de formalités d'enregistrement, ont un capital inférieur à 20 millions de dongs, et emploient un nombre de personnes supérieur au nombre de membres du ménage engagés dans l'activité de l'entreprise. A l'inverse, les entreprises sont considérées comme familiales lorsque le nombre d'employés extérieurs est inférieur au nombre de membres du ménages engagés dans l'activité de l'entreprise.



L'importance de l'agriculture en termes d'emploi se reflète dans la répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle. Agriculteurs, artisans et commerçants représentent près de 80% de la population active employée et les cadres supérieurs et professions libérales moins de 1% (graphique II.3). Il y a relativement plus de femmes que d'hommes chez les agriculteurs et les artisans et commerçants, et relativement moins dans les autres catégories socio-professionnelles, mais la différence est marginale.

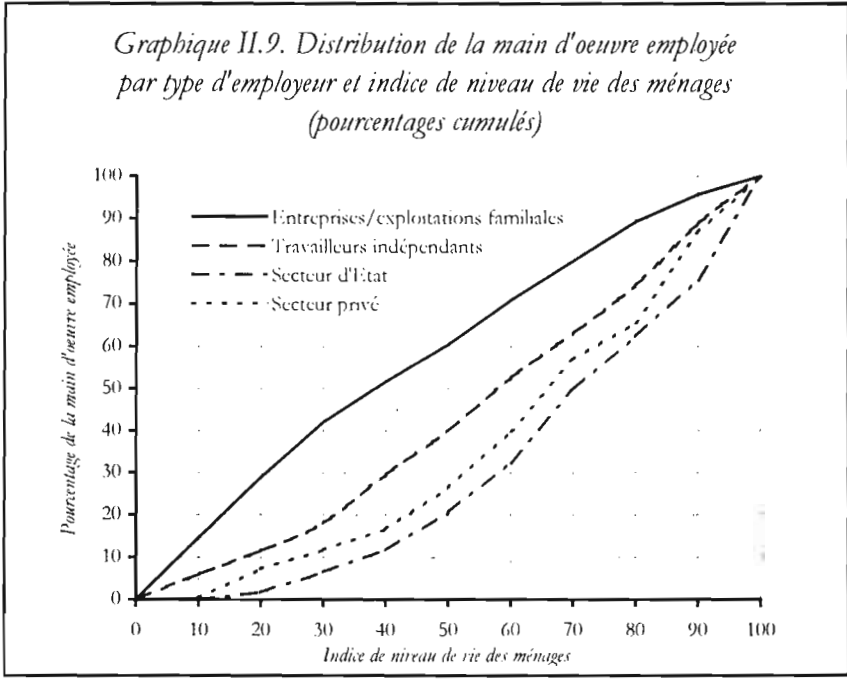
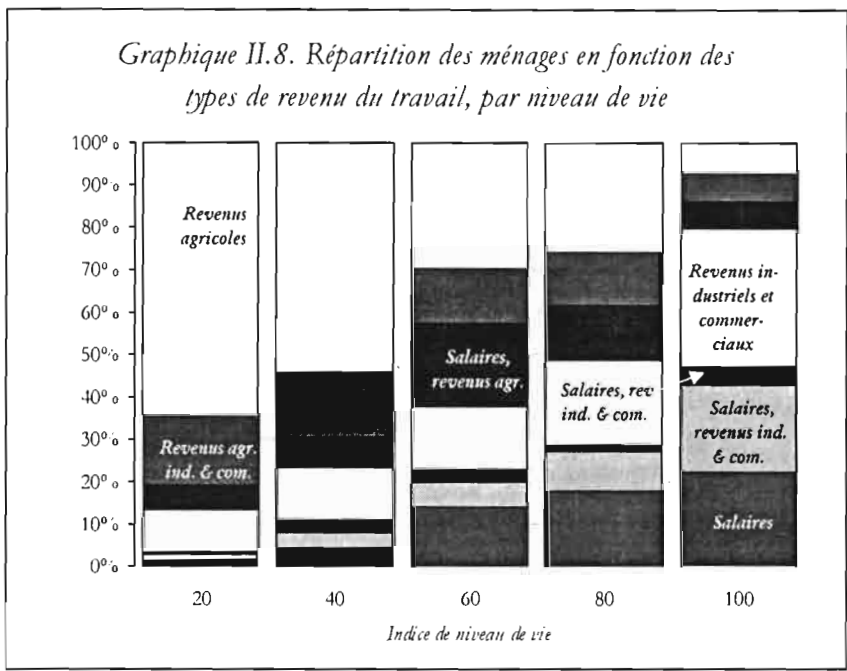
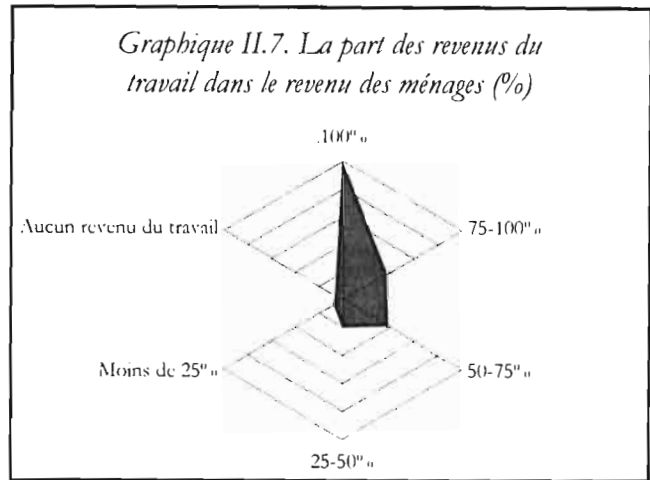
La plus grande partie de la main-d'œuvre se concentre dans les entreprises/exploitations familiales et parmi les travailleurs indépendants, catégorie qui englobe les travailleurs sur gages et les travailleurs indépendants à compte propre. L'importance quantitative des travailleurs employés par leur propre ménage et des travailleurs indépendants à compte propre témoigne du déploiement très limité du marché du travail au sens strict, qui ne concerne qu'environ le quart de la main-d'œuvre. Cela a une incidence sur les politiques du travail et de l'emploi, comme nous le montrerons ultérieurement.

Le secteur public, qui comprend à la fois la fonction publique et le secteur d'Etat, représentait 16,5% des emplois en 1980¹ et 12,7% aujourd'hui. L'emploi dans le secteur collectif et coopératif a connu une chute plus forte encore, et n'occupe plus qu'une place très marginale dans l'emploi. Parmi les nouveaux opérateurs sur le marché du travail, le secteur privé enregistré, qui comprend les sociétés de personnes et de capitaux, domestiques et étrangères, n'emploie que 5% de la main-d'œuvre totale, tandis que l'emploi dans les petites entreprises non enregistrées n'atteint pas 2% du total.

Alors que la main-d'œuvre agricole est pour l'essentiel une main-d'œuvre familiale, l'industrie, le commerce, et les services présentent des structures plus diversifiées (graphique II.4). Le secteur privé non-familial s'est proportionnellement plus développé dans l'industrie que dans le tertiaire, qui est caractérisé par une proportion importante de travailleurs indépendants.

La répartition régionale par type d'employeur fait apparaître des structures d'emploi différenciées (graphique II.5). Le secteur public reste le premier employeur de main-d'œuvre non-agricole dans le Nord, où il occupe la moitié de la main-d'œuvre de la région. L'importance relative du secteur public en tant qu'employeur se réduit lorsque l'on se déplace vers le Sud, tandis que celle du secteur familial, des travailleurs indépendants, et du secteur privé non familial s'accroît. La structure de l'emploi est également différenciée entre zones urbaines et zones rurales (graphique II.6). Le secteur public est le principal employeur hors de l'agriculture en zone urbaine, tandis que les travailleurs indépendants représentent la principale force de travail non-agricole en milieu rural.

¹ Office Général de la Statistique, Statistiques 1930-1984, Statistical Publishing House, Ha Noi



B. Ménages, revenus du travail et emploi

Le travail est la principale source de revenu des ménages au Viêt Nam, même si les revenus de transfert, publics ou privés jouent également un rôle important dans la détermination des niveaux de vie des ménages. Chaque personne occupant un emploi est membre d'un ménage et contribue, par les revenus qu'elle génère, à la détermination du niveau de vie de ce ménage. En retour, on observe qu'il existe une liaison entre le niveau de vie des ménages et les catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent les différents individus qui les composent.

Par ailleurs, les ménages apparaissent comme employeurs. Il convient de s'arrêter un moment sur les caractéristiques d'une forme d'emploi qui a pu, à une période de la transition vietnamienne, apparaître comme un substitut à l'emploi public, pour tenter de comprendre le rôle que ce type d'emploi peut être appelé à jouer dans l'avenir.

1. Ménages et revenus du travail

Seuls 3% des ménages ne perçoivent aucun revenu du travail et vivent de revenus de transfert ou de l'épargne accumulée dans le passé (graphique II.7). Ces ménages sont constitués essentiellement de personnes âgées et/ou malades, de jeunes scolarisés, et de personnes d'âge actif à la recherche d'un emploi. La moitié de ces ménages perçoivent cependant des pensions de retraite. A l'inverse, près de la moitié des ménages dépendent totalement du travail pour leurs revenus, et 18% de plus pour au moins les trois quart de leur revenu. La répartition des ménages en fonction des types de revenu du travail, par indice de niveau de vie fait apparaître des régularités qui permettent de mieux comprendre la situation des ménages (graphique II.8).

Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, la majorité des ménages appartenant à la strate des niveaux de vie les plus faibles dépendent uniquement de revenus agricoles. Il s'agit, pour l'essentiel, de ménages ruraux. La part des ménages dont les seuls revenus du travail sont de nature salariale augmente en revanche de manière régulière à mesure que les niveaux de vie s'élèvent. La tendance est la même pour les ménages qui perçoivent des revenus provenant intégralement d'activités industrielles et commerciales. Ces derniers constituent d'ailleurs le groupe de ménages le plus important dans la strate la plus élevée. Les cas de revenus combinés restent peu nombreux. L'apport de revenus non-agricoles semble permettre une amélioration sensible du niveau de vie des ménages.

La distribution de la population employée en fonction du type d'employeur et du niveau de vie des ménages confirme les tendances observées, dans la mesure où le caractère pluri-sectoriel de la main-d'oeuvre au sein des ménages, attesté par la nature des revenus, reste limité (graphique II.9).

2. L'emploi dans les entreprises familiales

On considère qu'il y a entreprise familiale dès lors qu'au moins deux personnes du même ménage participent à la même activité économique. Cependant, les personnes qui travaillent seules ont été classées dans la catégorie entreprises/exploitations familiales lorsqu'elles exercent une activité agricole à compte propre. Les entreprises familiales sont définies par un nombre d'employés appartenant au ménage supérieur au nombre d'employés hors du ménage. Ainsi définies, les entreprises/exploitations familiales occupent 66% de la main-d'oeuvre de l'échantillon pondéré. Près de 90% de ces personnes sont employées par une entreprise/exploitation appartenant au ménage dont elles sont membres et n'employant aucune main-d'oeuvre extérieure.

Le très faible pourcentage constituant la main-d'oeuvre travaillant pour d'autres entreprises familiales reflète le fait que les ménages emploient très peu de main-d'oeuvre extérieure. La grande majorité des personnes employées dans ce secteur travaillent pour leur propre entreprise familiale, sans recours à une main-d'oeuvre extérieure, comme le montre le tableau II.2. La plupart de ces unités n'occupent de manière régulière qu'un ou deux membres du ménage. Ce sont les personnes qui travaillent seules, et les ménages engagés dans des activités agricoles qui ont le plus fréquemment recours à une aide extérieure.

Tableau II.2. Répartition des entreprises/exploitations familiales de l'échantillon en fonction du nombre de personnes employées (en % du total)

		Nombre de personnes extérieures au ménage participant régulièrement à l'activité du ménage					Total
		0	1	2	3	4	
Nombre de membres du ménage engagés dans l'activité du ménage	1	20,4	5,8	1,5	0,7	0,2	28,6
	2	47,8	1,6	1,0	0,2	0,0	50,6
	3	11,3	0,6				11,9
	4	5,6	0,4				6,0
	5	1,4					1,4
	6	1,2					1,2
	7						0,0
	8	0,3					0,3
Total		88,0	8,4	2,5	0,9	0,2	100,0

Tableau II.3. Répartition des entreprises/exploitations familiales employant ou non de la main-d'oeuvre extérieure en fonction du secteur d'activité (pourcentages)

Type d'entreprise familiale	Agriculture	Industrie	Commerce et services	Total
Sans main-d'oeuvre extérieure	79,6	2,2	6,2	88,0
Avec main-d'oeuvre extérieure	9,4	0,6	2,0	12,0
Total	89,0	2,8	8,2	100,0

L'essentiel des entreprises/exploitations familiales ont une activité agricole (tableau II.3). L'emploi généré par les entreprises familiales hors agriculture reste marginal, en particulier dans l'industrie. Alors que les entreprises familiales ont pu apparaître, au début des années 1990 comme un substitut à l'emploi dans les secteurs public et collectif, on constate qu'effectivement, l'emploi dans les coopératives agricoles s'est largement transformé en emploi familial tandis que dans le commerce et les services, ce sont les travailleurs indépendants, et dans une moindre mesure l'emploi dans le secteur privé qui ont connu un fort développement. Après l'agriculture, le commerce et les services sont le principal secteur de développement des entreprises familiales, là encore essentiellement dans des unités n'employant aucune main-d'oeuvre extérieure. Dans une perspective d'industrialisation et de modernisation, le secteur familial apparaît davantage comme un secteur de repli que comme un secteur moteur en matière de création d'emploi.

II. Les caractéristiques de l'emploi

Les conditions de travail contribuent à la caractérisation de l'emploi. Réglementées par le Code du Travail depuis 1994, les conditions de travail, qui englobent à la fois le contrat de travail et la relation à l'employeur, la stabilité et la durée du travail, et les conditions matérielles dans lesquelles opère la main-d'oeuvre, présentent une réalité dont il convient d'estimer l'écart par rapport à la règle. La rémunération du travail, qui constitue l'un des aspects essentiels du contrat de travail sera examinée dans la section III.

A. Relation à l'employeur et contrat de travail

21% de la main-d'oeuvre est constituée par des employés, comprenant, outre les salariés, des apprentis et stagiaires non rémunérés. Les 79% restant, constitués d'employeurs et de personnes travaillant à compte propre ou pour leur propre famille, échappent totalement à la réglementation en vigueur dans le cadre du Code du Travail.

L'ensemble des travailleurs familiaux non rémunérés et le quart des autres employés déclarent ne pas avoir de contrat de travail. Le cas de ceux qui travaillent pour leur propre ménage est particulier à cause de la nature de leur relation avec leur employeur. Leurs droits et devoirs dépendent à la fois de leurs capacités physiques et professionnelles, et des rapports au sein du ménage qui sont largement déterminés hors de la sphère économique. Dans la plupart des cas, les revenus générés par l'activité collective sont eux-mêmes collectifs et la redistribution de ces revenus au sein du ménage après prélèvement des dépenses communes ne tient pas nécessairement compte, ni de l'effort de travail, ni des compétences mises en oeuvre. Pour cette raison, la notion de contrat de travail n'est pas adaptée à l'analyse des rapports de travail entre les différents membres d'un même ménage exerçant une activité économique commune.

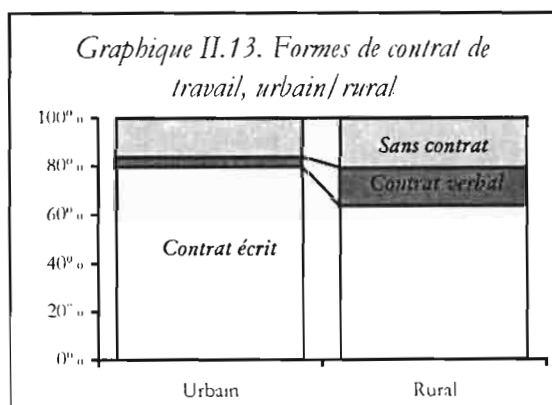
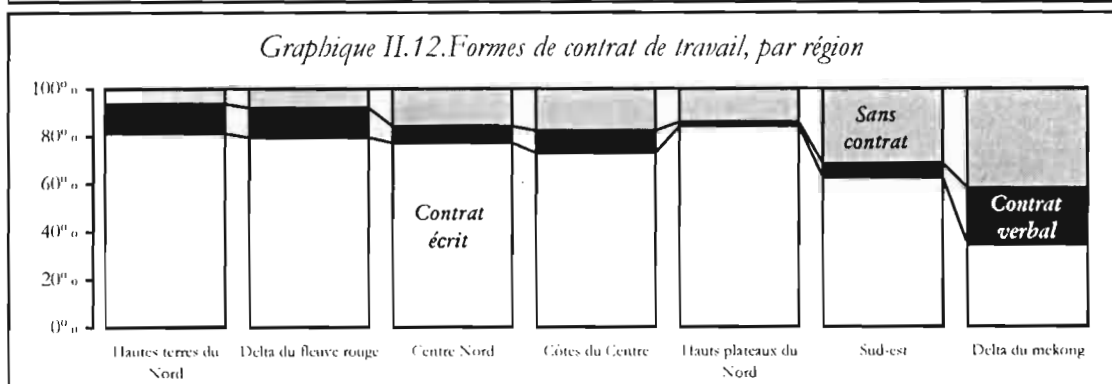
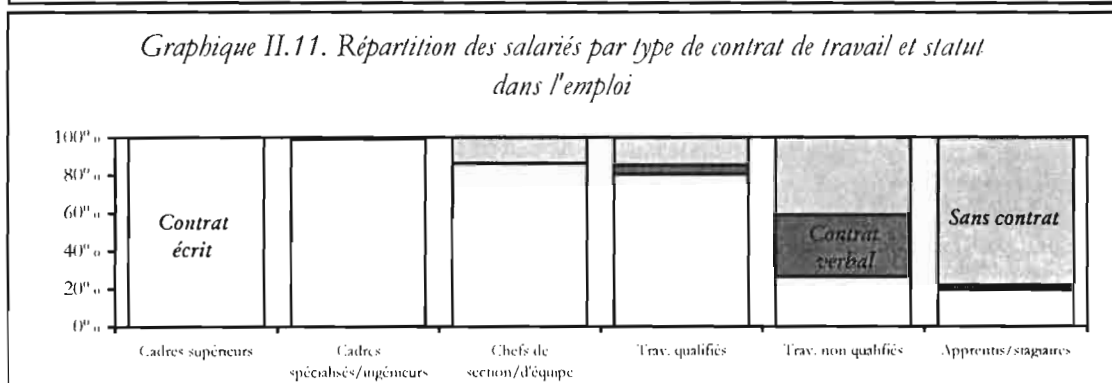
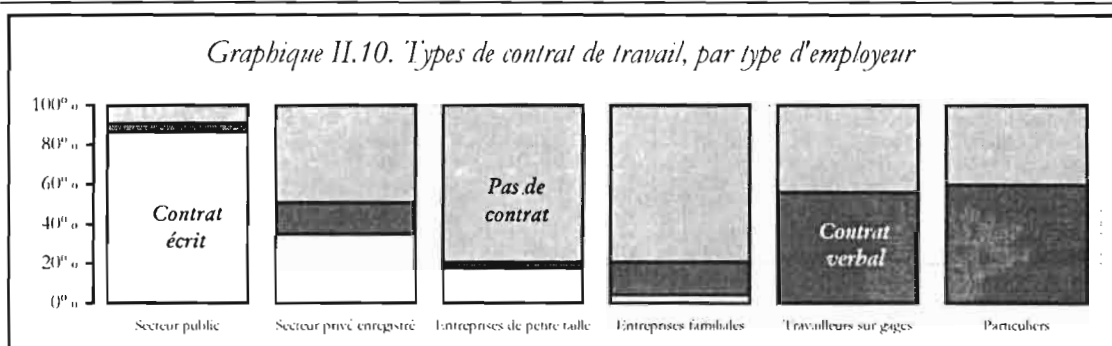


Tableau II.4. Contrat de travail, temps plein et temps partiel

Contrat de travail	Durée du contrat de travail	Type de contrat de travail		Total
		Plein temps	Temps partiel	
Contrat écrit	Durée illimitée	65,8	5,3	71,1
	Durée limitée	27,5	1,4	28,9
	Total	93,3	6,7	100,0
Contrat verbal	Durée illimitée	16,9	8,0	24,9
	Durée limitée	72,3	2,8	75,1
	Total	89,2	10,8	100,0
Total		92,6	7,4	100,0

Il convient par conséquent de restreindre l'analyse concernant le contrat de travail aux autres catégories d'employés. Le décret n°198-CP du 31/12/94 précise le caractère obligatoire du contrat de travail écrit (Article 1). Naturellement, dès lors qu'un individu entreprend de réaliser pour un autre une tâche en contrepartie de laquelle est versée une rémunération visant à rétribuer non pas le résultat mais la tâche elle-même, il y a de fait contrat de travail. La frontière entre fourniture de travail et prestation de services est toutefois tenue, ce qui ne facilite pas l'application du Code du Travail, en particulier dans le cas des travailleurs indépendants. Cependant, 82% des salariés ont un contrat de travail, écrit dans 88% des cas.

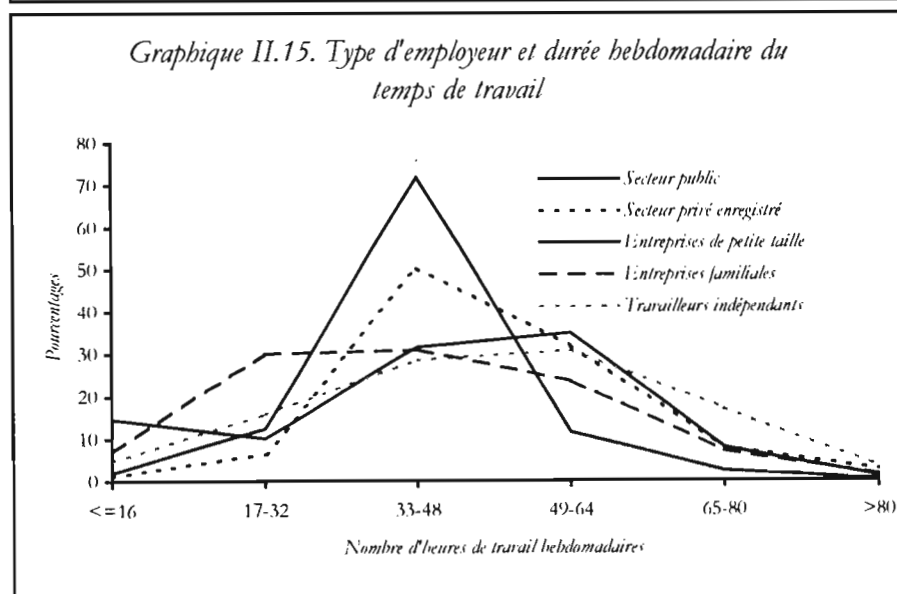
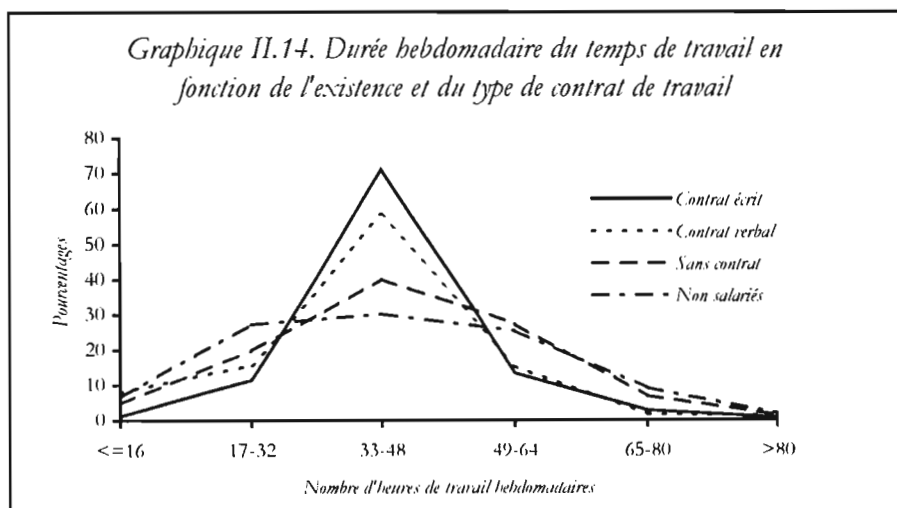
Il existe une correspondance très forte entre le secteur institutionnel auquel appartient l'employeur, l'existence d'un contrat de travail écrit, et la perception du contrat de travail (graphique II.10). C'est dans le secteur public, et dans une moindre mesure dans le secteur privé enregistré que le contrat écrit est le plus répandu, et que la notion de contrat de travail est la mieux comprise. A l'inverse, c'est dans les entreprises familiales et les entreprises de petites tailles que le nombre de travailleurs qui déclarent n'avoir aucun contrat de travail est le plus élevé. L'analyse des formes de contrat de travail par statut dans l'emploi montre la relation qui existe entre la qualification dans l'emploi et le contrat écrit, d'une part, et entre cette qualification et la perception du contrat de travail d'autre part (graphique II.11). Plus la qualification dans l'emploi est faible, plus la part des travailleurs qui déclarent ne pas avoir de contrat de travail est élevée. On remarque par ailleurs que le contrat verbal est surtout fréquent dans le cas des travailleurs non qualifiés, ce qui peut être rapproché du cas des travailleurs sur gages. L'expérience professionnelle, l'âge, et le niveau d'éducation, qui sont trois variables intervenant largement dans la détermination de la qualification dans l'emploi, présentent les mêmes régularités dans la perception du contrat de travail.

Le fait qu'il s'agisse essentiellement, de la part des personnes concernées, d'un problème de perception, est confirmé par le fait que 61% des personnes qui déclarent n'avoir aucun contrat de travail ont un emploi permanent, et 13,4% de plus ont un emploi temporaire, ce qui renvoie à des contrats à durée indéterminée et déterminée, respectivement. La grande majorité de ces personnes, et sans aucun doute celles qui travaillent pour le secteur public, les joint-venture privé-public, et les compagnies à capitaux étrangers, ont probablement des contrats de travail écrits. Pour les autres, en particulier ceux qui travaillent de manière saisonnière ou à la tâche, le contrat de travail peut être présumé verbal.

La perception du contrat de travail est un élément important de la nature des relations entre l'employeur et l'employé. En effet, le contrat de travail définit précisément les droits et obligations des parties contractantes. L'ignorance qui semble caractériser une partie de la main-d'oeuvre dans ce domaine laisse prévoir une application difficile du Code du Travail, même si le contrat de travail ne peut prétendre à lui seul résumer l'ensemble des

relations de travail. On constate à cet égard que le Nord du Viêt Nam, qui hérite, à l'inverse des régions plus méridionales, d'une culture salariale élargie, fait preuve d'une meilleure compréhension de la notion de contrat de travail, la différence entre le milieu urbain et le milieu rural étant peu marquée (graphiques II.12 et II.13)

Le Tableau II.4 permet de souligner une autre différence importante entre contrat de travail écrit et contrat verbal. Près des trois quarts des contrats écrits sont des contrats à durée indéterminée. C'est l'inverse pour les contrats verbaux. Ce type de contrat, moins contraignant sur le plan administratif, se prête mieux à des contrats de courte durée, en particulier pour l'emploi de travailleurs sur gages. En permettant aux parties contractantes d'échapper aux prélèvements sociaux et fiscaux, il permet de réduire le coût du travail par rapport à sa valeur théorique et contribue sans doute de ce fait à l'existence d'un certain nombre d'emplois. Basé sur la confiance mutuelle, il est la forme contractuelle dominante dans le cas de l'emploi par les particuliers, les entreprises familiales, et le secteur privé domestique. Il pose néanmoins, dans la pratique, des problèmes difficiles à résoudre en cas de litige.



B. Durée et stabilité du travail

Durée et stabilité du travail permettent de mettre en évidence la vulnérabilité de certains groupes de travailleurs. Ces éléments sont étroitement liés au contrat de travail, et offrent une possibilité de vérification empirique des conséquences, pour les salariés, de l'existence d'un contrat de travail verbal, explicité ou non.

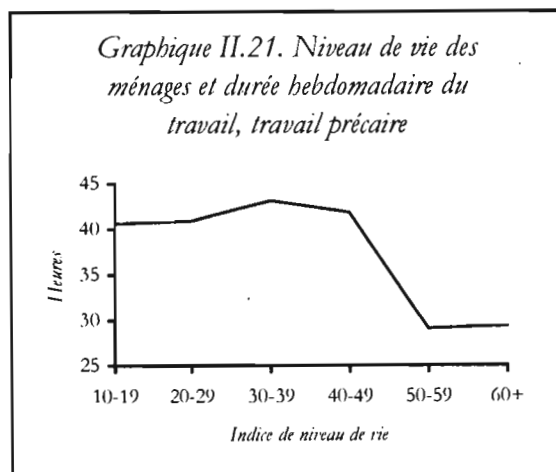
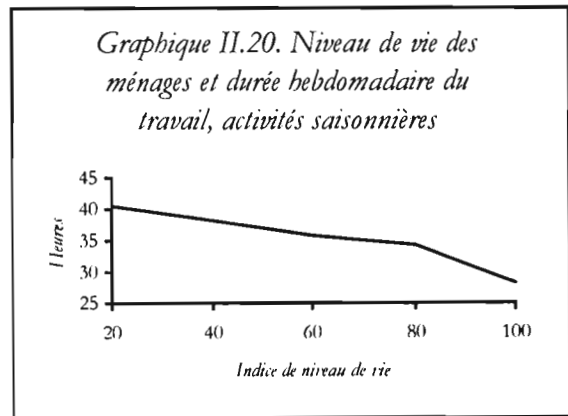
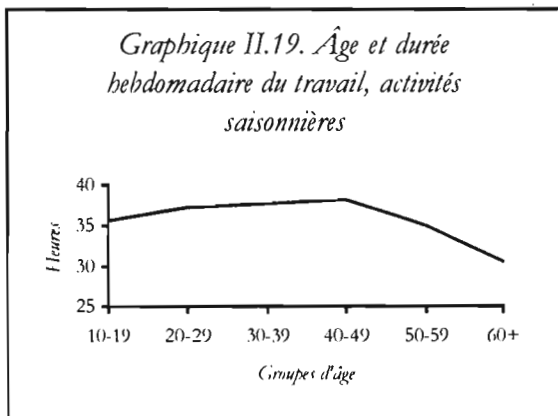
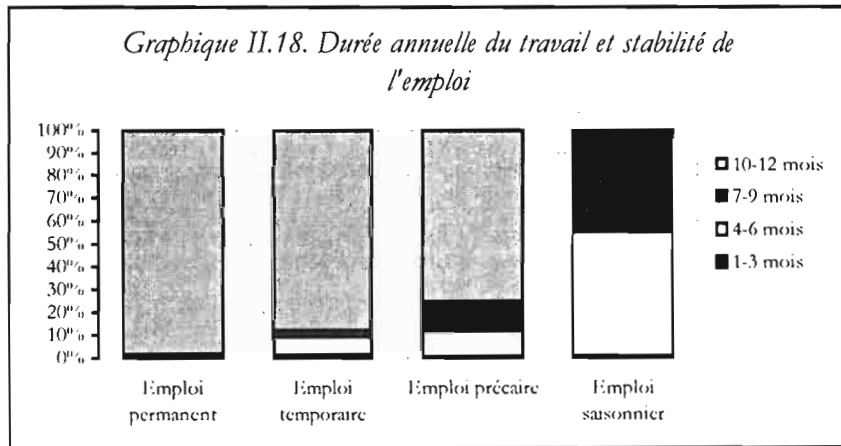
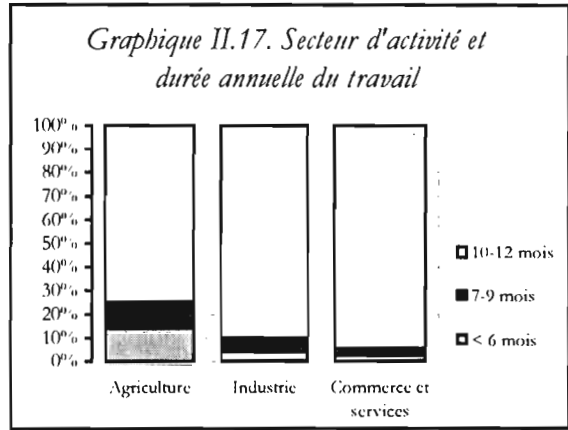
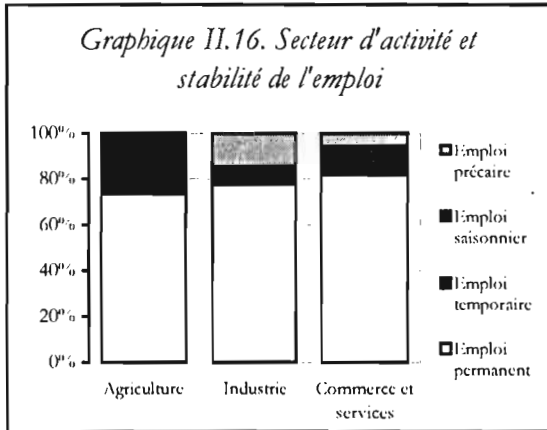
La durée du travail peut être analysée dans sa dimension hebdomadaire, qui permet de faire référence à la réglementation en vigueur dans le cadre du Code du Travail, dans sa dimension mensuelle ou annuelle.

1. La durée hebdomadaire du travail

La durée hebdomadaire maximale du temps de travail est officiellement de 48 heures, mais seules les personnes qui ont un contrat de travail écrit peuvent effectivement bénéficier de ce régime. Le graphique II.14 souligne la relation qui existe entre le type de contrat de travail et la durée du travail et la différence qui existe entre les différents types de contrat de travail. Plus la relation à l'employeur est formalisée plus la durée du travail est conforme à la durée légale, et plus la dispersion autour de cette durée est faible. C'est chez les non-salariés que la dispersion est la plus forte.

En termes de secteurs institutionnels, le secteur public présente la répartition la plus régulière et la plus conforme à la loi, en matière de durée du travail (graphique II.15). C'est également le cas du secteur privé enregistré, qui comporte cependant à la fois moins d'employés travaillant sur des durées hebdomadaires réduites, et plus d'employés travaillant plus de 48 heures par semaine, que le secteur public. La durée du travail tend à être beaucoup plus élevée dans les autres secteurs institutionnels. D'une manière générale, le dépassement de la durée légale du travail, qui correspond théoriquement à des heures supplémentaires, n'est que rarement rémunéré. Il l'est dans 5% des cas pour les employés du secteur public et du secteur privé enregistré, et dans 1% des cas pour les autres secteurs. C'est dans le secteur public que la dispersion est la plus faible, le pourcentage d'employés du secteur public travaillant plus de 48 heures étant beaucoup plus restreint que pour les autres types d'employeurs. Dans le secteur privé enregistré, l'effort de travail demandé à la main-d'oeuvre est important : environ 5% travaillent moins de 32 heures par semaine, mais 42% travaillent plus de 48 heures par semaine. Il est utile de rappeler que la moitié des employés de ce secteur ont seulement un contrat de travail verbal. Seuls 20% des employés des entreprises de petite taille ont un contrat écrit. Environ 15% d'entre eux travaillent moins de 16 heures par semaine. Il s'agit à 93% des chefs de ces entreprises.

Les travailleurs indépendants sont les plus vulnérables. Ne bénéficiant jamais de la protection d'un contrat de travail écrit, ils se voient, dans une large mesure, imposer par leurs employeurs ou par leurs clients une durée hebdomadaire du travail qui dépasse largement, en moyenne, la durée légale.



Cependant, 20% d'entre eux travaillent moins de 32 heures par semaine, ce qui peut participer de choix individuels, ou plus vraisemblablement témoigner des difficultés que rencontre cette main-d'oeuvre pour trouver à s'employer.

Les entreprises familiales constituent un cas particulier puisque les horaires de travail sont négociés au sein du ménage, en fonction des impératifs de l'activité exercée. Une part importante de la main-d'oeuvre de ce secteur travaille moins de 32 heures par semaine en moyenne, principalement dans l'agriculture. A l'inverse, 32% travaillent plus de 48 heures hebdomadaires. S'il s'agit principalement de personnes qui travaillent pour leur propre ménage, il est cependant remarquable que les personnes qui sont employées par d'autres ménages que le leur travaillent à 50% plus de 48 heures par semaine.

2. Répartition annuelle du travail et stabilité de l'emploi

La durée annuelle du travail, mesurée en nombre de semaines de travail par mois, et en nombre de mois par an, présente une forte correspondance avec la durée hebdomadaire du travail. En d'autres termes, plus la durée hebdomadaire du travail est faible, plus la durée annuelle l'est aussi, et inversement. Parmi les personnes qui travaillent à temps plein, 13,2% travaillent trois semaines ou moins par mois en moyenne, dont 86% travaillent moins de 48 heures par semaine. La tendance est la même en ce qui concerne le nombre de mois travaillés dans l'année. Cette convergence nous permet de concentrer l'analyse sur la durée du travail mesurée en mois de travail effectués pendant l'année.

La stabilité de l'emploi est fortement liée au secteur d'activité (graphique II.16). Dans l'agriculture, l'instabilité provient du caractère saisonnier de certaines activités agricoles, qui apparaît en l'absence de diversification des activités agricoles. La saisonnalité des activités agricoles est en effet fortement réduite lorsque les ménages pratiquent des cultures alternées ou combinent culture et élevage, ou culture et pêche, par exemple. Dans l'industrie, la forme de travail instable la plus courante est le travail précaire. Dans le commerce et les services, c'est le travail temporaire. Globalement cependant, c'est dans l'agriculture que les emplois nécessitant un effort de travail inégalement réparti sur l'année, sont proportionnellement les plus nombreux, et dans le tertiaire qu'ils le sont le moins. Cela a une incidence directe sur la durée annuelle du travail (graphiques II.17 et II.18). En effet, si la plus grande partie de la main-d'oeuvre travaille entre 10 et 12 mois par an, la part de la main-d'oeuvre travaillant moins de 10 mois par an se réduit lorsque l'on remonte les filières de production d'amont en aval. Emplois saisonniers et précaires sont ceux dans lesquels des durées de travail annuelles inférieures à 10 mois sont les plus fréquentes.

On peut s'interroger sur le concept de sous-emploi pour ces deux catégories d'emploi. En ce qui concerne l'emploi saisonnier, qui concerne

15,4% de la population employée, on note que la durée hebdomadaire moyenne du travail, en saison, est modulée en fonction de l'âge (graphique II.19), et est d'autant plus faible que le ménage a un niveau de vie élevé (graphique II.20). Par ailleurs, 37% des personnes interrogées se déclarent satisfaites de leur emploi, l'insatisfaction, dans les autres cas, étant systématiquement liée à la faiblesse des revenus. Le problème, quand il existe, réside donc apparemment moins dans la durée du travail que dans le caractère saisonnier de l'activité, qui prive les actifs de revenu en saison creuse. En effet, l'agriculture au Viêt-Nam est très peu mécanisée, et très intensive en main-d'oeuvre. En période de récolte, il est fait appel à toute la main-d'oeuvre disponible, y compris à la main-d'oeuvre hors d'âge actif, pour des durées assimilables à du plein temps, dans des métiers souvent pénibles physiquement. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler de sous-emploi, mais de fournir aux personnes qui ne sont pas occupées en continu pendant l'année, des sources de revenu alternatives. On peut noter que 16% des personnes qui ont un emploi saisonnier exercent une autre activité hors saison, dans un métier différent du métier principal, et que 81% des personnes qui ne sont pas satisfaites de leur situation n'envisagent pas de quitter l'agriculture, convaincues qu'elles ne peuvent trouver un autre emploi.

Table II.5. Difficultés rencontrées dans l'emploi, en fonction du type d'emploi

	Emploi permanent	Emploi temporaire	Emploi saisonnier	Emploi précaire
Pas de difficultés	58,0	42,7	56,9	22,2
Revenu	24,4	29,9	30,9	12,6
Stabilité de l'emploi	1,8	12,0	2,2	48,5
Manque de capital	9,0	8,1	7,9	3,3
Distance au lieu de travail	3,1	3,9	0,1	7,2
Conditions de travail	2,5	0,8	1,4	4,8
Manque de qualifications	0,1	0,8	0,0	0,3
Position dans l'emploi	1,0	1,4	0,7	0,9
Inadéquation entre emploi et qualifications	0,1	0,4	0,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Table II.6. Difficultés rencontrées dans l'emploi, en fonction du contrat de travail

	Contrat écrit	Contrat verbal	Pas de contrat	Non salariés
Pas de difficultés	76,5	46,5	42,8	52,8
Revenu	9,4	7,6	11,4	29,4
Stabilité de l'emploi	2,3	41,4	20,2	2,6
Manque de capital	0,6	0,0	2,2	10,5
Distance au lieu de travail	6,2	2,0	15,3	1,6
Conditions de travail	4,2	2,0	5,7	1,8
Manque de qualifications	0,1	0,0	1,1	0,0
Position dans l'emploi	0,3	0,5	1,1	1,1
Inadéquation entre emploi et qualifications	0,4	0,0	0,3	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

En ce qui concerne l'emploi précaire, la situation est également très claire. Les durées hebdomadaires de travail correspondent en moyenne à des temps pleins, dans les périodes d'emploi, sauf pour les plus âgées des personnes concernées (graphique II.21). Le problème est donc plus un problème de stabilité de l'emploi qu'un problème de sous-emploi. 22% déclarent cependant n'avoir aucune difficulté dans leur emploi.

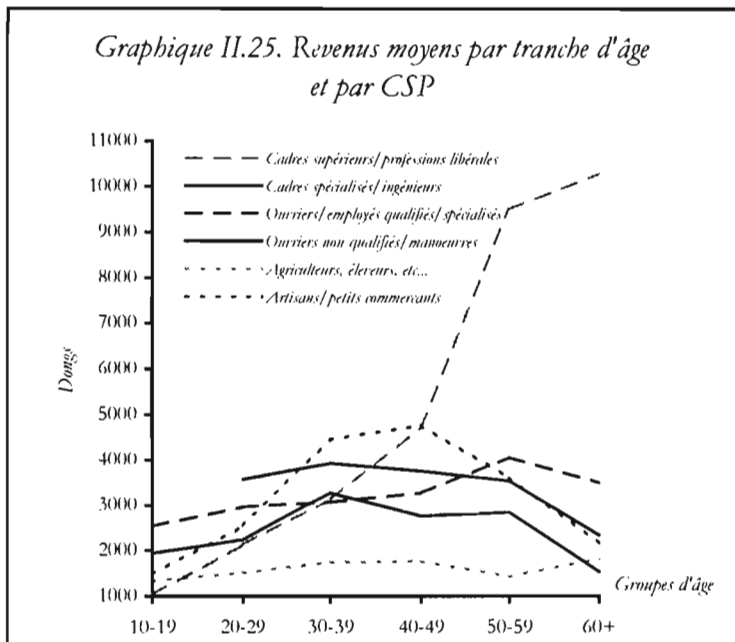
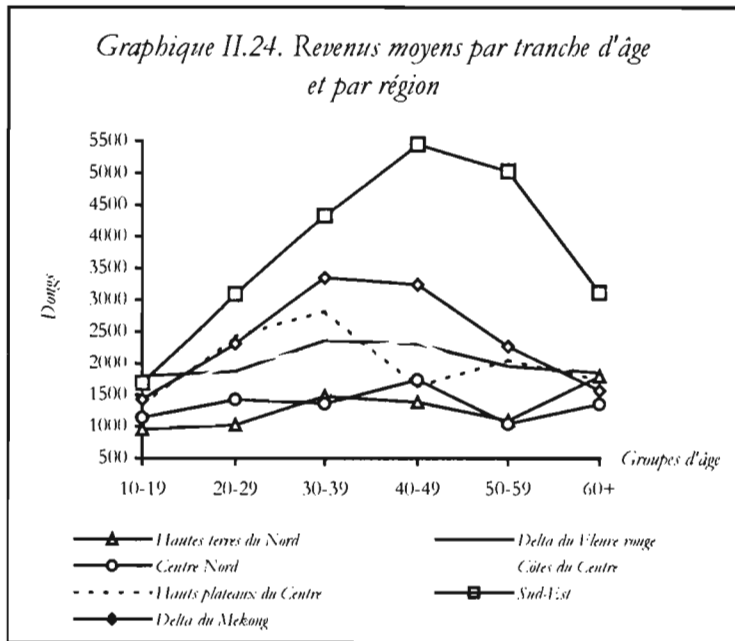
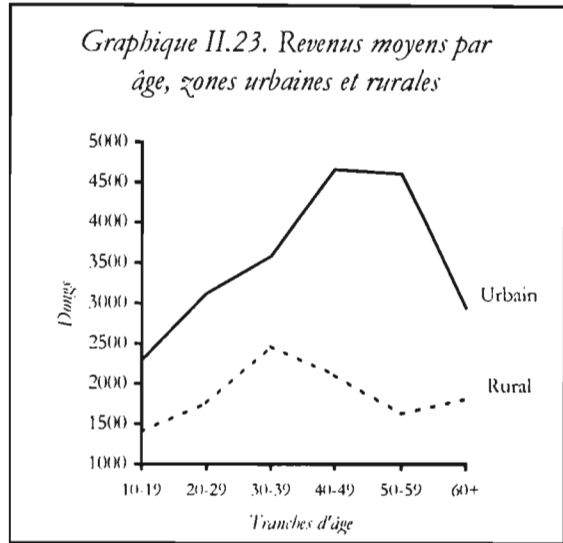
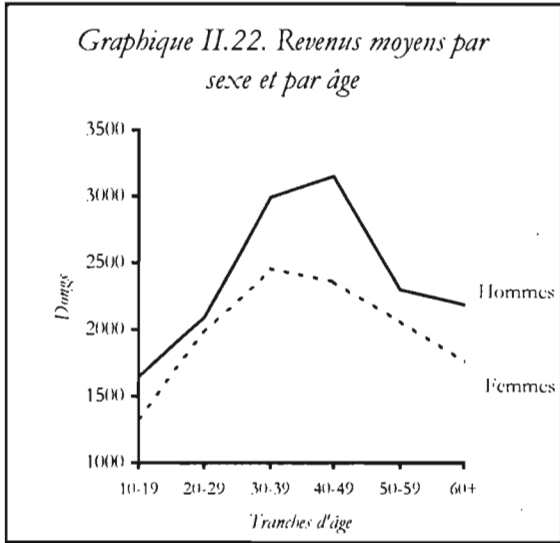
C. Les conditions de travail

Les travailleurs qui rencontrent le plus de difficultés sont les travailleurs précaires et temporaires. La stabilité de l'emploi représente le principal problème pour près de la moitié des travailleurs en situation précaire (tableau II.5). La stabilité de l'emploi est également un problème pour les travailleurs temporaires, bien que le revenu apparaisse comme la première cause de difficultés pour cette catégorie de travailleurs.

Les travailleurs qui ont un contrat de travail écrit bénéficient des conditions de travail les plus favorables (tableau II.6). Les travailleurs dont les conditions de travail sont les plus défavorables sont ceux qui ont un contrat verbal, explicite ou implicite. Ces derniers sont proportionnellement les plus nombreux à rencontrer des difficultés en matière de conditions d'emploi, en particulier de stabilité d'emploi, de conditions physiques de travail (métiers dangereux, environnement nocif, travaux pénibles, durée du travail), et en matière d'hygiène et de sécurité. Les non-salariés, qui il est vrai peuvent les choisir, bénéficient des meilleures conditions physiques de travail.

Les différences entre les divers types de main-d'oeuvre en fonction de leur statut sont également manifestes en ce qui concerne les avantages sociaux et la protection que peut représenter l'adhésion à un syndicat ou à une association professionnelle. Les salariés qui ont un contrat écrit peuvent en effet, au moins en théorie, avoir recours à une entité collective pour faire valoir leurs droits, individuels ou collectifs, tandis que les autres types de salariés et les non-salariés apparaissent isolés et coupés de leur collectivité d'appartenance.

Les répartitions géographique, sectorielle et institutionnelle de la main-d'oeuvre salariée, en fonction du type de contrat de travail, et de la main-d'oeuvre non salariée, permettent de conclure que les travailleurs les plus favorisés du point de vue des conditions de travail sont relativement plus nombreux dans les provinces du Nord, dans l'industrie et les services, et dans le secteur public et le secteur privé enregistré. Outre le fait que le Code du travail ne s'applique qu'aux seuls salariés, il rencontre également un certain nombre de limites dans son application, liées au caractère plus ou moins officiel des engagements contractuels entre employeurs et employés.



III. La rémunération du travail

Les niveaux moyens de rémunération seront étudiés en fonction de critères tels que l'âge, le sexe, le milieu urbain ou rural, les régions, les catégories socio-professionnelles, le type d'employeur et la relation à l'employeur, pour déterminer les caractéristiques de la rémunération du travail. Les rémunérations comprennent ici l'ensemble de la rémunération perçue, y compris les primes et autres bonifications à caractère ponctuel ou irrégulier. L'ensemble de l'analyse sera menée sur le salaire horaire moyen calculé à partir des salaires mensuels déclarés et de la durée du travail, pour éliminer les distorsions éventuellement liées aux différences dans la durée du travail.

Le revenu horaire moyen pour l'ensemble de la main-d'oeuvre est de 2346¹ dongs. Les écarts sont importants entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés. Le mode et la médiane sont de 1563 dongs, les revenus variant de 100 à 107 000 dongs de l'heure environ.

Globalement, les revenus du travail varient avec l'âge, augmentant progressivement pour atteindre un plafond entre 30 et 50 ans et décliner ensuite. Les hommes perçoivent en moyenne des revenus plus élevés que les femmes, l'écart ayant tendance à s'accroître entre 20 et 50 ans, pour se réduire un peu ensuite (graphique II.18).

Le différentiel de revenu entre zones urbaines et zones rurales est très important, le revenu horaire moyen en milieu rural représentant la moitié du revenu horaire moyen en milieu urbain. La différence entre le milieu urbain et le milieu rural tend à s'accroître avec l'âge, le maximum étant atteint pour la tranche d'âge 30-39 ans en milieu rural, et 40-59 en milieu urbain (graphique II.19).

Les disparités régionales sont fortes également (graphique II.20). Deux régions se détachent des autres par leurs niveaux de revenus moyens relativement élevés : le Sud-est et le Delta du Mekong. A l'inverse, les deux régions qui présentent les niveaux de rémunération moyenne horaire les plus faibles sont les Hautes terres du Nord et les Hauts plateaux du Centre. Le Delta du Fleuve Rouge, les Côtes du Centre et le Centre Nord ont des niveaux de rémunération horaire très proches, bien que cette dernière région diffère des précédentes en termes de niveaux de rémunération par âge.

L'observation des revenus horaires moyens par catégorie socio-professionnelle fait apparaître que ce sont les cadres supérieurs et professions libérales qui perçoivent les revenus moyens les plus élevés, la différence avec les autres catégories socio-professionnelles étant d'autant plus forte que pour cette catégorie, les niveaux de rémunération augmentent fortement avec l'âge, tandis que dans les autres catégories, le niveau de rémunération est stable ou

¹ Au moment de l'enquête, 1 dong valait 0,0004 FF et 0,00007 USD

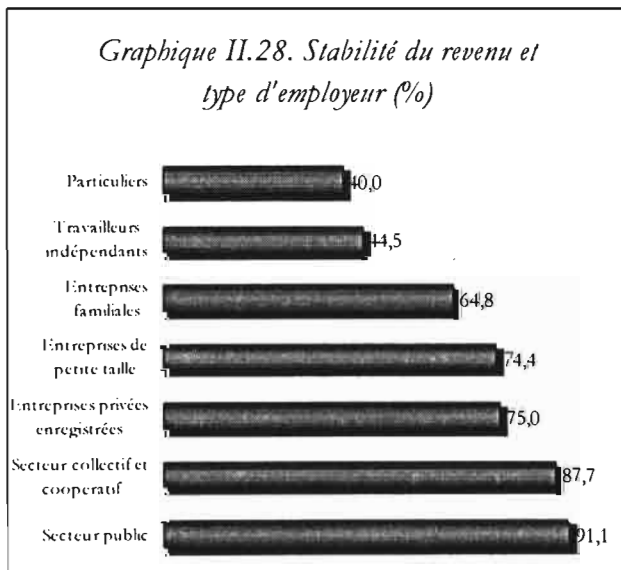
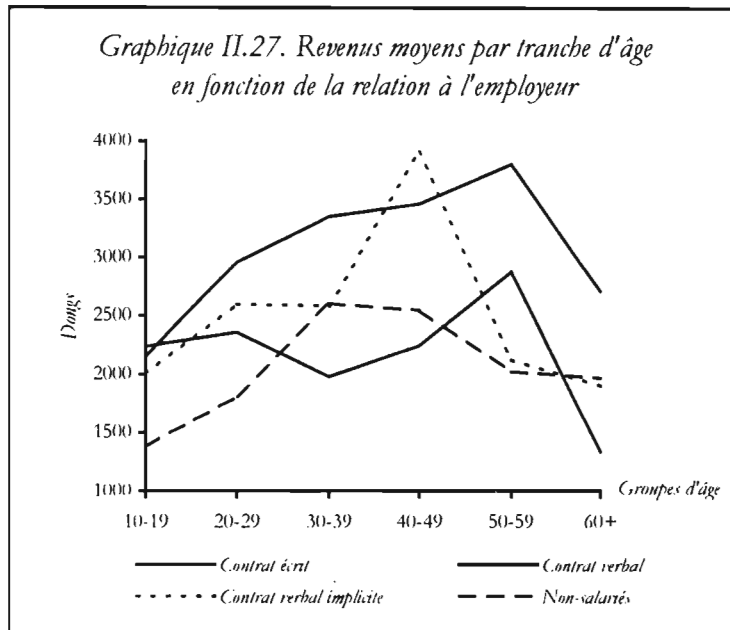
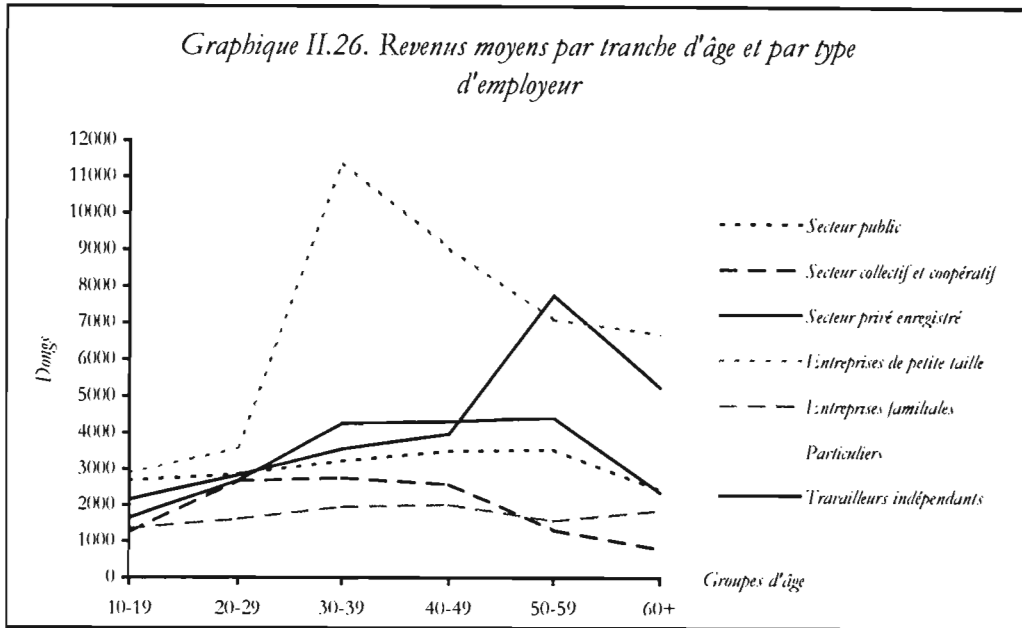


Tableau II.7. Stabilité du revenu et mode de rémunération (pourcentages)

Mode de rémunération	Revenu stable	Total
Au mois	89,8	16,1
A la semaine	82,7	0,8
A la pièce/prestation	63,6	71,2
Forfait	49,4	4,2
A la journée	41,5	7,6
A l'heure	38,5	0,1
Total	65,7	100,0

décline à partir de soixante ans (graphique II.25). Les niveaux de rémunération des artisans/petits commerçants sont également plus élevés que la moyenne, mais varient fortement en fonction de l'âge. Atteignant un plafond pour la tranche d'âge 40-49 ans, ils déclinent ensuite rapidement. La structure par âge est similaire pour les ouvriers non-qualifiés à un niveau moyen de rémunération horaire inférieure, et avec des amplitudes moins marquées. En revanche, les revenus horaires moyens des ouvriers qualifiés tendent à s'accroître avec l'âge. Les rémunérations les plus faibles caractérisent les agriculteurs, avec un revenu horaire qui ne varie pas avec l'âge. Cette dernière caractéristique est sans doute liée au fait que, pour une grande partie des exploitations familiales, les revenus générés sont collectifs. A moins d'une forte différenciation en matière de durée du travail, qui se traduirait dans le revenu horaire, les revenus au sein d'un même ménage seront peu ou pas différenciés.

Les entreprises de petite taille sont celles qui offrent les niveaux de rémunération les plus élevés (graphique II.26), surtout pour leurs employeurs qui ont une rémunération moyenne de 12700 dongs tandis que la rémunération horaire de leurs employés est à peine supérieure à 3000 dongs. La structure des niveaux de rémunération par âge relève de la même logique. Les employeurs ont un âge moyen de 38-39 ans, tandis que leurs employés ont en moyenne 26-27 ans. Dans les autres secteurs, les revenus horaires sont peu différenciés en fonction de l'âge, à l'exception notable du secteur privé enregistré, dans lequel à la tranche d'âge 50-59 ans correspondent les cadres supérieurs et les cadres spécialisés/ingénieurs. Dans le secteur public, les revenus moyens horaires stagnent jusqu'à la retraite.

Les salariés qui ont un contrat écrit sont ceux qui ont les revenus horaires moyens les plus élevés (graphique II.27), ces revenus augmentant avec l'âge, jusqu'à l'âge de 60 ans. Les non salariés connaissent une situation similaire, avec cependant des niveaux de rémunération beaucoup plus bas, et un maximum, en termes de revenu horaire moyen, atteint plus tôt, entre 30 et 50 ans. Les salariés qui ont un contrat verbal se situent entre ces deux catégories en termes de niveau, mais avec une progression irrégulière en fonction de l'âge.

La stabilité du revenu mensuel varie avec le type d'employeur (graphique II.28). 90% des travailleurs qui ont un contrat de travail écrit ont un revenu stable. C'est également le cas de 63% des non-salariés, de 49% des salariés ayant un contrat verbal implicite et de 35% des salariés ayant un contrat verbal. Cela tient essentiellement aux modes de rémunération (tableau II.7), qui sont eux-mêmes étroitement liés au statut des employés et à leur secteur institutionnel d'appartenance.

Conclusion

Le Viêt Nam est caractérisé par de forts taux d'activité et un emploi où dominant l'agriculture, le commerce et les services. La plus grande partie de la main-d'oeuvre travaille pour des entreprises familiales qui n'emploient pas pour l'essentiel de personnes extérieures au ménage, ou à compte propre. Cette main-d'oeuvre appartient aux ménages dont les niveaux de vie sont les plus faibles. Les revenus du travail sont la source la plus importante de revenu pour les ménages, les ménages agricoles constituant l'essentiel des ménages dont les niveaux de vie sont les plus bas.

Près de 80% de la main-d'oeuvre échappe donc totalement au champ d'application du Code du travail parce que non-salariée. En ce qui concerne la main-d'oeuvre salariée, les pratiques et perceptions sont fortement différenciées selon les régions et les secteurs institutionnels. C'est dans le Nord que le contrat de travail écrit est le plus répandu, tandis que les entreprises familiales, le secteur privé et les particuliers pratiquent volontiers le contrat verbal. Plus souple que le contrat écrit, il soumet une main-d'oeuvre souvent peu consciente de ses droits à l'arbitraire potentiel de l'employeur, en termes de durée et conditions de travail, et de rémunération. Les travailleurs les plus vulnérables sont les travailleurs temporaires et précaires, pour lesquels la stabilité de l'emploi est un véritable problème.

Les revenus du travail sont fortement différenciés par sexe, milieu urbain et rural, région, et secteur institutionnel, mais le sont relativement peu par catégorie socio-professionnelle à l'exception des agriculteurs, qui reçoivent les revenus les plus faibles et dont le revenu varie peu avec l'âge, et les cadres supérieurs/professions libérales, qui perçoivent des revenus élevés augmentant fortement avec l'âge. S'il existe des incitations à l'effort, elles ne semblent pas résider, pour l'essentiel de la main-d'œuvre, dans une progression des rémunérations liée à l'ancienneté et à la qualification dans l'emploi.

CHAPITRE II - MOBILITE ET RECHERCHE D'EMPLOI

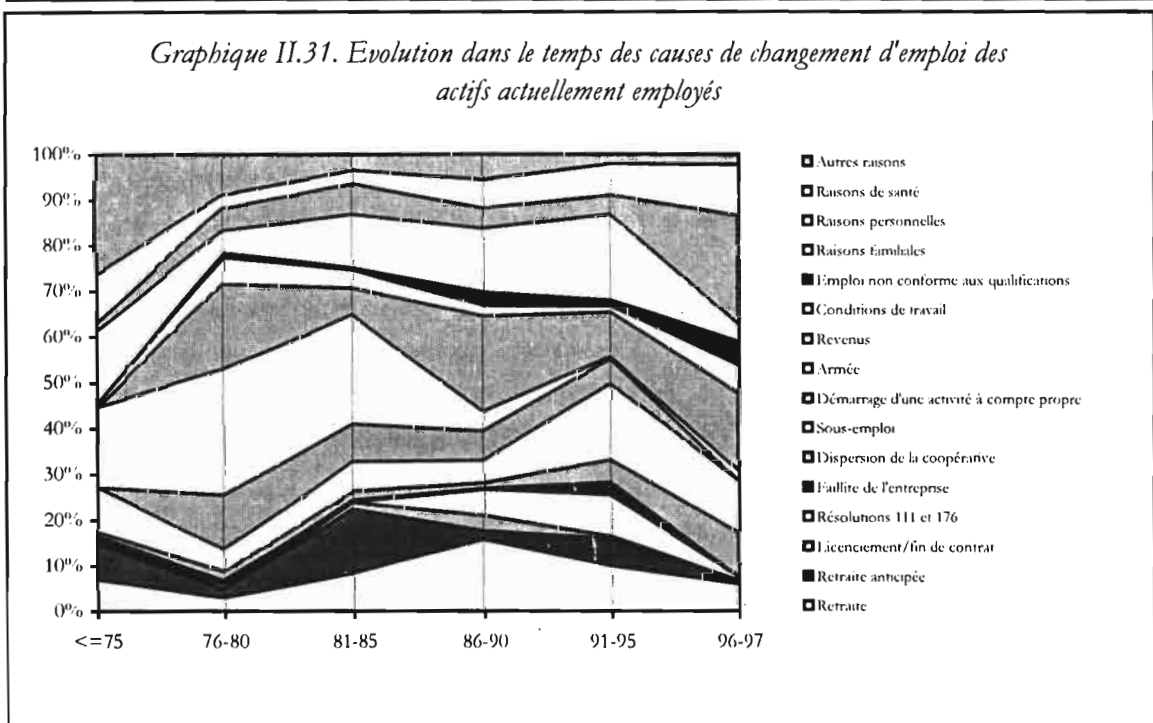
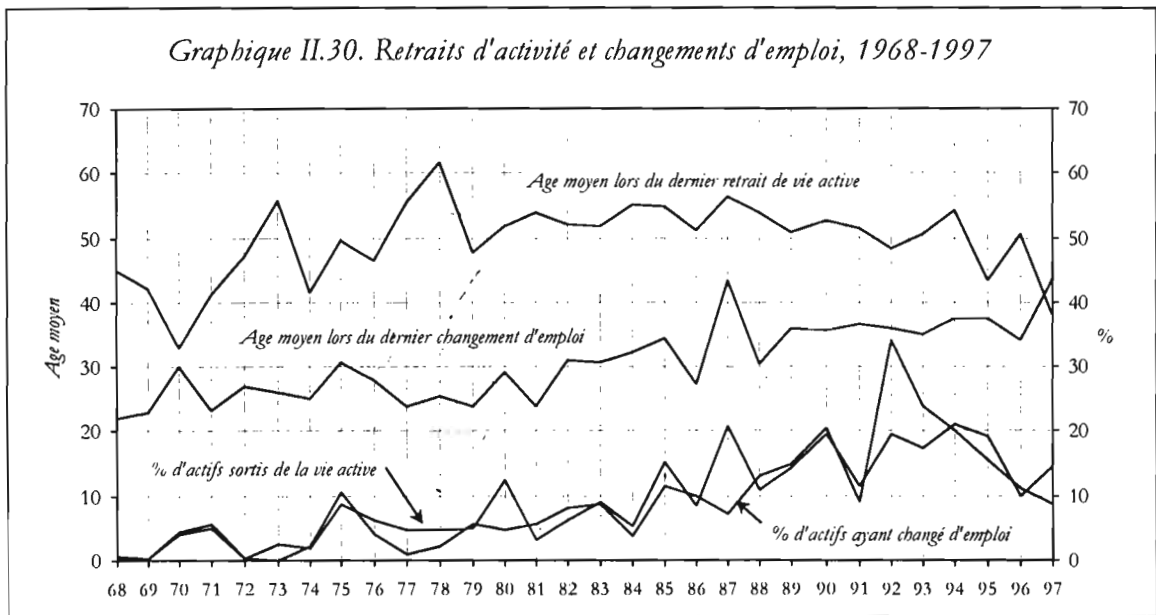
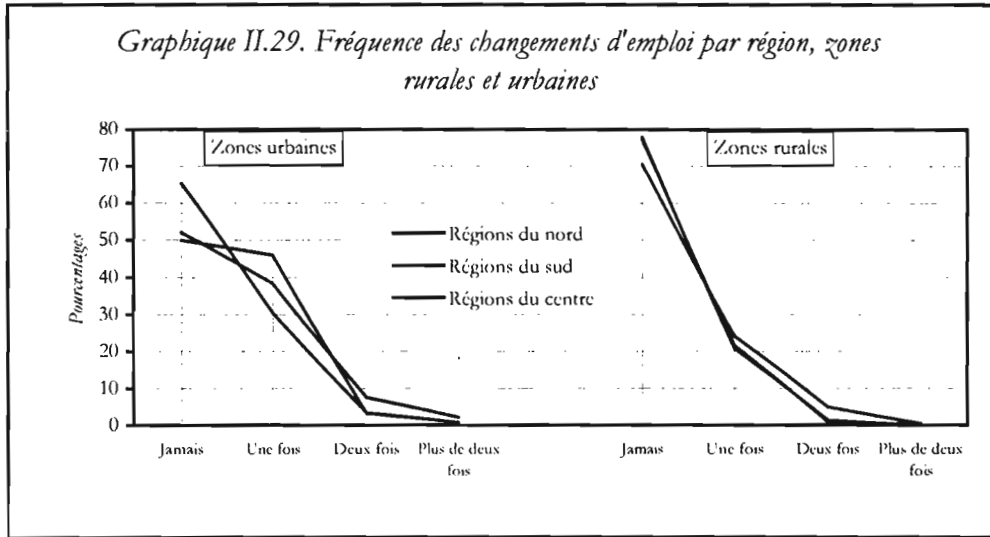
L'objet de ce chapitre est l'analyse de la mobilité. Elle sera dans une première section appréciée à travers une étude rétrospective des mouvements de la main-d'œuvre en termes de spécialisation, de secteur d'activité, d'employeur, et de position dans l'emploi. L'enquête a permis la collecte d'informations sur l'emploi actuel, l'emploi précédent, et le premier emploi. Ces emplois peuvent être distincts ou confondus, selon les cas. Ce choix permet de connaître les caractéristiques principales de l'ensemble des emplois sur la totalité de leur vie professionnelle pour 99,6% des personnes interrogées. Une première section sera consacrée à l'analyse des changements d'emploi, en fonction de leur évolution dans le temps et l'espace, et des caractéristiques de la population concernée. Dans une deuxième section, seront analysés les changements sectoriels entraînés par les changements d'emploi. Une troisième section analysera brièvement la nature des changements de métier, tandis que la dernière section traitera de la recherche d'emploi.

I. La mobilité de l'emploi

Près de 72% de la main-d'œuvre n'a jamais changé d'emploi. La proportion de travailleurs qui a changé d'emploi au moins une fois au cours de sa vie professionnelle est plus élevée en zone urbaine (42%) qu'en zone rurale (24%). Les régions sont très peu différenciées en zone rurale (graphique II.29). En zone urbaine, les régions du Sud apparaissent comme des régions où la mobilité est particulièrement faible, tandis que la mobilité est un peu plus forte dans les régions du Centre que dans les régions du Nord.

La mobilité s'est fortement accrue dans le temps, en particulier pendant la période 1989-1994 (graphique II.30). En particulier, le tiers des actifs employés en 1992 changent d'emploi cette année là. Depuis, la proportion de personnes qui changent d'emploi chaque année se réduit régulièrement. L'âge moyen lors du dernier changement d'emploi est passé de 25 ans environ dans les années 1970 à 35 ans environ depuis la fin des années 1980. Les retraits de vie active ont également augmenté du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, pour diminuer ensuite, l'âge moyen au moment du retrait d'activité ayant tendance à s'abaisser depuis la fin des années 1980.

La fin des années 1980 et le début des années 1990 correspondent à une période de forte recomposition de l'emploi au Viêt-Nam et de modification des comportements, comme en témoigne le graphique II.31. La réunification du pays en 1975 entraîne une forte démobilisation, dont les effets commencent à s'estomper à partir du milieu des années 1980. Dès lors, les départs à l'armée et retour de l'armée, qui ont représenté jusqu'à 24%



des changements d'emploi sur la période 1981-85, cessent d'être la principale cause de changement d'emploi. Parallèlement, l'initiative privée se développe à partir de 1976. 12% des changements d'emploi en 1976-80, et 8% en 1981-85, sont liés au désir de mener une activité à compte propre. Par la suite, la proportion de travailleurs qui quittent leur emploi dans le but de mener une activité à compte propre va se réduire progressivement.

Il y a une recrudescence des départs en retraite anticipée, et une augmentation relative des licenciements comme cause de changement d'activité entre 1981 et 1985, ce qui traduit probablement les premiers efforts de réorganisation de la structure de production. À partir de 1986, la proportion de changements d'activité liés à un départ en retraite ou cessation d'activité augmente sensiblement, ce qui peut être lié à la régularisation d'un certain nombre de situations en vue de réduire les effectifs employés, en particulier dans le secteur public, mais témoigne simultanément du fait que la proportion de travailleurs pour lesquels existe une vie active après l'âge actif, augmente.

L'insuffisance des revenus explique 21% des changements d'emploi pendant la période 1986-90. On peut faire l'hypothèse que, après des années de rationnement, le lancement de la politique de rénovation a pu faire espérer à une partie importante de la main-d'œuvre qu'elle pourrait améliorer ses revenus en changeant d'emploi. Le déclin du revenu comme cause de changement d'emploi en 1991-95 est à la fois relatif et absolu, et s'explique sans doute par l'importance des changements au cours de la période précédente, et par les difficultés rencontrées au cours de la période. Pendant la période 1991-95, en effet, la mobilité augmente fortement, en particulier sous l'effet d'une restructuration de la sphère productive.

Cette dernière période est en effet caractérisée par une contraction du marché du travail. Les Résolutions 111 et 176 sont responsables d'environ 11% des changements d'emploi sur la période 1989-1994. Entre 1991 et 1995, les départs en pré-retraite et les licenciements liés à des faillites augmentent, en termes relatifs et absolus, et le sous-emploi devient une cause majeure de changement d'emploi, représentant 17% des changements d'emploi sur la période. C'est également pendant cette période que les changements d'emploi liés à la dispersion des coopératives prennent une importance qui s'affirme en 1996 et en 1997. Il s'agit donc d'une période peu propice aux changements d'emploi volontaires pour des raisons autres que personnelles ou familiales.

Les raisons personnelles et familiales sont des causes de changement d'emploi qui ne sont pas liées directement à l'emploi exercé. Elles constituent l'une des principales causes de changement d'emploi, en particulier pour les femmes. 41% des actifs qui ont changé d'emploi pour des raisons personnelles sont des femmes. 75% des travailleurs qui ont changé d'emploi pour des raisons familiales sont des femmes. Mariages et naissances sont en effet deux causes importantes de changement d'emploi pour les femmes. En 1996-97, on observe que si, globalement, le pourcentage d'actifs qui a changé d'emploi pour raisons personnelles ou familiales augmente globalement, les raisons

personnelles semblent l'emporter sur les considérations familiales. Les raisons familiales déclinent en termes absolus à partir de 1996 pour les femmes, tandis que le nombre d'actifs qui ont changé d'emploi pour raisons personnelles augmentent à partir de 1995, surtout chez les femmes. Il s'agit d'une tendance, qui, si elle devait se confirmer, reflèterait une modification importante des comportements féminins vis à vis de l'activité. Par ailleurs, la mobilité est faible en 1996-97 par rapport aux années précédentes, ce qui explique l'importance relative de la mobilité liée à des raisons personnelles ou familiales. En termes absolus, le nombre d'actifs qui changent d'emploi pour ces raisons est stable. En termes relatifs, la part de la main-d'œuvre changeant d'emploi pour raisons personnelles ou familiales augmente donc lorsque le nombre total d'actifs qui changent d'emploi se réduit.

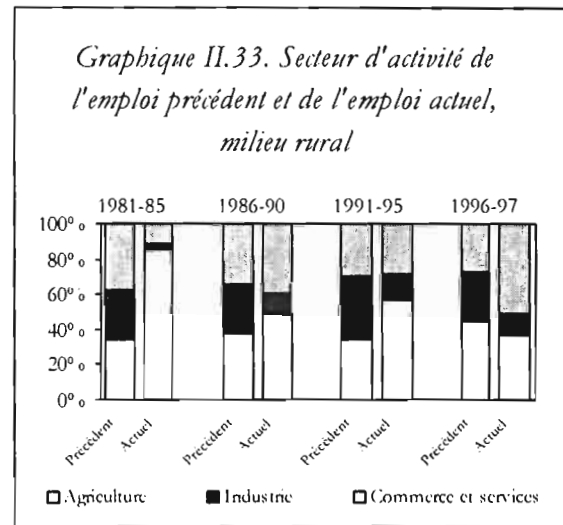
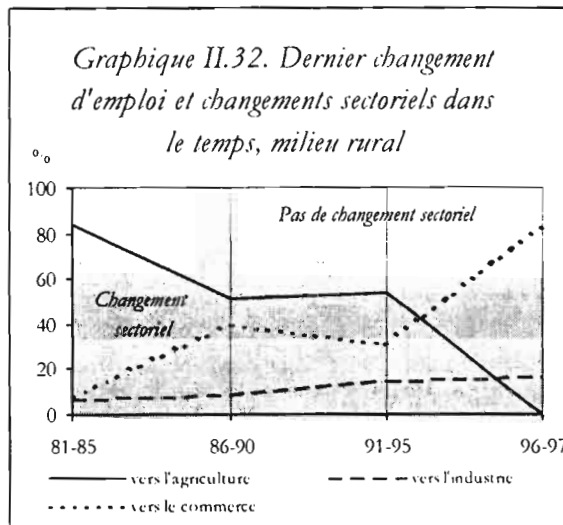
Une autre caractéristique marquante des années 1996-97 est l'importance relative des changements d'emploi liés aux conditions de travail, à l'adéquation de l'emploi aux qualifications. L'insuffisance des revenus et le sous-emploi sont la cause de 30% des changements d'emploi en 1996-97. Parmi les actifs qui ont changé d'emploi depuis 1986 pour cause de sous-emploi, 86% étaient des salariés. 78% d'entre eux sont maintenant non-salariés. En revanche, 65% de ceux qui n'étaient pas salariés le sont devenus. Parmi les actifs qui ont changé d'emploi pour cause de revenus insuffisants pendant la même période, 45% étaient des salariés. 49% d'entre eux le sont encore, tandis que 10% seulement de ceux qui n'étaient pas salariés le sont devenus. Ces chiffres mettent en évidence des comportements différenciés selon le statut et la cause du changement d'emploi. Il semble qu'en cas de sous-emploi, les actifs pensent qu'un changement de statut peut améliorer leur situation, tandis qu'en cas d'insuffisance de revenus, l'amélioration de la situation passe par un changement d'employeur pour les salariés, et d'activité pour les non-salariés.

II. Changement d'emploi et mobilité sectorielle

La mobilité de l'emploi permet l'ajustement sur un marché du travail qui évolue avec la structure de production. Après avoir analysé l'évolution de la mobilité de l'emploi, en particulier au regard des raisons qui l'expliquent, il convient de se pencher sur la nature de cette mobilité.

Les différences entre le milieu urbain et le milieu rural sont fortes, tant en termes de répartition sectorielle de l'emploi qu'en termes de mobilité de l'emploi. Les changements sectoriels intervenus en milieu urbain et en milieu rural lors du dernier changement d'emploi doivent donc être analysés séparément. L'analyse se concentrera sur les actifs actuellement employés dont le changement d'emploi est intervenu après 1980, pour mettre en évidence les tendances les plus récentes, tout en gardant une perspective de long terme.

En milieu rural, la part de la main-d'œuvre dont le changement d'emploi s'accompagne d'un changement de secteur d'activité s'accroît en 1986-90,



pour se réduire ensuite de manière importante (graphique II.32). Elle n'est plus que de 35% en 1996-97. La mobilité de l'emploi est réduite pendant ces deux années. C'est aussi une période de repli sectoriel, correspondant à une situation où le changement d'emploi est plus souvent imposé, par l'employeur ou les circonstances, que le résultat d'une démarche volontaire.

La part de la main-d'œuvre non agricole qui se dirige vers l'agriculture, dans la main-d'œuvre qui a changé de secteur est de 84% en 1981-85. Cette période est marquée par la démobilisation qui suit la réunification du pays. 83% des soldats démobilisés vont se tourner vers l'agriculture et 14,2% vers l'industrie. Pendant cette période, les changements d'emploi viennent renforcer les effectifs agricoles, qui dépassent 80% du total après le changement d'emploi, alors qu'ils n'atteignaient pas 40% auparavant (graphique II.33).

A partir de 1986, les effectifs dans l'agriculture continuent à se nourrir des changements d'emploi, mais dans des proportions plus modestes. En 1996-97, pour la première fois, les effectifs dans l'agriculture sont proportionnellement plus faibles après le changement d'emploi qu'avant. C'est l'aboutissement d'une tendance à la réduction croissante de la part de la main-d'œuvre non-agricole qui se tourne vers l'agriculture.

La tendance est inverse pour l'industrie, le commerce et les services, mais l'augmentation de la part de la main-d'œuvre non-industrielle qui se tourne vers l'industrie dans le total de la main-d'œuvre qui a changé de secteur est trop faible pour que la part de l'industrie ne se trouve pas réduite par les changements d'emploi. En revanche, les changements sectoriels en faveur du secteur des biens et services reflète le très fort développement que connaît ce secteur en termes d'emploi. On peut noter que 87% de ceux qui sont actuellement dans le secteur du commerce et des services et ont changé de secteur entre 1981 et 1985 sont des personnes qui souhaitent exercer une activité à compte propre. Cette proportion passe à 13% en 1986-90, et un peu moins de 2% en 1991-95.

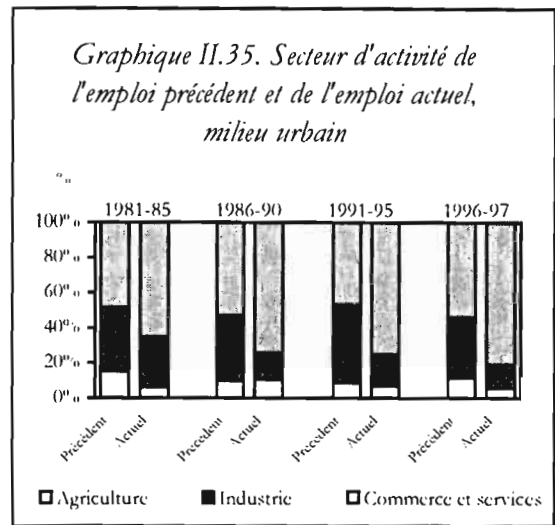
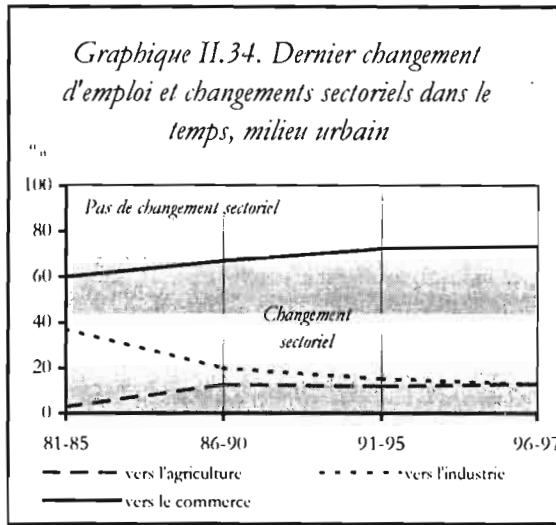


Tableau II.8. Changements d'emploi après 1981, et secteurs d'activité (%)

			Secteur d'activité de l'emploi actuel					
			Secteur d'activité du premier emploi	Secteur d'activité de l'emploi précédent	Agriculture	Industrie	Commerce et services	Total
Milieu urbain	L'emploi actuel est le premier emploi (75%) ¹				4,2	28,3	67,5	100,0
	L'emploi précédent est le premier emploi (83,9%) ²	Agriculture	Agriculture	2,2	2,8	4,7	9,7	
		Industrie	Industrie	1,7	7,8	31,6	41,0	
		Commerce et services	Commerce et services	3,6	7,8	38,0	49,3	
		Total	Total	7,5	18,3	74,2	100,0	
	L'emploi précédent est différent du premier emploi (16,1%) ²	Agriculture (17,1%) ³	Agriculture	Agriculture	8,3	8,3	8,3	25,0
			Industrie	Industrie	8,3	8,3	25,0	41,7
			Commerce et services	Commerce et services	8,3	-	25,0	33,3
			Total	Total	25,0	16,7	58,3	100,0
		Industrie (28,6%) ³	Agriculture	Agriculture	-	5,0	5,0	10,0
Industrie			Industrie	5,0	5,0	45,0	55,0	
Commerce et services			Commerce et services	5,0	5,0	25,0	35,0	
Total			Total	10,0	15,0	75,0	100,0	
Commerce et services ³ (54,3%)	Agriculture	Agriculture	2,6	2,6	7,9	13,2		
	Industrie	Industrie	-	10,5	7,9	18,4		
	Commerce et services	Commerce et services	2,6	5,3	60,5	68,4		
	Total	Total	5,3	18,4	76,3	100,0		
Total	Total	10,0	17,1	72,9	100,0			
Milieu rural	L'emploi actuel est le premier emploi (86,8%) ¹				76,1	7,9	16,0	100,0
	L'emploi précédent est le premier emploi (90,1%) ²	Agriculture	Agriculture	21,8	4,7	12,8	39,3	
		Industrie	Industrie	15,4	3,5	11,6	30,5	
		Commerce et services	Commerce et services	20,0	3,5	6,7	30,2	
		Total	Total	57,2	11,7	31,1	100,0	
	L'emploi précédent est différent du premier emploi (9,8%) ²	Agriculture (41%) ³	Agriculture	Agriculture	14,7	2,9	0,0	17,6
			Industrie	Industrie	23,5	23,5	14,7	61,8
			Commerce et services	Commerce et services	17,6	2,9	0,0	20,6
			Total	Total	55,9	29,4	14,7	100,0
		Commerce et services (59%) ³	Agriculture	Agriculture	-	-	-	-
Industrie			Industrie	32,7	0,0	2,0	34,7	
Commerce et services			Commerce et services	24,5	4,1	36,7	65,3	
Total			Total	57,1	4,1	38,8	100,0	
Total	Total	56,6	14,5	28,9	100,0			

1. Les chiffres sur cette ligne se rapportent à l'ensemble des actifs actuellement employés.

2. Ces chiffres donnent la répartition des actifs actuellement employés qui ont changé d'emploi après 1981. Leur somme, pour chaque type de milieu, est égale à 100.

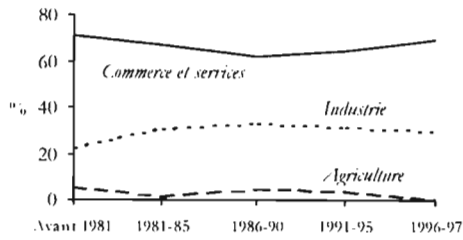
3. Ces chiffres donnent la répartition sectorielle des actifs actuellement employés, qui ont changé d'emploi après 1981, et dont l'emploi précédent était différent du premier emploi. Leur somme, pour chaque type de milieu, est égale à 100.

En milieu urbain, la part de la main-d'œuvre dont le changement d'emploi s'accompagne d'un changement de secteur d'activité est relativement stable entre 1981 et 1995, et décline légèrement sur les deux années, qui, nous l'avons souligné, sont deux années de réduction de la mobilité (graphique II.34). Le secteur du commerce et des services se développe, période après période, au détriment de l'agriculture, et surtout de l'industrie (graphique II.35). Les tendances sont moins marquées qu'en milieu rural, mais on observe que le secteur tertiaire attire une part croissante de la main-d'œuvre industrielle et agricole. L'agriculture attire une part constante de la main-d'œuvre non agricole. En revanche, l'industrie attire de moins en moins de travailleurs de l'agriculture, du commerce et des services.

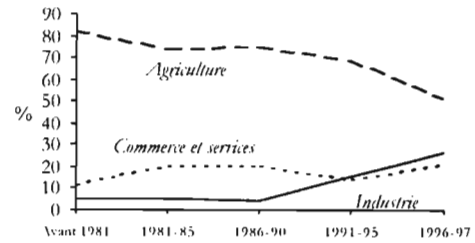
Le tableau II.8 permet d'appréhender de manière plus précise les changements sectoriels intervenus lors des différents changements d'emploi. En milieu urbain, les mouvements de main-d'œuvre se traduisent dans tous les cas par un renforcement des effectifs dans le secteur tertiaire. La part des actifs de l'industrie est de 28,3% dans le total des actifs dont l'emploi actuel est le premier emploi, et passe de 41% à 18,3% dans le total des actifs dont l'emploi précédent est le premier emploi, et de 28,6% à 17,1% dans le total des actifs dont l'emploi précédent n'était pas le premier emploi. 77% des actifs de l'industrie dont le premier emploi est le précédent emploi, et 75% des actifs dont le premier emploi, différent de l'emploi précédent, était une emploi dans l'industrie sont passés dans le secteur du commerce et des services à l'issue de leur dernier changement d'emploi. Dans l'agriculture, la situation est comparable. La part des actifs agricoles passe de 9,7% à 6,5% dans le total des actifs qui ont changé d'emploi une seule fois, et de 17,1% à 10% dans le total des actifs qui ont changé d'emploi plus d'une fois. Près de la moitié des actifs de l'agriculture dont l'emploi précédent est le premier emploi, et 58% des actifs qui ont changé d'emploi plus d'une fois, et dont le premier emploi était un emploi agricole travaillent maintenant dans le secteur du commerce et des services. Les différents changements d'emploi se traduisent donc par un renforcement des effectifs du tertiaire au détriment de l'agriculture, et surtout de l'industrie, d'autant plus marqué que la main-d'œuvre travaillant dans le commerce et les services tend à se maintenir dans ce secteur.

En milieu rural, les mouvements de main-d'œuvre viennent renforcer les effectifs dans l'agriculture, au détriment de l'industrie, du commerce et des services. Nous venons cependant de voir que la tendance des quinze dernières années était un renforcement des mouvements de l'agriculture vers le secteur des services. Rappelons également que les changements d'emploi sont peu fréquents en milieu rural : 3% seulement des actifs actuellement employés ont changé d'emploi au moins une fois au cours de leur vie active, et 10% de ceux qui ont changé d'emploi depuis 1981 ont changé d'emploi plus d'une fois.

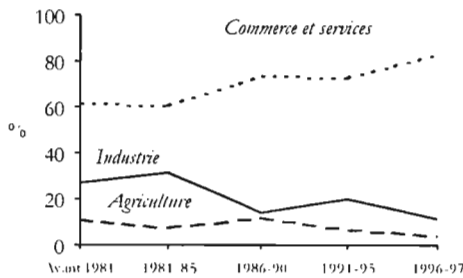
Graphique II.36. Répartition sectorielle du premier emploi en fonction de l'année d'arrivée sur le marché du travail, milieu urbain



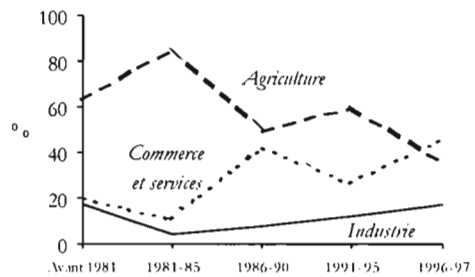
Graphique II.37. Répartition sectorielle du premier emploi en fonction de l'année d'arrivée sur le marché du travail, milieu rural



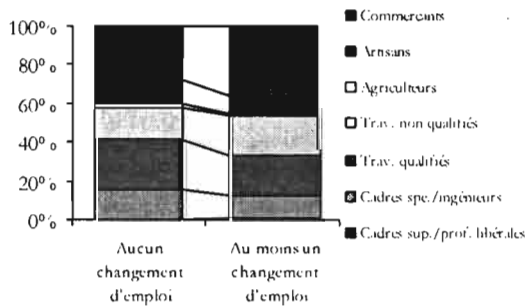
Graphique II.38. Répartition sectorielle du dernier emploi en fonction de l'année de démarrage de l'emploi, milieu urbain



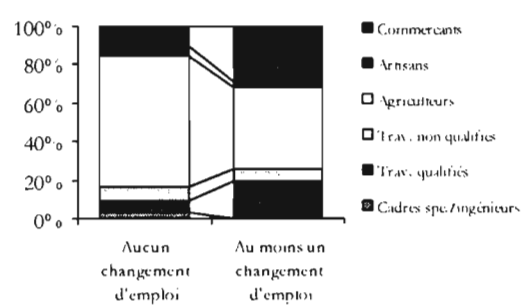
Graphique II.39. Répartition sectorielle du dernier emploi en fonction de l'année de démarrage de l'emploi, milieu rural



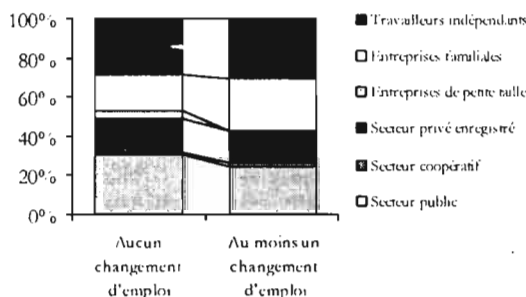
Graphique II.40. Changement d'emploi et catégories socio-professionnelles actuelles, milieu urbain



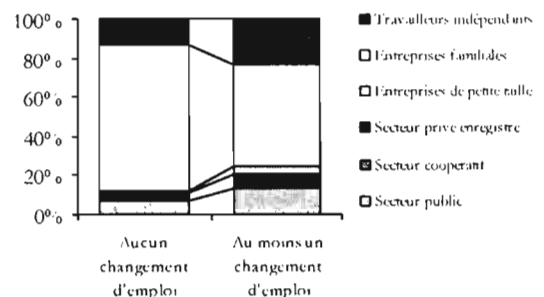
Graphique II.41. Changement d'emploi et catégories socio-professionnelles actuelles, milieu rural



Graphique II.42. Changement d'emploi et secteur institutionnel, milieu urbain



Graphique II.43. Changement d'emploi et secteur institutionnel, milieu rural



La comparaison entre les tendances sectorielles en matière de mobilité et l'évolution sectorielle du premier emploi est révélatrice de la nature de la mobilité (graphiques II.36 à II.39). En milieu urbain, la croissance relative de l'emploi dans le commerce et les services et le déclin relatif de l'emploi dans l'industrie sont moins marqués pour le premier emploi que pour le dernier emploi. On observe que la période 1981-90 correspond à une baisse de 12,6% de la part des actifs du secteur tertiaire dont c'est le premier emploi, tandis la part des actifs qui ont changé d'emploi et travaillent actuellement dans le secteur tertiaire augmente de 20,5%. A partir de 1990, la part de l'emploi dans le commerce et les services augmente parallèlement pour les deux catégories d'actif. Parallèlement, le déclin dans l'industrie est plus marqué pour les actifs qui ont changé d'emploi au moins une fois que pour les actifs dont c'est le premier secteur d'emploi. En milieu rural, les tendances sont également plus marquées pour les actifs qui ont changé d'emploi au moins une fois que pour les actifs qui arrivent sur le marché du travail, sauf pour l'industrie, dont l'augmentation de la part relative est plus forte pour les actifs qui arrivent sur le marché du travail.

Les tendances sectorielles en matière de mobilité suivent donc la tendance générale, le développement de l'emploi dans le secteur du commerce et des services étant cependant beaucoup plus accentué, à la fois en zone urbaine et en zone rurale, et ceci au détriment de l'industrie principalement. En termes de catégories socio-professionnelles, cela se traduit, en zone urbaine, par un accroissement du nombre de commerçants et de travailleurs non-qualifiés au détriment principalement des travailleurs qualifiés et spécialisés, et des cadres spécialisés et ingénieurs (graphique II.40). En zone rurale, la réduction de la part des agriculteurs et ingénieurs est compensée par un accroissement de la part des commerçants et des travailleurs qualifiés (graphique II.41).

En milieu rural, les agriculteurs qui quittent leur activité après 1981 deviennent travailleurs indépendants ou vont travailler pour le secteur public, le secteur enregistré, et les entreprises de petite taille (graphique II.42). En milieu rural, les changements d'emploi se font en faveur des entreprises familiales, et de manière très marginale, du secteur coopératif et collectif (graphique II.43).

Globalement, les tendances en termes de mobilité apparaissent donc plus favorables en milieu rural qu'en milieu urbain, tant en termes sectoriels qu'en termes de catégories socio-professionnelles, bien que l'importance relative des travailleurs indépendants laisse penser qu'une partie des travailleurs qui quittent l'agriculture pour d'autres secteurs est relativement vulnérable (voir chapitre I de cette partie). En milieu urbain, le changement d'emploi semble correspondre à un repli vers les entreprises familiales et le secteur du commerce et des services. Cela correspond, pour le milieu urbain, à une tendance générale à la réduction de l'emploi dans l'industrie, à la contraction de l'emploi public en 1991-95, sous l'effet d'un certain nombre de

Tableau II.9. Répartition des actifs employés par métier, en fonction de la date de changement de métier, milieu urbain

	Avant 1981		1981-85		1986-90		1991-95		1996-97	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Ingénierie et design	1,7	1,7	-	1,6	0,7	-	2,0	1,3	-	-
Agriculteurs, pêcheurs, éleveurs...	11,7	10,0	17,2	6,3	11,2	8,4	9,9	7,2	14,3	4,9
Production minière/pétrolière	-	-	1,6	-	-	0,7	-	0,7	-	-
Production manufacturière	23,3	13,3	21,9	14,1	28,7	10,5	31,6	9,9	26,2	14,6
Métiers de la construction	6,7	3,3	6,3	3,1	2,8	2,8	4,6	2,0	-	2,4
Opérateur machines	-	-	-	-	1,4	-	2,0	-	4,8	-
Réparation/maintenance	5,0	1,7	6,3	3,1	4,2	4,9	6,6	1,3	11,9	-
Standardisation/contrôle de qualité	-	-	1,6	1,6	0,7	1,4	-	0,7	-	2,4
Métiers administratifs	1,7	10,0	9,4	9,4	6,3	11,2	9,9	11,2	4,8	7,3
Comptabilité, banque et finances	1,7	3,3	4,7	3,1	4,2	0,7	2,0	2,6	7,1	-
Éducation	5,0	1,7	3,1	3,1	7,7	0,7	7,2	2,6	4,8	-
Métiers scientifiques	-	-	-	-	0,7	-	2,0	0,7	-	2,4
Métiers du commerce	6,7	28,3	3,1	29,7	4,2	37,8	5,9	38,8	14,3	41,5
Métiers de la santé	3,3	3,3	-	-	4,2	0,7	3,9	1,3	-	-
Métiers des transports	3,3	10,0	7,8	12,5	5,6	7,7	5,3	7,9	4,8	12,2
Art, littérature, culture, sports	1,7	-	4,7	-	0,7	2,8	2,0	2,0	-	-
Métiers de la sécurité	23,3	3,3	12,5	1,6	14,7	3,5	3,3	3,3	7,1	2,4
Métiers des services	5,0	10,0	-	10,9	2,1	6,3	2,0	6,6	-	7,3
Pas de spécialisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,4
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Tableau II.10. Répartition des actifs employés par métier, en fonction de la date de changement de métier, milieu rural

	Avant 1981		1981-85		1986-90		1991-95		1996-97	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Ingénierie et design	3,5	-	-	8,4	2,5	-	-	1,6	-	-
Agriculteurs, pêcheurs, éleveurs...	7,7	60,2	36,2	74,6	34,7	45,2	23,2	50,1	50,5	40,3
Production minière/pétrolière	-	-	-	-	-	0,4	1,6	-	-	-
Production manufacturière	11,7	7,4	9,1	0,8	16,8	15,8	29,5	10	25,1	16,3
Métiers de la construction	3,4	-	20,6	4,1	5,7	-	3,2	2,5	7,3	-
Opérateur machines	-	-	-	-	2,2	-	-	-	-	-
Réparation/maintenance	3,4	3,4	-	-	4,8	0,4	3,5	3,2	-	-
Métiers administratifs	7,7	6,9	11,7	4,9	3,0	-	10,5	0,9	-	-
Comptabilité, banque et finances	-	-	-	-	4,3	-	-	-	-	-
Éducation	0,6	-	-	-	8,3	-	7,1	-	-	-
Métiers scientifiques	0,6	-	-	-	-	21,9	1,9	-	7,5	-
Métiers du commerce	1,3	2,5	-	3,1	0,4	-	9,2	12,3	1,4	33,4
Métiers de la santé	3,9	-	-	-	5,3	6,6	0,3	3,2	-	-
Métiers des transports	7,6	8,3	4,1	-	7,0	9,7	4,3	2,5	-	8,6
Art, littérature, culture, sports	-	7,7	0,8	-	-	-	0,3	0,3	-	-
Métiers de la sécurité	48,7	3,5	16,8	-	2,6	-	5,4	9,9	8,3	-
Métiers des services	-	-	0,8	4,2	2,5	-	-	-	-	-
Pas de spécialisation	-	-	-	-	-	-	-	3,5	-	1,4
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Tableau II.11. Répartition et âge des 15 ans et plus en fonction de l'activité présente et passée et de la recherche d'emploi

Statut	Situation actuelle	Ne cherche pas d'emploi			Recherche un emploi			Total	
		‰	Âge moyen	Répartition (‰)	‰	Âge moyen	Répartition (‰)	‰	Âge moyen
Employés	En activité	94,9	37	69,4	5,1	28	56,1	100,0	36
	En arrêt de travail (moins d'un an)	72,7	34	0,4	27,3	29	2,0	100,0	33
	<i>Total</i>	<i>94,7</i>	<i>37</i>	<i>69,8</i>	<i>5,3</i>	<i>28</i>	<i>58,1</i>	<i>100,0</i>	<i>36</i>
Sans emploi	Avec expérience professionnelle	95,3	62	12,7	4,7	36	9,3	100,0	60
	Sans expérience professionnelle	89,0	27	17,5	11,0	23	32,6	100,0	26
	<i>Total</i>	<i>91,6</i>	<i>41</i>	<i>30,2</i>	<i>8,4</i>	<i>26</i>	<i>41,9</i>	<i>100,0</i>	<i>40</i>
<i>Total</i>		<i>93,8</i>	<i>38</i>	<i>100,0</i>	<i>6,2</i>	<i>27</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>38</i>

mesures destinées à réduire les sur-effectifs dans le secteur d'Etat et l'armée. Ces tendances laissent à penser, dans un contexte de forte croissance du produit industriel, que le développement de l'industrie est lié à une intensification du capital. L'emploi tend donc à se diriger vers les secteurs du commerce, qui, dans sa forme actuelle, est plus intensif en travail, mais également peu productif. Le passage de l'agriculture vers les autres secteurs est amorcé, plus d'ailleurs en termes de mobilité de la main-d'œuvre que de transition générationnelle. Mais pour que s'améliorent les perspectives en matière d'emploi, dans une économie qui compte encore plus de 60% d'agriculteurs, une accélération de la croissance industrielle semble nécessaire, autant que la modernisation d'un secteur tertiaire encore largement artisanal et familial.

III. Les changements de métier

85,4% des actifs actuellement employés n'ont jamais changé de métier. Parmi ceux qui ont changé de métier, 89% ont changé de métier une seule fois, et 11% plus d'une fois. Changement de métier et changement d'emploi sont donc étroitement liés. En effet, bien que le changement de métier puisse intervenir indépendamment du changement d'activité, tous les actifs qui ont changé de métier au moins une fois ont également changé d'emploi au moins une fois. Par ailleurs, rares sont les cas dans lesquels le changement d'emploi n'entraîne pas un changement de métier (6% des cas en milieu urbain et 7% en milieu rural).

L'analyse des changements de métier en fonction de la période de changement montre que les métiers du commerce sont ceux qui attirent le plus les actifs qui changent de métier, en milieu urbain comme en milieu rural (tableaux II.9 et II.10). En milieu urbain, ce sont les métiers de la production manufacturière qui sont les plus touchés, et les métiers de la réparation et maintenance. Les métiers de la comptabilité, banque et finances perdent des effectifs, ainsi que l'éducation. Les années 1986-95 voient augmenter le nombre d'enseignants qui se dirigent, en particulier en 1986-90, vers les métiers du commerce. La tendance est la même pour les métiers de la santé, moins touchés cependant, que l'éducation. Les secteurs qui bénéficient le plus de la reconversion sont le commerce et les services. On note que, bien que la proportion d'actifs qui se sont reconvertis dans le commerce ait augmenté régulièrement entre 1981 et 1997, le nombre d'actifs du commerce qui changent de métier augmente également, et atteint 14% pour les changements qui ont eu lieu en 1996-97, mais, comme nous avons pu le voir en ce qui concerne les changements d'emploi, la majorité des actifs du commerce qui changent de métier optent pour un autre métier dans le commerce. Les métiers administratifs et les métiers des transports voient également leurs effectifs augmentés par les changements de métiers, en particulier en 1996-97, ce qui signifie essentiellement, pour les métiers des transports, que le nombre de moto-taxis, cyclos, et porteurs tend à augmenter.

En milieu rural, la palette des métiers est moins étendue qu'en milieu urbain, et elle tend à se réduire encore par le jeu des changements de métiers. Sur la période 1981-1997, presque tous les métiers perdent des actifs, à l'exception des métiers du commerce et de l'agriculture, laquelle ne commence à perdre des actifs, au lieu d'en gagner, qu'en 1996-97. Il faut noter également que le nombre d'actifs qui se reconvertissent dans les métiers de la santé tend à augmenter, tandis que le nombre d'actifs des métiers de la santé qui changent de métier se réduit. Les métiers du commerce attirent l'essentiel des actifs qui changent de métier. La part des actifs exerçant un métier du commerce dans le total des actifs qui ont changé de métier au moins une fois passe de 7% en 1986-90 à 12% en 1991-95, et dépasse 33% en 1996-97.

Un fait marquant est l'apparition, dans les années quatre-vingt-dix, à l'issue du changement de métier, d'actifs qui n'ont pas de spécialisation. En réalité, nous avons souligné que changements d'emploi et changements de métier sont étroitement liés. Les métiers actuels dépendent donc largement des possibilités d'emploi sur le marché. Or la fin du rationnement, l'ouverture commerciale sur l'extérieur et la croissance, en engendrant une augmentation des niveaux de vie, surtout en milieu urbain, ont favorisé le développement

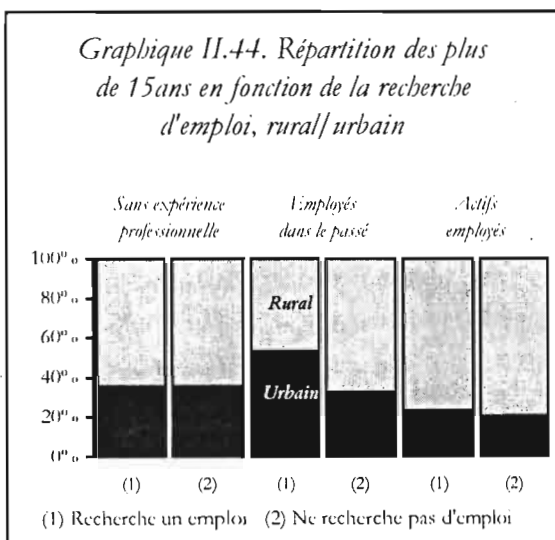
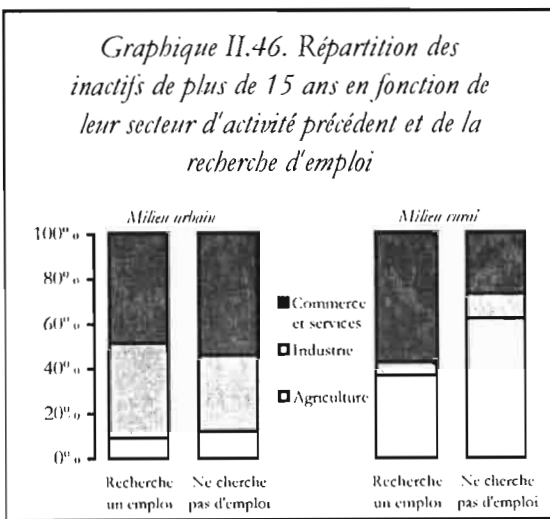
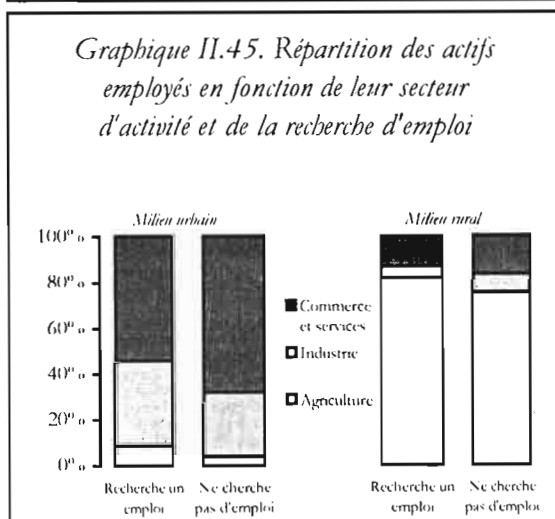


Tableau II.12. Répartition régionale des demandeurs d'emploi

	Plus de 15 ans employés		Plus de 15 ans sans emploi		Taux de chômage
	(1)	(2)	(1)	(2)	
Hauts terres du Nord	4,3	8,1	12,8	5,5	3,0
Delta du Fleuve Rouge	5,4	25,4	10,8	22,4	4,2
Centre-Nord	12,5	26,8	4,9	14,6	2,8
Côtes du Centre	1,9	3,8	11,8	10,8	5,1
Hauts Plateaux du Centre	10,8	10,1	10,6	4,4	4,1
Sud-Est	5,0	12,5	4,8	17,4	2,8
Delta du Mekong	2,7	13,3	8,0	24,9	3,4
Total	5,3	100,0	8,4	100,0	3,6

(1) Pourcentage de demandeurs d'emploi dans la population de plus de 15 ans
 (2) Part de chaque région dans le total des demandeurs d'emploi



du tertiaire et ouvert la voie vers une reconversion dans les métiers de ces secteurs, en tant que travailleurs indépendants ou dans le cadre de l'entreprise familiale. Les pertes de qualification qui peuvent résulter de ce processus seront traitées dans le chapitre sur la formation et l'emploi. Il apparaît cependant dès à présent qu'un nombre important d'actifs qualifiés ont opté pour des métiers qui ne nécessitent qu'une faible, ou pas de qualification.

IV. Recherche d'emploi et chômage

Le pourcentage de personnes qui recherchent un emploi dans la population âgée de plus de quinze ans est de 6,2%, dont 41,9% sont des personnes qui n'ont pas d'emploi, ce qui donne un taux de chômage de 3,7% (tableau II.11 p. 190). La plus grande partie de la recherche d'emploi se fait en cours d'emploi. Il est donc important, pour pouvoir caractériser la recherche d'emploi, de déterminer les caractéristiques des demandeurs d'emploi. Il est également important de saisir les raisons pour lesquelles un certain nombre d'actifs employés qui souhaitent changer d'emploi n'en cherchent pas un, et les raisons de l'inactivité des personnes d'âge actif. Nous nous intéresserons ensuite à la durée de la recherche d'emploi et aux moyens mis en oeuvre pour trouver un emploi.

A. Caractéristiques des demandeurs d'emploi

62,9% des personnes qui recherchent un emploi sont des hommes, alors qu'ils représentent 48,5% de la population d'âge actif et 49,6% des actifs employés. La proportion d'hommes est particulièrement forte dans le cas des actifs employés (66,3%), mais atteint 58,9% pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Cela peut s'expliquer par le fait que les hommes arrivent plus tard que les femmes, en moyenne, sur le marché du travail, mais aussi par la durée de la recherche d'emploi chez les hommes. Chez les moins de 20 ans, 55% des actifs employés et 60% des demandeurs d'emploi sont des femmes, tandis que chez les vingt ans et plus, 50% des actifs employés et 67,1% des demandeurs d'emploi sont des hommes.

89% des personnes en arrêt temporaire de travail qui recherchent un emploi sont en congés pour cause de fermeture temporaire de leur entreprise. Parmi les plus de 15 ans sans emploi, 88% de ceux qui recherchent actuellement un emploi n'ont jamais travaillé. La moyenne d'âge des personnes qui cherchent un emploi est inférieure d'une dizaine d'années à celle des personnes qui ne cherchent pas d'emploi.

Les personnes à la recherche d'un emploi proviennent essentiellement du milieu rural, bien que la part des demandeurs d'emploi en milieu urbain soit plus élevée dans le cas des actifs qui n'ont jamais travaillé et surtout dans le cas des actifs qui ont travaillé dans le passé, que dans le cas des actifs actuellement employés (graphique II.44). On constate également que les demandeurs d'emploi qui ont déjà travaillé sont relativement plus nombreux en milieu urbain que ceux qui se sont retirés de la vie active.

En termes de répartition régionale, les régions qui fournissent le plus de chômeurs sont le Delta du Mékong et le Delta du Fleuve Rouge, et dans une moindre mesure le Sud-Est, le Centre-Nord et les Côtes du Centre (tableau II.12). Cependant, les régions dans lesquelles le taux de chômage est le plus élevé sont les Côtes du Centre et les Hauts Plateaux du Centre. En revanche, le Centre-Nord et le Delta du Fleuve Rouge comptent plus de la moitié des actifs employés qui recherchent un autre emploi, bien que ce soit dans le Centre-Nord et dans les Hauts Plateaux du Centre que la part de ceux qui cherchent un emploi dans le total des actifs employés soit la plus élevée (respectivement 12,5% et 10,8%).

En milieu urbain, la part des actifs employés dans l'industrie est plus élevée chez les actifs qui cherchent un autre emploi que chez ceux qui n'en cherchent pas, ce qui confirme la tendance observée en termes de mobilité passée (graphiques II.45 et II.46). En milieu rural, les actifs de l'agriculture qui cherchent un autre emploi sont relativement plus nombreux que ceux qui ne cherchent pas d'emploi. En revanche, dans le cas des personnes qui ont travaillé dans le passé, la part des anciens actifs du commerce et des services est notablement plus élevée chez les demandeurs d'emploi (58%) que chez ceux qui sont sortis de la vie active (27%).

D'une manière générale, et à l'exception des actifs employés en milieu rural, le secteur tertiaire est celui d'où provient le plus grand nombre de demandeurs d'emploi. Parmi les actifs employés dans le secteur tertiaire, les métiers du commerce, des transports et des services fournissent l'essentiel des actifs qui cherchent un autre emploi (respectivement 27,4%, 22,1% et 20,4%). En ce qui concerne les actifs sans emploi qui ont une expérience professionnelle, près de 70% des demandeurs d'emploi exerçaient auparavant des métiers dans les transports, dans la comptabilité, la banque ou les finances, et dans le commerce (respectivement 32,6%, 18,6% et 18,6%). Il faut noter également que les actifs employés sans spécialité qui recherchent un emploi représentent 13,3% des demandeurs d'emploi du tertiaire. Les demandeurs d'emploi qui exercent dans la production manufacturière ou dans la construction représentent 82,3% du total dans l'industrie (61,3% et 21%), tandis qu'ils représentent 85% des demandeurs d'emploi qui ont exercé un métier de l'industrie dans le passé (65% et 20%).

B. Les personnes qui ne cherchent pas d'emploi

85,4% des actifs employés déclarent être satisfaits de leur emploi actuel, et 83,6% ne souhaitent pas en changer. Parmi les 5% qui sont satisfaits mais souhaitent changer d'emploi, 74% ne cherchent pas d'emploi. Parallèlement, parmi les 11,4% d'insatisfaits qui souhaitent changer d'emploi, 65,5% de cherchent pas d'emploi. Faiblesse des revenus (81,2%), instabilité de l'emploi (10,5%), manque de perspectives de carrière (4,4%), et caractère dangereux ou pénible du travail (1,4%), sont les principales causes

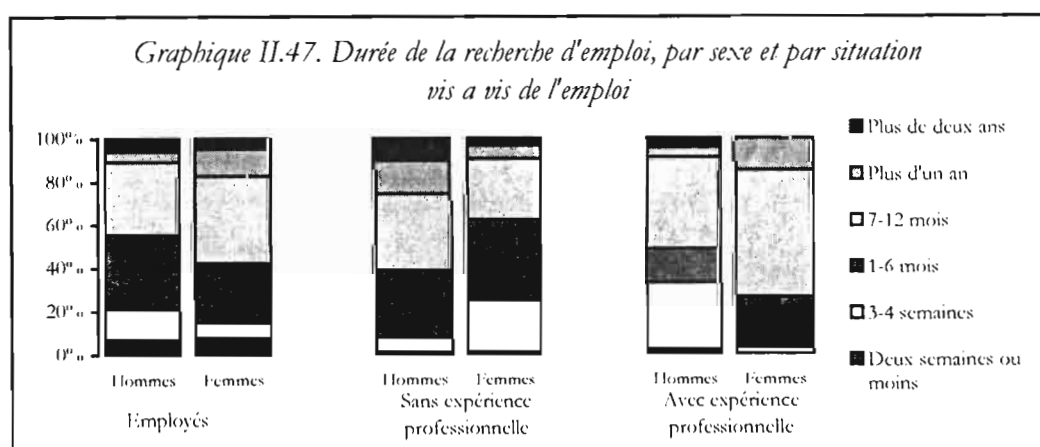
d'insatisfaction. Les raisons pour lesquelles la plus grande partie des actifs employés qui souhaitent changer d'emploi ne cherchent pas d'emploi sont variées, mais la raison principale est qu'ils ne pensent pas trouver de travail (53,6% de ceux qui se déclarent satisfaits, et 77,9% des insatisfaits), les raisons familiales venant au second rang, (respectivement 30,4% et 9,9% des cas). 93% de ceux qui pensent ne pas pouvoir trouver de travail résident en zone rurale.

Parmi les personnes d'âge actif actuellement sans emploi, 72,4% de ceux qui pensent ne pas pouvoir trouver un emploi résident en zone rurale. Ceux qui pensent ne pas pouvoir trouver un emploi ne représentent cependant que 4,4% des personnes sans emploi d'âge actif qui ne cherchent pas de travail. Les raisons principales sont en effet les études et la formation (40,2%), les problèmes de santé (20,4%), et les raisons familiales (15,9%).

C. *Durée de la recherche d'emploi et difficultés rencontrées*

Les femmes cherchent en moyenne un emploi plus longtemps que les hommes, sauf dans le cas des demandeurs d'emploi qui n'ont jamais travaillé (graphique II.47). Il semble donc qu'hommes et femmes aient des comportements différents sur le marché du travail. Les femmes arrivent plus jeunes sur ce marché et trouvent un emploi rapidement. 24,8% des femmes sans expérience professionnelle cherchent du travail depuis six mois ou moins, alors que c'est le cas de seulement 7,9% des hommes. A l'inverse, 25,4% des hommes cherchent un emploi depuis plus d'un an, alors que c'est le cas de seulement 9,4% des femmes. Une fois qu'elles travaillent, les femmes sont plus réticentes que les hommes à rechercher un autre emploi, et mettent plus longtemps que les hommes en moyenne à en trouver un, qu'elles soient employées ou sans emploi. On note cependant que le pourcentage de chômeurs de longue durée (plus de deux ans) est plus important chez les hommes que chez les femmes.

Le nombre de personnes qui recherchent un emploi depuis plus d'un an est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (graphiques II.48 et II.49). Les hommes qui recherchent un emploi depuis plus de deux ans représentent cependant un pourcentage comparable en milieu urbain et en



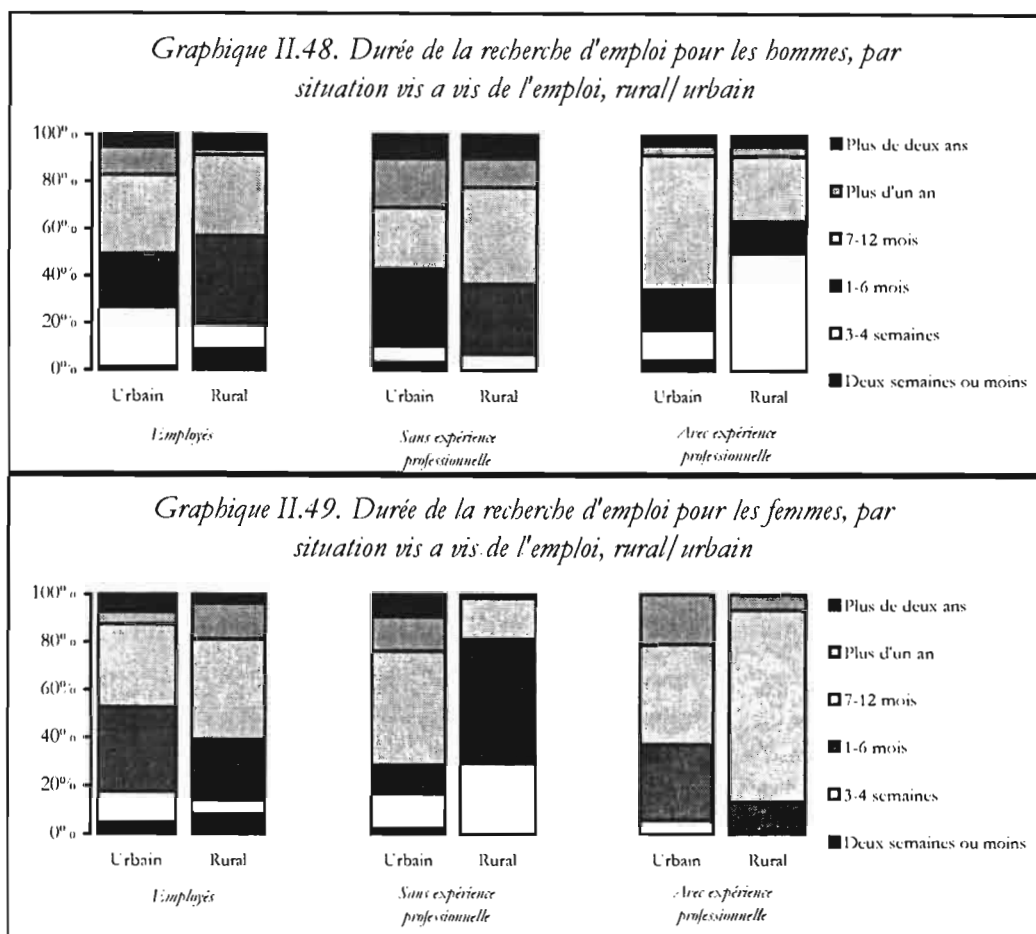


Tableau II.13. Les difficultés rencontrées lors de la recherche d'emploi

Difficultés rencontrées dans la recherche d'emploi	Hommes		Femmes		Employés	Sans expérience professionnelle	Avec expérience professionnelle
	Urbain	Rural	Urbain	Rural			
Pas de difficultés	7,1	2,6	1,0	8,3	6,0	2,5	3,8
Manque de formation/qualifications	41,3	36,1	41,2	33,3	41,9	30,6	26,6
Manque d'expérience	9,7	5,4	7,8	4,6	5,2	8,5	5,1
Manque d'information	21,3	26,5	26,5	24,5	29,8	16,7	25,3
Problèmes de CV	0,6	-	-	-	0,2	-	-
Pas d'enregistrement permanent	1,9	-	-	-	0,2	0,7	-
Obtention des autorisations	-	-	-	2,3	1,0	-	-
Manque de fonds	5,8	13,1	5,9	19,9	9,5	17,8	13,9
Age, santé	-	0,3	-	-	-	0,4	-
Concurrence	5,8	13,9	7,8	3,2	2,0	19,9	15,2
Manque d'emplois	5,8	1,3	9,8	2,8	3,8	1,4	10,1
Autres	0,6	0,8	-	0,9	0,4	1,4	-
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

Tableau II.14. Souhaits des demandeurs d'emploi en matière d'emploi (%)

	Hommes		Femmes		Employés	Sans expérience professionnelle	Avec expérience professionnelle
	Urbain	Rural	Urbain	Rural			
Secteur public	52,6	34,0	37,3	34,2	39,3	33,3	45,0
Secteur collectif et coopératif	3,2	2,8	2,9	3,2	0,6	5,7	8,8
Secteur privé domestique	10,3	8,2	19,6	11,9	13,5	6,7	7,5
Entreprise/exploitation familiale	0,0	0,0	1,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Joint-venture privé-public	3,8	1,5	2,0	3,2	3,4	1,8	0,0
Société à capitaux étrangers	3,2	3,4	9,8	3,7	3,0	5,7	6,3
Particuliers	3,8	0,5	5,9	3,2	3,2	0,4	5,0
Compte propre	9,6	9,8	5,9	20,5	13,7	10,6	6,3
Indifférent	13,5	39,7	15,7	20,1	23,2	35,8	21,3
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

milieu rural. Ce n'est pas le cas pour les femmes. Globalement, on relève que la durée de recherche d'emploi est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. 51,6% des personnes d'âge actif sont à la recherche d'un emploi depuis six mois ou moins en milieu rural, alors que le pourcentage correspondant en milieu urbain est de 42,8%.

Le manque de formation et le manque d'information figurent au premier rang des difficultés rencontrées dans la recherche d'emploi (Tableau II.13), en particulier en milieu urbain, et chez les actifs actuellement employés. Au second rang figurent la concurrence sur le marché du travail et le manque d'emplois, pour les hommes en milieu urbain, et les femmes en milieu rural. Ce type de problème semble toucher davantage les femmes que les hommes, et les chômeurs que les actifs employés qui recherchent un autre emploi. Enfin, le manque de fonds constitue principalement une difficulté en milieu rural, et pour les chômeurs. En effet, face à une situation perçue comme difficile sur le marché du travail, le démarrage d'une activité propre apparaît comme une alternative à la recherche d'un emploi salarié. 13,7% des demandeurs d'emploi en milieu rural, et 8,1% en milieu urbain souhaitent se mettre à leur compte. En milieu urbain, 71,4 de ceux qui veulent travailler à compte propre sont des hommes. Ils ne sont que 45,8% en milieu rural.

D. Préférences en matière d'emploi

La préférence pour la fonction publique et le secteur d'Etat reste forte. 46,5% des personnes à la recherche d'un emploi en zone urbaine souhaitent trouver un emploi dans le secteur public. En milieu rural, la proportion est de 34%. C'est chez les demandeurs d'emploi qui ont une expérience professionnelle que l'attraction vers le secteur public est la plus forte. Ils sont 45% à vouloir trouver un emploi dans le secteur public. 39,3% des actifs employés recherchent également un emploi dans le secteur public. 5,1% d'entre eux y travaillent déjà, mais un peu plus de 7% seulement désirent y rester. Ce sont les travailleurs des entreprises familiales, des entreprises privées enregistrées, et les travailleurs indépendants qui sont le plus attirés vers le secteur public. En milieu urbain, ce sont principalement des hommes. 52,6% d'entre eux souhaitent travailler pour le secteur public, tandis que les femmes ne sont que 37,3%. En milieu rural, le pourcentage est plus faible, et comparable pour les hommes et les femmes (34% et 33,8%).

Les emplois dans le secteur privé attirent 10,7% des demandeurs d'emploi, en particulier parmi les actifs déjà employés, la main-d'œuvre familiale et les travailleurs indépendants, qui représentent 94% des actifs employés cherchant un autre emploi dans le secteur privé domestique. Le pourcentage de demandeurs d'emploi qui souhaitent travailler dans une joint-venture avec l'étranger, ou dans une compagnie étrangère est de 4,8%, dont 59% de femmes. 45,2% de ceux qui recherchent un emploi dans une société à capitaux étrangers sont de nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Enfin, il faut noter que les nouveaux arrivants sur le marché du travail comprennent le pourcentage le plus élevé de demandeurs d'emploi indifférents au secteur institutionnel dans lequel ils vont trouver un emploi. Le pourcentage de personnes à la recherche d'un emploi indifférentes au secteur institutionnel est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, et en milieu rural qu'en milieu urbain.

E. Les méthodes de recherche d'emploi

La méthode de recherche d'emploi la plus pratiquée est le recours à la famille et aux amis, particulièrement pour les chômeurs, et en milieu rural (Tableau II.15). La réponse à des annonces passées par les employeurs est une méthode de recherche d'emploi urbaine. Elle concerne en effet 15,4% des personnes qui recherchent un emploi en zone urbaine, et 2,6% en zone rurale, et les chômeurs sans expérience professionnelle sont proportionnellement les plus nombreux à rechercher un emploi de cette manière.

Les candidatures spontanées et le recours aux Centres de Promotion pour l'Emploi sont également des méthodes de recherche d'emploi urbaines. Elles concernent principalement les hommes, la candidature spontanée étant plus fréquente chez les actifs employés et les chômeurs qui ont déjà travaillé que chez les nouveaux arrivants sur le marché du travail, dont 8,1% s'adressent à des Centre de Promotion de l'Emploi. Les femmes en milieu rural s'adressent plus facilement que les hommes aux Centres de Promotion de l'Emploi, tandis que ceux-ci préfèrent s'adresser à d'autres organismes public. Enfin, la recherche d'emploi par le biais d'un intermédiaire ou d'un recruteur est un phénomène rural, qui concerne principalement les actifs employés.

A titre de comparaison, 43,8% des actifs employés qui sont arrivés sur le marché du travail ou ont changé d'emploi en 1996 et 1997 ont trouvé leur emploi par l'intermédiaire de leur famille et amis, la proportion étant de 34,7% pour ceux qui ont changé d'emploi. 28,8% ont trouvé leur emploi par candidature spontanée, 8,8% par annonces, 0,6% par l'intermédiaire des Centres de Promotion de l'Emploi, et 15,6% par l'intermédiaire d'autres organismes publics.

En ce qui concerne l'extension géographique de la recherche d'emploi, la préférence reste au district et au sous-district, en particulier en zone rurale

Tableau II.15. Méthodes employées pour la recherche d'emploi (%)

Méthodes de recherche d'emploi	Hommes		Femmes		Employés	Sans expérience professionnelle	Avec expérience professionnelle
	Urbain	Rural	Urbain	Rural			
Par la famille, les amis	56,7	73,5	55,9	77,2	67,5	70,8	76,5
Réponse à des annonces	12,1	2,8	20,6	2,3	5,2	8,8	6,2
Candidature spontanée	14,0	10,3	5,9	-	9,5	5,3	6,2
Centre de Promotion de l'emploi	8,3	1,3	9,8	5,0	2,6	8,1	3,7
Autre organisme public	5,7	6,2	4,9	2,7	5,2	4,9	4,9
Intermédiaire/recruteur	1,3	5,9	1,0	7,8	7,9	0,7	1,2
Autre	1,9	-	2,0	5,0	2,2	1,4	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(47,7% des cas contre 23,2% en zone urbaine), et à la province (16,4% et 47,1% des cas respectivement en zone rurale et urbaine). C'est en milieu rural cependant que se trouve la plus forte proportion de personnes à la recherche d'un emploi indifférentes au lieu de travail (20,9% contre 13,1% en milieu urbain). 20,4% des chômeurs sont prêts à aller travailler dans une autre province, alors que c'est le cas pour seulement 9,5% des actifs actuellement employés.

Conclusion

La part relative des actifs qui ont changé d'emploi a augmenté dans le temps, en particulier sur la période 1989-94, qui correspond à une période de changements structurels importants sur le marché du travail.

La période de plus forte mobilité est caractérisée par une forte mobilité sectorielle, qui se traduit par des reconversions, massives et non organisées par l'Etat. Les situations en milieu urbain et rural sont fortement contrastées, mais globalement on constate que les tendances en matière de mobilité accentuent les tendances observées chez les nouveaux entrants sur le marché du travail, et viennent soutenir la croissance des effectifs dans le commerce et les services. Certes, la tendance à la reconversion des enseignants, des comptables et professionnels de la banque et des finances observée dans les années 1986-90 semble aujourd'hui enrayée. Cependant, les métiers de la production manufacturière restent très touchés. En milieu rural, les métiers agricoles ne commencent à perdre des actifs qu'en 1996-97. Il faut également signaler l'apparition, dans les années 1990, de travailleurs sans spécialisation. Par ailleurs le changement de métier se traduit dans la majorité des cas par une perte des niveaux de qualification acquis antérieurement.

L'analyse de la recherche d'emploi montre un renforcement des tendances récentes en termes de mobilité. La recherche d'emploi est une activité principalement masculine et rurale, et qui s'exerce essentiellement en cours d'activité. Les disparités régionales dans ce domaine sont fortes. La durée de la recherche d'emploi est relativement faible en moyenne, même s'il existe des chômeurs de longue durée, en particulier chez les hommes. Le manque de formation et d'information sont les difficultés principales rencontrées par les demandeurs d'emploi. Ceux-ci témoignent encore d'une forte préférence pour le secteur public, en particulier quand ils n'y travaillent pas, tandis que la préférence locale (sous-district, district, province) reste très forte pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, en particulier en milieu urbain.

Le recours à la famille et aux amis reste dominant dans la recherche d'emploi. Cependant, l'amorce du changement est visible, en milieu urbain essentiellement, dans la part des demandeurs d'emploi qui répondent à des annonces, font des candidatures spontanées, et recourent aux services des Centres de Promotion de l'Emploi, même si ces derniers ne semblent pas avoir été en mesure de placer une part significative des actifs qui ont changé d'emploi en 1996 et en 1997.

CONCLUSION

Malgré les mouvements qui ont traversé le Viêt-Nam ces vingt dernières années, et qui ont profondément modifié la structure de l'emploi, cette structure reste largement dominée par l'agriculture.

La fin de la guerre, en 1975 a entraîné une démobilisation massive qui s'est achevée au début des années quatre-vingts, tandis que la réunification imposait un assouplissement de fait de l'organisation du marché national de l'emploi, pour permettre l'ajustement mutuel de deux systèmes économiques aux logiques et à l'organisation diamétralement opposées. L'initiative privée en matière d'activité économique se développe en effet à partir de 1975, soit une dizaine d'années avant le lancement de la politique de Rénovation, qui viendra sanctionner et renforcer les mouvements amorcés. Mais à partir de la fin des années 1980, l'évolution du marché du travail connaît un nouveau tournant lorsque l'Etat décide de réduire ses effectifs. Les changements d'emploi sont particulièrement nombreux pendant cette période qui voit se contracter le marché du travail.

La tendance, depuis le début des années 1990, est au renforcement du secteur tertiaire, et en particulier du commerce, à la fois en termes d'évolution du marché du travail et de mobilité. Parallèlement, la main-d'œuvre se déplace des secteurs public et coopératif vers des entreprises et exploitations familiales qui n'emploient guère de main-d'œuvre salariée, et le travail indépendant. Cette main-d'œuvre constitue l'essentiel des actifs employés non satisfaits de leur emploi actuel, et qui veulent changer d'emploi.

Ces mouvements ont induit une baisse de l'emploi salarié, et l'atrophie du domaine couvert par le Code du Travail. Même dans le cas des salariés, les entorses au Code du Travail restent nombreuses, en particulier en termes de durée du travail. Le sous-emploi, qui manifeste en réalité une insuffisance de revenus, est important, en particulier chez les agriculteurs et les salariés en situation précaire. Sous-emploi et insuffisance de revenus sont les causes principales de changement d'emploi.

En l'absence d'un développement significatif des perspectives d'emploi dans le secteur privé domestique, on peut craindre un accroissement du chômage dans un contexte de croissance ralentie, et dans la perspective d'une nouvelle réduction des effectifs du secteur d'Etat liée aux privatisations partielles. D'autant que la réduction des effectifs dans l'agriculture est amorcée. On peut en effet se demander quelle est la capacité d'absorption d'un secteur tertiaire très intensif en main-d'œuvre et à la productivité faible.

L'Etat Vietnamien, en se dégageant de son monopole en matière d'emploi, n'a pas investi le champ de la reconversion, laissé à l'initiative individuelle. Nous allons, en guise de conclusion, nous pencher sur la relation formation-emploi pour tenter de préciser la nature des évolutions en cours.

CONCLUSION - LA RELATION FORMATION-EMPLOI

La première partie de ce rapport a permis de mettre en évidence la nature de la relation entre l'éducation et la formation professionnelle, et de montrer que cette relation avait une incidence sur les conditions du passage à la vie active. La structure de l'emploi et l'évolution qui la produit ont été analysées dans la seconde partie. La question de la formation est transversale à ces deux parties, sans avoir été jusqu'ici traitée dans sa relation à l'emploi. C'est ce que nous allons aborder dans cette conclusion, qui nous permettra de faire la synthèse des analyses qui ont été menées dans chaque partie selon la logique propre aux univers abordés.

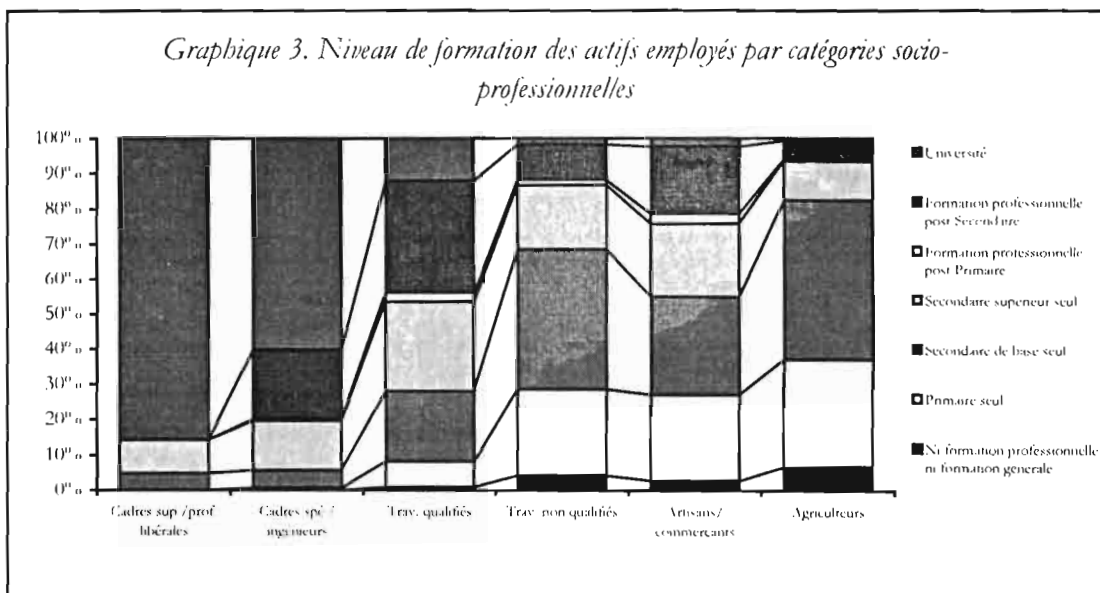
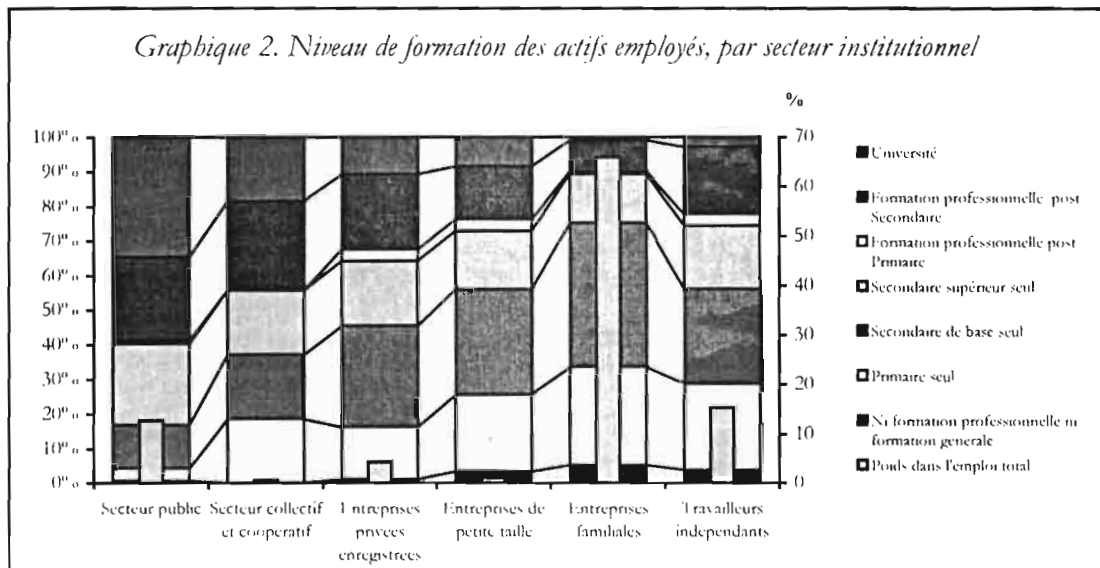
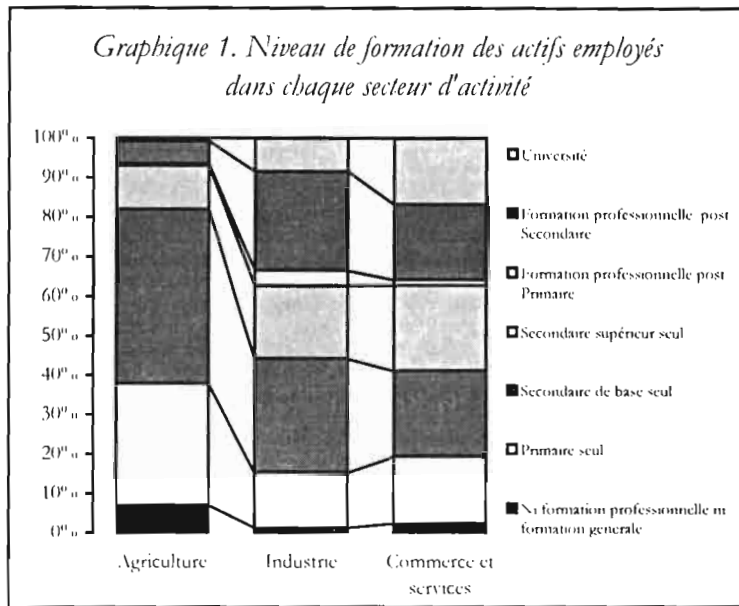
Nous allons examiner dans un premier temps comment se situe la formation par rapport à la structure de l'emploi, et dans un deuxième temps, quelle est sa place dans les dynamiques de l'emploi, à travers l'entrée sur le marché du travail et la mobilité.

I. Formation et structure de l'emploi

La situation des actifs employés de termes de formation professionnelle peut être envisagée par rapport au secteur d'activité et au secteur institutionnel dans lequel ils travaillent, et par rapport à la catégorie socio-professionnelle à laquelle ils appartiennent.

C'est dans l'agriculture que l'on trouve le pourcentage le plus élevé de travailleurs sans aucune formation, ni générale ni professionnelle, et que le niveau général est le plus faible (graphique 1). C'est également le secteur d'activité dans lequel la formation professionnelle est la plus restreinte. Comme cela a été souligné dans le chapitre concernant la formation professionnelle, les formations analysées sont les formations déclarées comme telles. La perception par le travailleur lui-même de ce qui peut être considéré comme formation varie selon les professions. En particulier, les agriculteurs, dans leur majorité, ne considèrent pas l'acquisition des connaissances nécessaires à leur métier comme ayant fait l'objet d'une formation. Le secteur tertiaire révèle son hétérogénéité dans l'importance relative, d'une part des formations universitaires, et d'autre part, des travailleurs sans aucune formation ou qui ne dépassent pas le niveau primaire. L'industrie apparaît comme un secteur beaucoup plus homogène que le commerce et les services, et se caractérise par une dominance de la formation professionnelle. C'est également le secteur qui compte le moins de travailleurs sans aucune formation.

Le secteur public, qui comprend tous les secteurs de l'administration publique et les entreprises d'Etat, a une main-d'œuvre formée professionnellement à 60% (graphique 2). Cela traduit une quasi-monopolisation de la main-d'œuvre formée. En effet, le secteur public emploie 78% des diplômés



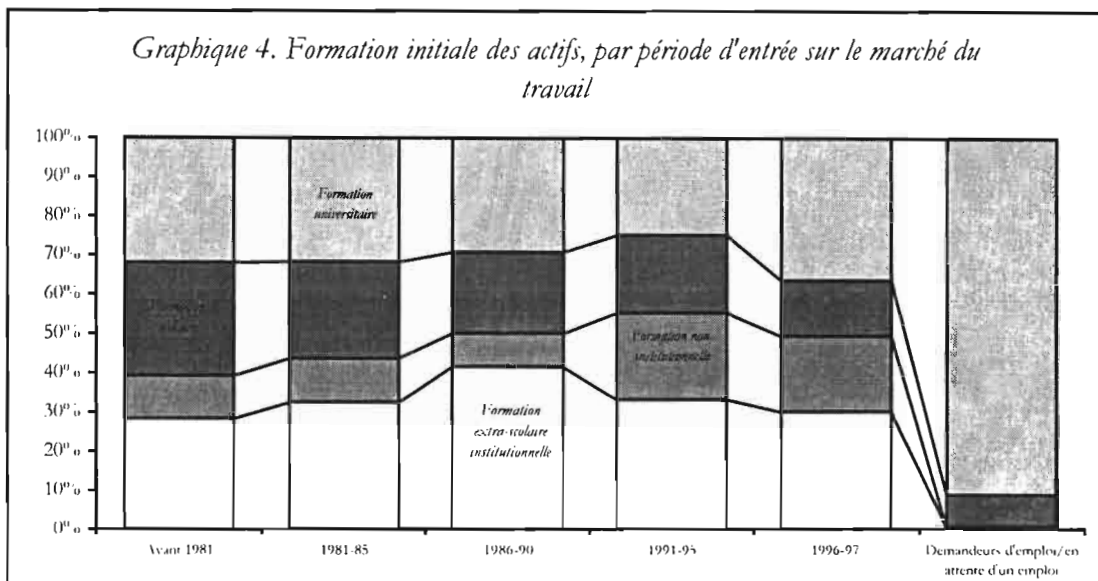
de l'université et plus du tiers de la main-d'œuvre qui a bénéficié d'une formation post-secondaire. Ces chiffres ne sont pas surprenants et traduisent d'une part la nature des besoins en qualifications de l'administration publique, et d'autre part la liaison toujours perceptible entre besoins des entreprises d'Etat et l'organisation de la formation professionnelle scolaire. Le secteur public est également le seul secteur qui soit, jusqu'à présent, armé pour répondre à ses propres besoins de formation, à travers l'université, le secondaire technique et les Centres de formation des différents ministères techniques. Pour ce qui concerne le secteur privé enregistré et les entreprises de petite taille, il est difficile, à partir de ces seules données, de se faire une opinion sur leur situation en matière de formation. Ont-ils trouvé un équilibre leur permettant de drainer la main-d'oeuvre formée en fonction de leurs besoins, ou sont-ils en état de déséquilibre permanent, face à une incapacité, liée à leur poids dans l'emploi total, à infléchir les choix de l'Etat en matière de formation professionnelle ? Au demeurant, ils emploient moins de travailleurs formés que le secteur public et le secteur coopératif et collectif. Parmi les travailleurs indépendants se côtoient des individus qui ont une formation professionnelle de haut niveau, et des personnes qui n'en ont aucune, et dont la majorité a un niveau général d'éducation faible. Avant de formuler un diagnostic concernant l'état de la formation dans ce secteur, il conviendra de vérifier l'adéquation entre les métiers exercés actuellement et les formations acquises. Les entreprises familiales, dont il faut rappeler que l'essentiel exerce des activités agricoles, ne comptent qu'une proportion très restreinte de main-d'oeuvre formée, et rassemblent 62,7% de l'ensemble des personnes qui n'ont ni formation professionnelle ni formation générale, et 75% de ceux qui ont été scolarisés ont atteint au maximum le secondaire de base.

Le niveau de formation des actifs employés par catégories socio-professionnelles présente une distribution logique, le niveau de formation descendant régulièrement des cadres supérieurs/professions libérales aux agriculteurs. Toutefois, la part de la main-d'oeuvre formée à un haut niveau dans la catégorie des travailleurs non-qualifiés est anormalement élevée. Il faudra établir la correspondance entre le métier actuel et la formation initiale pour pouvoir expliquer cette situation. La catégorie artisans/commerçants mêle deux types de professions qui s'inscrivent dans des logiques différentes, l'artisanat appelant des formations précises tandis que les besoins du commerce en matière de formation sont plus diffus.

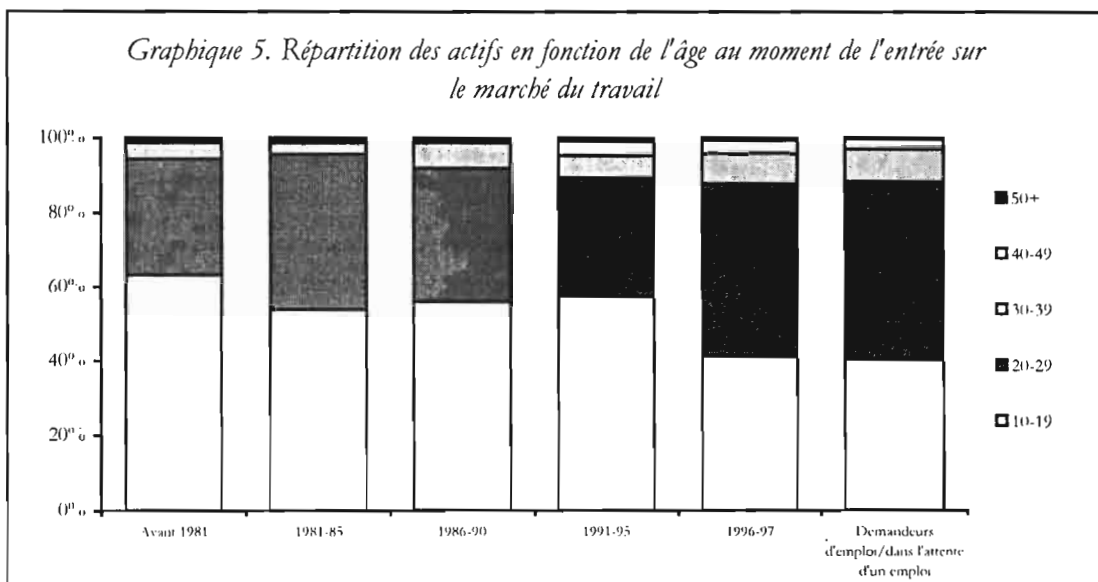
II. Formation et entrée sur le marché du travail

L'entrée sur le marché du travail se caractérise, par définition, par l'absence d'expérience professionnelle. Les seules compétences dont disposent les travailleurs sont celles qu'ils ont pu acquérir dans le cadre de la formation initiale. L'importance et la nature de cette formation seront

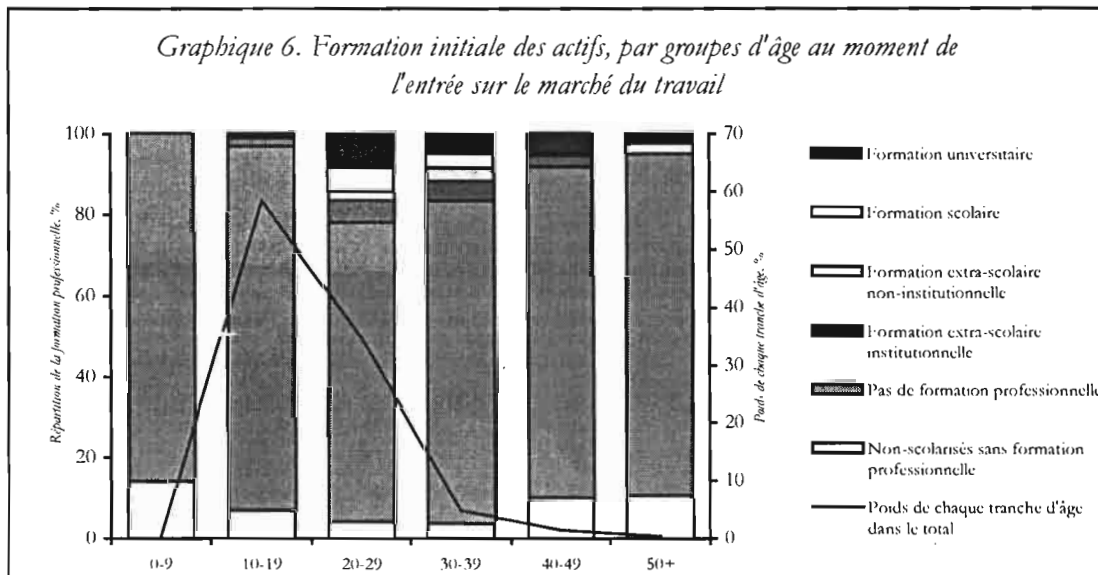
Graphique 4. Formation initiale des actifs, par période d'entrée sur le marché du travail



Graphique 5. Répartition des actifs en fonction de l'âge au moment de l'entrée sur le marché du travail



Graphique 6. Formation initiale des actifs, par groupes d'âge au moment de l'entrée sur le marché du travail



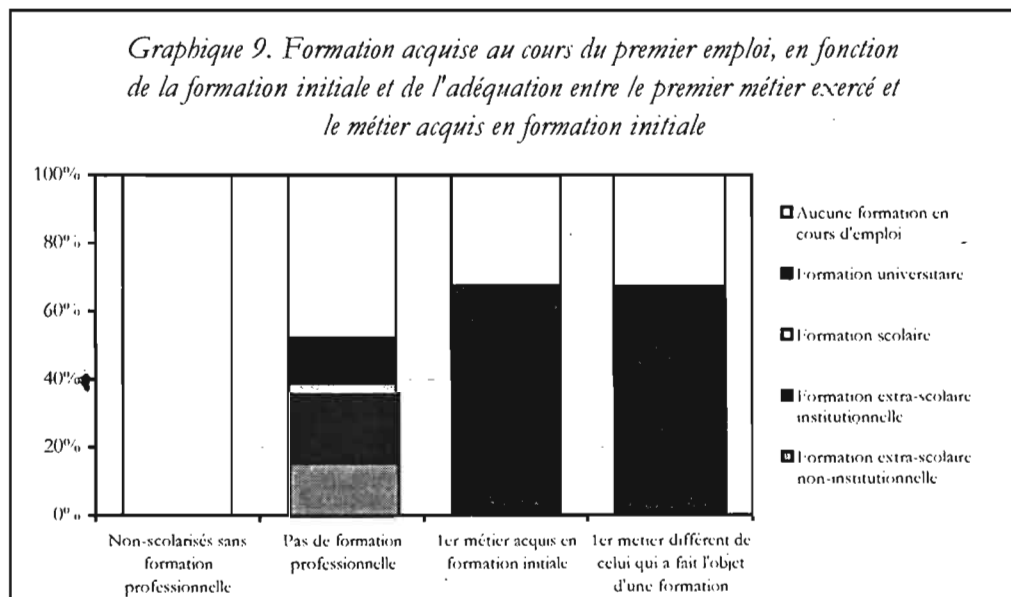
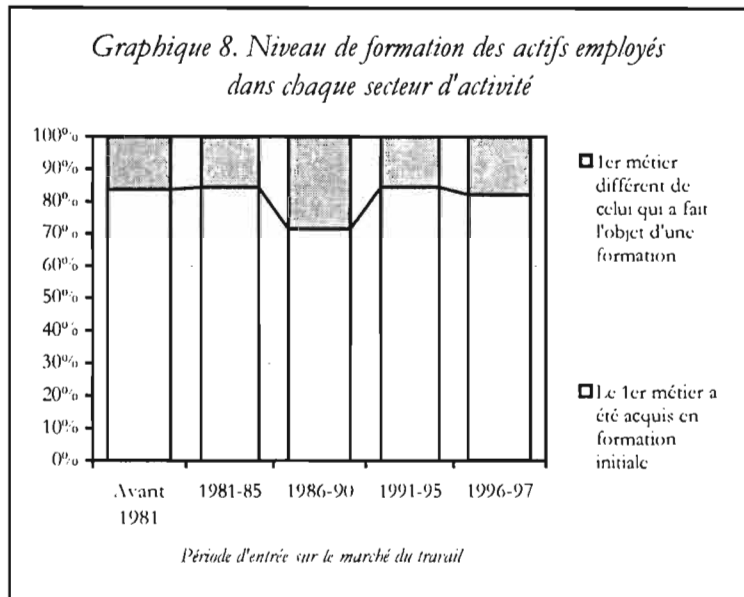
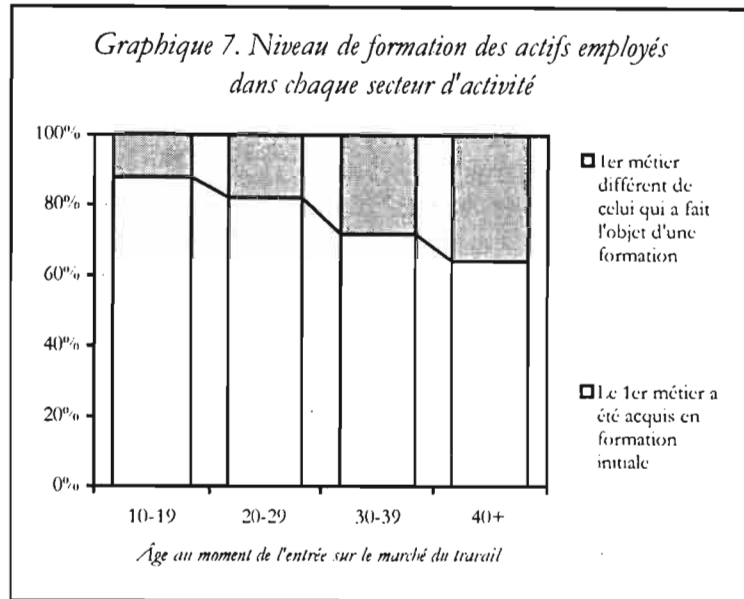
examinées en fonction de la période d'entrée sur le marché du travail, et de l'âge. L'adéquation entre le premier métier exercé et au moins l'un des métiers qui ont fait l'objet d'une formation sera analysée en fonction du temps, de l'âge, de la région et du sexe, pour mettre en évidence les tendances dans ce domaine. L'analyse se concentrera sur les personnes actuellement actives, c'est à dire employées, dans l'attente d'un emploi, ou à la recherche d'un emploi.

1. Importance et nature de la formation initiale

Nous avons souligné à plusieurs reprises le faible développement de la formation professionnelle dans son ensemble. Ce constat se vérifie clairement en ce qui concerne la formation initiale, tout en manifestant des variations caractéristiques selon les différentes périodes d'entrée sur le marché du travail. Si l'on constate un maintien relatif de la part des travailleurs non-scolarisés sans formation professionnelle au cours des différentes périodes, on observe en revanche qu'à l'exception de la période 1986-90, qui enregistre un recul de la formation initiale, il existe une tendance régulière à l'augmentation de la part des travailleurs qui ont bénéficié d'une formation professionnelle préalable à leur entrée sur le marché du travail.

Les différentes modalités de cette formation initiale enregistrent des mouvements différenciés dans le temps (graphique 4). La part des travailleurs dont la formation initiale est extra-scolaire augmente de manière régulière. À l'intérieur des formations extra-scolaires, on note un fort accroissement relatif des formations non-institutionnelles au détriment des formations institutionnelles à partir de 1991, ce qui confirme les tendances générales analysées dans la partie I. La poussée des formations non-institutionnelles est particulièrement forte pendant la période 1991-95. Les formations scolaires et universitaires suivent une évolution inverse de celle des formations extra-scolaires. La période 1996-97 marque néanmoins une forte augmentation de la part des formations universitaires dans les formations initiales, ce qui est sans doute l'amorce d'une nouvelle tendance, au vu de l'importance des effectifs actuels des universités. Les formations secondaires techniques voient leur importance relative dans la formation initiale décroître régulièrement.

L'évolution des âges selon les périodes d'entrée sur le marché du travail fait apparaître un vieillissement de la main-d'oeuvre qui entre en activité, sous l'effet d'un double mouvement (graphique 5). L'accroissement régulier de la main-d'oeuvre âgée de 30 ans et plus à l'arrivée sur le marché du travail est en effet combiné à une réduction de la part de la main-d'oeuvre de moins de 20 ans. La période 1986-95 est caractérisée par un accroissement temporaire, et de faible amplitude, de la part de la main-d'oeuvre âgée de 10-19 ans au moment de l'entrée sur le marché du travail. Ce sont les personnes âgées de 20-29 ans à l'entrée sur le marché du travail qui sont les plus

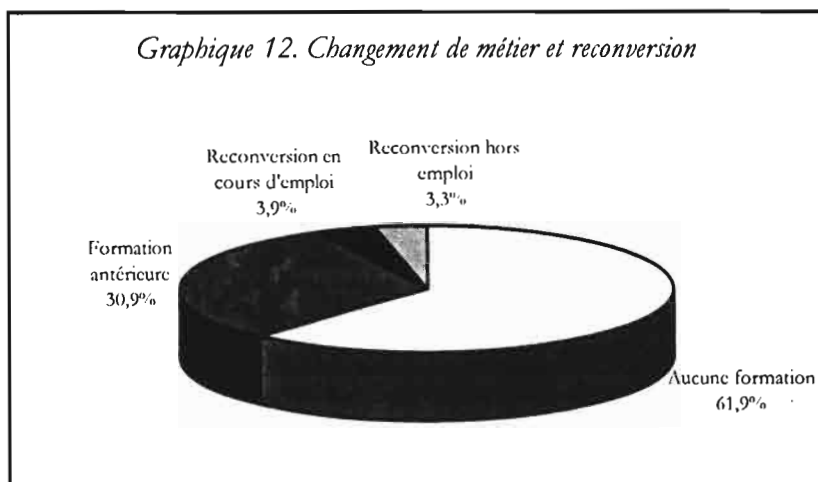
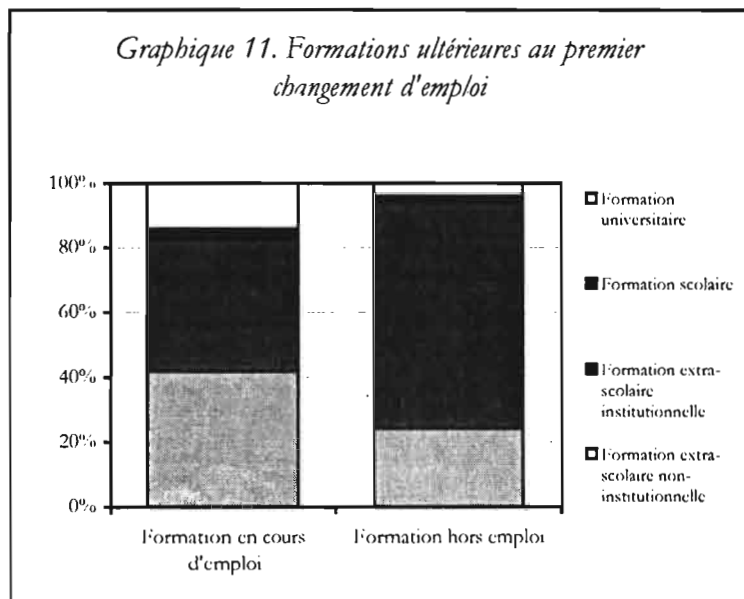
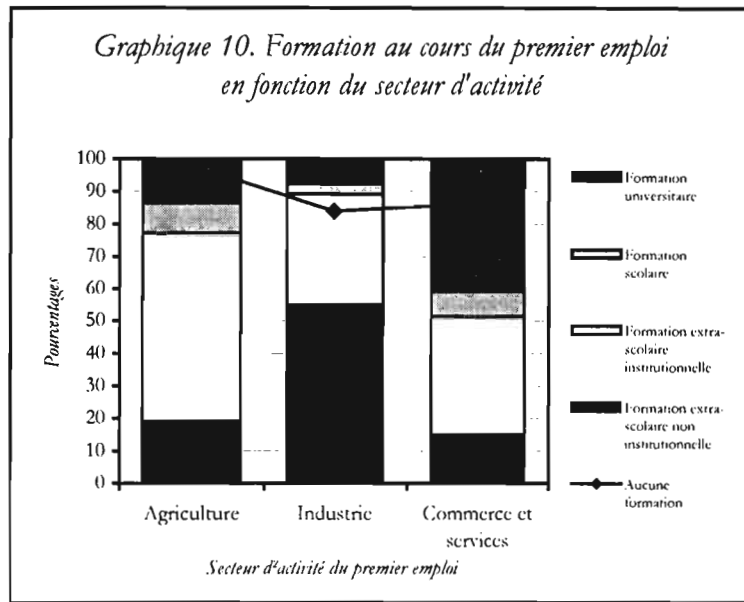


formées, et qui comprennent le moins de non-scolarisés sans formation professionnelle (graphique 6). Les moins de 20 ans, au demeurant plus nombreux que les précédents, sont très peu formés, et d'autant moins formés qu'ils sont plus jeunes, ce qui ne fait qu'exprimer le caractère dirimant de l'âge pour l'accès à la formation. Les 30 ans et plus, dont l'importance quantitative se réduit avec l'âge, voient également diminuer la part de ceux d'entre eux qui ont bénéficié d'une formation initiale à mesure que l'âge augmente. La structure de la formation professionnelle étant ce qu'elle est, il y a manifestement un âge adéquat pour l'entrée sur le marché du travail. Les 20-29 ans sont pour l'essentiel formés à l'université, dans le secondaire technique, et dans l'extra-scolaire institutionnel. La rigidité des modalités d'accès à ces formations permet à cette tranche d'âge d'être la mieux placée pour y accéder avant de commencer à travailler. Une entrée trop précoce sur le marché du travail prévient l'accès à la formation initiale. Plus l'entrée sur le marché du travail est tardive, moins ces formations sont accessibles.

La correspondance entre l'âge d'entrée sur le marché du travail et l'accès à la formation initiale ne préjuge cependant pas de l'adéquation entre cette formation et le premier métier exercé. En effet, l'adéquation dans ce domaine est, elle, directement liée à l'âge d'entrée sur le marché du travail (graphique 7). Plus l'entrée sur le marché du travail est tardive, moins bonne est l'adéquation. Celle-ci reste cependant forte quelles que soient les tranches d'âge. Ce constat est également valable pour ce qui concerne les périodes d'entrée sur le marché du travail, à l'exception de la période 1986-90, au cours de laquelle l'adéquation entre le métier acquis lors de la formation initiale et le premier métier exercé chute brusquement (graphique 8). La chute est plus sévère dans les régions du nord que dans celles du Sud. De plus, l'adéquation, un peu perturbée au Sud dès le début des années 1980 reste pour chaque période à un niveau supérieur à celle du Nord. Les tendances par sexe ne commencent à diverger qu'à partir du début des années 1990. L'inadéquation se renforce chez les femmes dans les années récentes alors que c'est l'inverse chez les hommes.

2. La formation au cours du premier emploi

La part des actifs qui a bénéficié d'une formation initiale est faible, comme nous venons de le signaler. La formation reçue au cours du premier emploi a une amplitude plus restreinte encore. Les non-scolarisés sans formation professionnelle ne reçoivent aucune formation en cours d'emploi (graphique 9). Ceux qui n'ont pas de formation professionnelle initiale et qui ont été scolarisés sont proportionnellement les plus nombreux à recevoir une formation professionnelle après leur entrée en activité, et accèdent aux différents modes de formation. Ceux qui sont entrés en activité avec une formation initiale, et qui exercent le métier pour lequel ils ont été formés font essentiellement du perfectionnement, dans le cadre du secondaire technique



ou par l'intermédiaire de formations extra-scolaires. Ceux dont le premier métier n'est pas le métier acquis par formation initiale se reconvertissent essentiellement dans le système scolaire, secondaire et supérieur. Là aussi, le niveau scolaire reste la clé de l'accès à la formation, la formation professionnelle comme les perfectionnements et les recyclages passant par des filières qui nécessitent des acquis scolaires d'un certain niveau.

Moins de 3% des travailleurs employés dans le secteur agricole ont suivi une formation au cours de leur premier emploi, formation extra-scolaire pour l'essentiel (graphique 10). La formation est beaucoup plus développée dans les deux autres secteurs d'activité. 16% de la main-d'oeuvre qui débute sa vie active dans l'industrie bénéficient d'une formation au cours du premier emploi. Il s'agit presque exclusivement de formations extra-scolaires (entreprises d'Etat et Centres de formation des Ministères techniques principalement). Dans le tertiaire, 13% de la main-d'œuvre reçoit une formation professionnelle, près de la moitié suivant des formations universitaires.

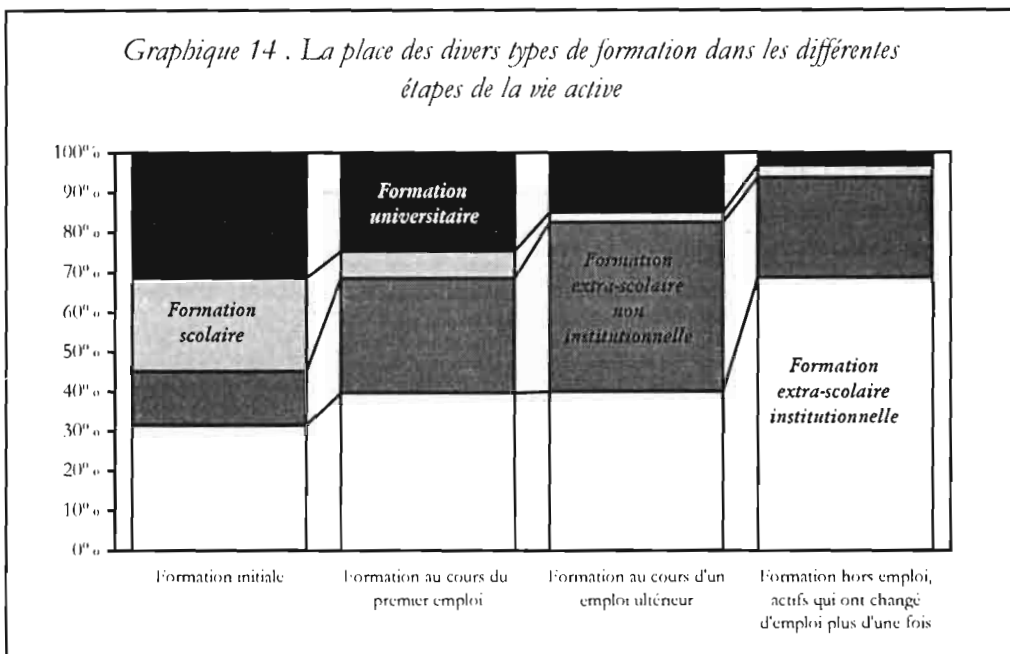
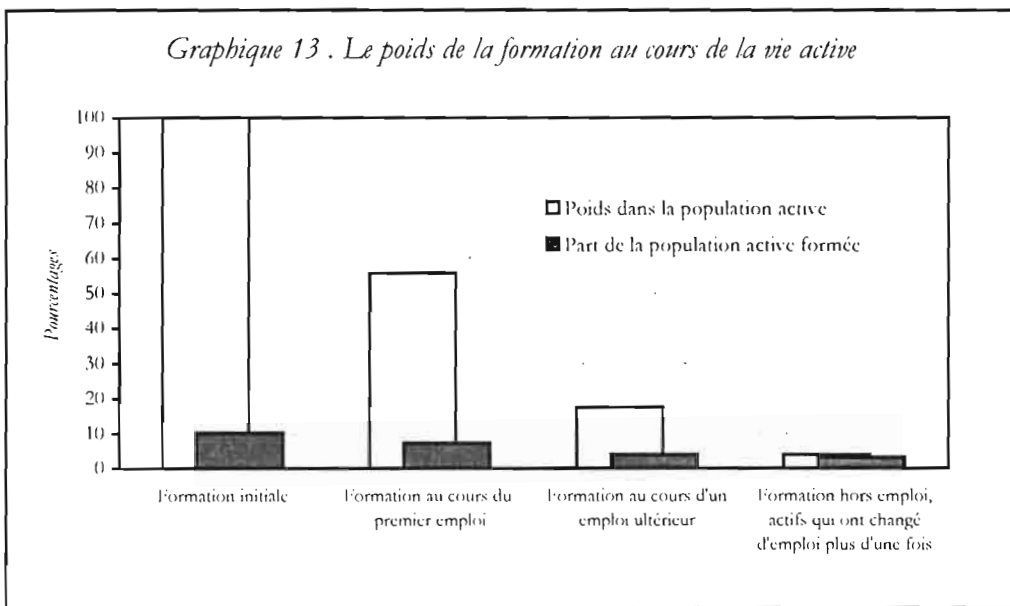
III. Mobilité, recyclage et reconversion

Après avoir analysé la relation formation-emploi au moment de l'entrée sur le marché du travail et au cours du premier emploi, nous allons maintenant nous pencher sur le cas des travailleurs qui ont changé d'emploi au moins une fois au cours de leur vie active, et/ou qui se sont temporairement retirés de la vie active à certains moments. Lorsque les changements d'emploi s'accompagnent d'un changement de spécialité professionnelle, il y a reconversion. Cette situation de reconversion s'accompagne d'une perte de qualification en termes d'expérience professionnelle, et le cas échéant, de formation initiale ou en cours d'emploi. Cette perte de qualification peut être compensée dans le cas de l'acquisition d'une autre formation. Si les changements d'emploi ne s'accompagnent pas d'un changement de métier, les formations acquises en cours d'emploi ou à l'occasion d'un retrait temporaire de vie active correspondent à du recyclage/perfectionnement.

La moitié des personnes qui quittent leur emploi le font pour suivre une formation universitaire (graphique 11). L'autre moitié ne suit aucune formation. Pour ce qui concerne les formations au cours des emplois succédant au premier emploi, le recyclage/perfectionnement est très restreint. Il ne touche que 4% des personnes concernées, lesquelles suivent une formation extra-scolaire.

Les travailleurs qui ont changé de métier au moins une fois sont en moyenne plus formés que ceux qui n'ont jamais changé de métier. Les pourcentages de travailleurs qui ont reçu une formation professionnelle sont respectivement de 38% et de 4% pour ces deux catégories. Les changements de métier ne s'accompagnent de formation de reconversion que dans 7% des

cas, la moitié en cours d'emploi, et l'autre moitié hors emploi. 62% des travailleurs qui ont changé de métier n'avaient aucune formation mais ont perdu de fait leur expérience professionnelle. 31% ont perdu à la fois leur expérience professionnelle et leurs acquis de formation antérieurs. Ces acquis correspondent pour l'essentiel à des formations extra-scolaires et universitaires (respectivement 72% et 20% de ces pertes). Les formations de reconversion sont également acquises pour l'essentiel hors système scolaire.



Ce rapport a mis l'accent sur les questions contemporaines qui sont apparues comme les plus importantes en matière de politiques d'éducation, de formation et d'emploi. Nous pouvons, pour conclure, les résumer de la manière suivante.

Aucune direction claire n'apparaît en termes de stratégie de développement du marché du travail, sinon que l'accent est mis, dans tous les

domaines, sur le secteur public. Dans ce secteur, qui est le principal employeur de main-d'oeuvre salariée, la répartition sectorielle de l'emploi, la structure des niveaux de qualification et de recrutement, et l'application des législations en vigueur répondent aux priorités affichées de la transition. Les orientations de la stratégie de développement du pays n'ont eu, jusqu'à présent, qu'un impact très marginal sur l'emploi hors du secteur public. Or les contraintes en matière de compétitivité naissant de l'ouverture à la concurrence internationale entraînent un rétrécissement de l'emploi dans ce secteur. En dehors de l'agriculture, ceux qui n'ont pas accès au secteur public, ou qui doivent le quitter n'ont, dans la majorité des cas, d'autre choix que l'auto-emploi, principalement dans le commerce et les services de proximité. Cette population échappe totalement aux politiques du travail et de l'emploi.

La priorité accordée au secteur public en termes d'emploi permet d'expliquer une structure de la formation professionnelle, scolaire et extra-scolaire institutionnelle, largement orientée vers la satisfaction des besoins, au moins quantitatifs, de ce secteur. La montée de la demande de formation, liée à l'évolution du marché du travail et permise par la politique de rénovation, a entraîné, dès le début des années 1990, le développement d'une offre désordonnée, parce que peu consciente de la nature des besoins, et non régulée par l'Etat. Tous ceux qui n'ont pas accès aux formations dispensées par le système scolaire ou par le dispositif institutionnel traditionnel, et ceux auxquels un changement d'emploi a fait perdre expérience professionnelle et qualification, sont voués, pour l'essentiel, à l'auto-formation. Cependant, au sein de la multiplicité des opérateurs de formation extra-scolaire, trois types d'opérateurs, apparus récemment sur le marché, s'adressent à cette population. Il s'agit des Centres de formation des organisations territoriales, des Centres de promotion de l'emploi, et des Centres de formation privés. Leur développement est cependant encore marginal.

Le faible niveau de la formation professionnelle fait que la formation générale en tient lieu pour la majorité des actifs employés au Viêt Nam. Dans ce contexte, le maintien et l'élévation des niveaux d'éducation générale revêt une importance doublement stratégique. D'une part parce qu'un bon niveau de formation générale facilite l'adaptation aux changements généraux dans le domaine économique et social, et le cas échéant, les reconversions professionnelles. D'autre part, parce qu'il y a un lien direct entre le niveau d'éducation générale et la formation professionnelle. Le maintien et la progression des niveaux étant grandement déterminés par les modalités d'accès à l'école et de parcours scolaire, en particulier la maîtrise des âges, cette dernière apparaît comme une composante majeure de la politique éducative.

Ainsi, la politique de la formation professionnelle ne peut être conçue indépendamment de la politique éducative. Elle ne peut l'être davantage d'une politique de l'emploi.

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES, VIET-NAM

**La Maison d'Édition du Travail et des Affaires Sociales
2, rue Dinh Le Hanoi Viet-Nam**

Responsable de l'édition

NGUYỄN ĐÌNH THIÊM

Relecture

NGUYỄN HỮU DŨNG

NGUYỄN VĂN ĐÀI

Achévé d'imprimer en novembre 1999 sur les presses de l'imprimerie La Revue Communiste.
38, rue Ba Tricou-Ha Noi, Viet-Nam. Autorisation d'imprimer N°2/720 XB-QLXB du
Département d'Édition datée du 12 août 1999. 250 exemplaires format 20,5 × 29,5 cm.

Dépôt légal novembre 1999.